



Mémoire
Présenté par Mlle
Ndèye Amsatou
KHOUMA

Université Gaston Berger de Saint-Louis
U.F.R des Lettres et Sciences Humaines
Section de Lettres modernes, Arts et
Communication Université Gaston Berger de Saint-Louis
U.F.R des Lettres et Sciences Humaines
Section de Lettres modernes, Arts et Communication

LES INFLUENCES EXERCEES PAR LA
LANGUE FRANCAISE SUR LA LANGUE
WOLOF : ETUDE DESCRIPTIVE.

Année académique :

2009-2010

Université Gaston Berger de Saint-Louis

U.F.R. des Lettres et Sciences Humaines

Section de Lettres modernes, Arts et Communication

Option : Grammaire moderne / Sociolinguistique



LES INFLUENCES EXERCEES PAR LA LANGUE
FRANCAISE SUR LA LANGUE WOLOF : ETUDE
DESCRIPTIVE.

MEMOIRE DE MAITRISE

Présenté par

M^{lle} Ndèye Amsatou KHOUMA

Sous la direction de

M. Birahim DIAKHOUMPA

Chargé d'enseignement à l'UGB

Année universitaire 2009-2010

Dédicace

Je dédie ce travail à mes parents, Mamadou KHOUMA et Rokhaya GUEYE qui ont fait de moi ce que je suis présentement et à mes adorables frère et sœur Abdoulaye et Mariétou.

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

Remerciements

Nos remerciements les plus distingués sont adressés à :

- ✓ mon encadreur Monsieur Birahim DIAKHOUMPA, pour son sérieux et sa disponibilité.
- ✓ Monsieur Fidèle DIEDHIOU, pour son affabilité et au Professeur MBAYA qui a fait de moi une amoureuse de la sociolinguistique.
- ✓ tous les professeurs de la section de français de l'U.G.B.
- ✓ mes très chers parents, Mamadou KHOUMA et Rokhaya GUEYE. Papa, maman, je vous dis un grand merci, car avec l'aide de Dieu vous m'avez guidée dans le droit chemin.
- ✓ Monsieur Cheikhou Oumar SY, chef de station de la radio Dunya de Saint-Louis et Madame Marie DIOP M.D. la rédactrice en chef, car grâce à eux mon travail a pu s'effectuer.
- ✓ tous mes amis de Sanar et de Thiès.

INTRODUCTION GENERALE

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

A l'instar de bon nombre de pays africains, le Sénégal a hérité son multilinguisme de la rencontre de trois grandes civilisations à savoir :

- La civilisation négro-africaine, transmise par plusieurs langues nationales (wolof, poular, diola, soninké...)
- La civilisation arabo-islamique qui voit le jour en Afrique vers le V^{ème} et le VI^{ème} siècle avec comme livre sacré le Coran rédigé en arabe, langue nouvelle pour ce peuple.
- La civilisation française qui s'introduit en Afrique grâce au commerce triangulaire et à la colonisation.

Dés lors, nous pouvons noter qu'à travers ces différentes invasions linguistiques, celle française a eu plus d'extension. Son introduction en Afrique plus précisément au Sénégal a été facilitée par la colonisation. Qui, même comportant des avantages (développement de la santé, du transport, de l'industrie, de l'instruction, de l'agriculture moderne), a aussi des inconvénients sur le parler sénégalais plus exactement sur le wolof, langue véhiculaire. Ceci est dû au fait que le wolof représente le groupe ethnique dominant du Sénégal et occupe presque toute la totalité du territoire. Les wolof sont localisés pour la plupart dans le nord-ouest du Sénégal, entre le fleuve Sénégal, la côte atlantique et le fleuve Saloum jusqu'au centre-ouest du territoire, dans le Ferlo. Nous les retrouvons donc dans les grandes villes comme Dakar, Louga, Thiès, Saint-Louis ainsi que dans les régions du « triangle de l'arachide » formé par les villes de Diourbel, de Kaolack et de Linguère. Il est la langue qui a subi davantage d'influences que les autres par cette raison qu'elle était non seulement langue de contact entre le colonisateur et les autochtones, mais aussi il est présentement la langue véhiculaire du Sénégal.

D'après le dictionnaire de la linguistique, « deux langues sont dites en contact lorsqu'elles sont parlées en même temps dans une même communauté et

à des titres divers par les mêmes individus »¹ : ainsi le français et le wolof au Sénégal. Il en résulte souvent des incidents divers, surtout d'interférence qui modifient l'une ou l'autre des deux langues ou les deux si elles subsistent côte à côte. Conséquemment, nous pouvons entendre par interférence linguistique le phénomène par lequel tel sujet parlant transfère inconsciemment et de manière souvent inappropriée des éléments et des structures d'une langue connue (A) dans celle qu'il apprend encore ou qu'il maîtrise moins (B) ou vice versa. Ce phénomène d'interférence découle souvent de la rencontre de langues qui coexistent dans une même sphère géographique. Ces dernières s'altèrent mutuellement et souvent, l'une cause le déclin de l'autre. Ce fait se traduit généralement par la naissance de nouvelles réalités ou même par la perte de celles-ci dans la langue influencée. L'exemple du wolof, langue nationale du Sénégal qui entretient une étroite relation avec le français, langue officielle, peut traduire clairement ce changement continu que subissent les langues en contact.

Comme nous l'avons souligné précédemment, le Sénégal est un pays où la pluralité linguistique subsiste depuis 1636, date de la création de la ville de Saint-Louis. L'expansion de l'usage simultané du wolof et du français touche toutes les couches sociales, toutes les classes d'âge et toutes les ethnies en milieu urbain ou rural, qu'elles soient scolarisées, peu scolarisées ou non scolarisées. La présence d'un important lexique français dans un discours wolof est un des signes révélateurs de la coexistence intense du wolof et du français. Comme nous le savons bien, la pluralité des langues est un phénomène aussi ancien que complexe et il est également difficile à cerner. Si l'on se réfère à l'histoire, la diversité linguistique remonte à l'origine du monde ; elle est naturelle et culturelle. Dans la Genèse la Bible nous enseigne que l'Éternel a provoqué la confusion entre les hommes à cause de leur tentation à conserver le

¹ Georges Mounin. *Dictionnaire de la linguistique* 1^{ère} édition 1974, 3^{ème} édition « quadriges » PUF, juillet 2000.

monolinguisme : un seul nom, une seule cité, une seule langue. Dieu les aurait confondu linguistiquement et disséminés géographiquement sur la terre : ce qui serait à l'origine de la diversité culturelle et linguistique de l'humanité. Du côté du Coran, la pluralité des langues humaines est un phénomène naturel qui fait partie, autant que la création des cieux, de la terre, des signes d'Allah, c'est-à-dire quelle est la manifestation de sa puissance créatrice. « *Parmi ces signes, la création des cieux et de la terre et la diversité de vos langues et de vos couleurs. En vérité, il y a en cela des signes pour ceux qui savent* »². Grâce à ces deux plus grands textes fondateurs de l'humanité, nous pouvons affirmer que, non seulement la pluralité linguistique est un fait naturel, mais aussi c'est un facteur déterminant de la culture et de la civilisation.

La pluralité des langues, comme le montrent les livres révélés, est un phénomène complexe, difficile à gérer et qui interpelle l'intelligence des savants. Les travaux de la sociolinguistique attestent de cette complexité. Dans les contextes de plurilinguisme, les langues, selon leur statut, leur fonction, leur puissance, ont des rapports variés aux résultats parfois graves : acculturation, perte d'identité, détérioration de la langue, etc. Par conséquent, avec ces phénomènes qui gagnent davantage du terrain, certains mots wolofs ont tendance à disparaître du lexique. L'introduction du français par le colonisateur a pour conséquence majeure la dévalorisation de notre langue nationale qui est le wolof. Certes nous acquérons d'autres mots, mais tout en les acquérant, nous tuons notre vocabulaire et en même temps nous nous déracinons. Nous assistons alors à la perte de l'authenticité de la langue, mais aussi à sa décadence. Parmi les conséquences de cette coexistence, nous pouvons noter la perte de notre identité culturelle avec des risques de déracinement, la dévalorisation de notre langue maternelle, la domination de la langue française sur le wolof, l'imbrication des langues, l'interférence, l'emprunt, pour n'en citer

² Le Coran. Sourate Rûm, verset 22.

que ceux-là. Désormais, aucun locuteur wolof ne peut parler sans user du français. On pourrait même dire que c'est à la mode. On a l'impression d'assister à une nouvelle forme de colonisation qui, cette fois, s'intéresse non pas à nos richesses territoriales, mais à nos langues nationales. Nous pouvons même dire que le Sénégal est piégé par le multilinguisme, car le français est en train de nuire à toutes ces langues nationales. Même s'il est la langue officielle du Sénégal, le locuteur qui a choisi doit faire la part des choses en séparant sa langue nationale de sa langue officielle dans tout discours tenu. Pour mettre en évidence la situation dans laquelle se trouve le wolof, en guise d'exemple, nous pouvons donner quelques mots qui ont presque disparu du lexique wolof et que les nouvelles générations ne connaissent guère

Exemples : **libbat** (être légèrement souffrant), **seekeek** (oreillons), **sambaraax** (agité), **tandadiir** (enfler), **wellaxle** (faire les yeux doux), **sallarlu** (appeler indument), **wandé** (cotiser), **waxu** (angine), **tonqi** (perdre les eaux), **wàkkirlu** (s'en remettre à), **yuug** (s'accroupir), **duruus** (lire), **giim** (être en voie d'extinction), **gobar** (poignard), **guujal** (garder un liquide dans la bouche). (Liste non exhaustive).

et d'autres mots qui sont nouveaux dans notre dictionnaire et qui ne reflètent point nos réalités africaines :

Exemples : téléphone, réseau, câble, armoire, bureau, calendrier, douche, télévision, ordinateur, réfrigérateur, jupe, robe, brosse à dent, bibliothèque, peinture. (Liste non exhaustive).

Cette petite illustration peut ainsi refléter la situation alarmante dans laquelle se trouve la langue wolof, davantage on perçoit les phénomènes de l'influence. Des questions alors méritent d'être soulevées :

- Comment se manifeste l'influence du français sur le wolof au Sénégal ?

- Peut-on espérer pour celle-ci une postérité avec tous ces problèmes ?
- Sera-t-elle oblitérée si complètement qu'on en retrouve difficilement les traces ou retrouvera-t-elle un jour son authenticité ?
- Quelle politique linguistique pour le wolof et le français au Sénégal ?

Ainsi, vu tous ces problèmes, nous avons jugé nécessaire d'apporter à la sociolinguistique notre modeste part de réflexion en portant notre étude sur les influences exercées par la langue française sur la langue wolof au Sénégal.

C'est dans cette perspective, que nous comptons ériger notre démonstration autour de trois grands axes comportant, chacun, deux chapitres. Il convient de jeter d'abord un regard sur la chronique du wolof -sa situation ethnolinguistique et les diversités des influences linguistiques qu'il a subies-, ensuite, faire une étude comparative des systèmes français et wolof pour mieux cerner les problèmes de l'influence et enfin, en exploitant le corpus, nous allons orienter notre réflexion sur les manifestations de l'influence de la langue française sur la langue wolof et tenter de réfléchir sur les politiques linguistiques à adopter pour le wolof et le français au Sénégal.

PREMIERE PARTIE :
CHRONIQUE DU WOLOF

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

**1.1. LA SITUATION
ETHNOLINGUISTIQUE
DU WOLOF**

CODESUA-EBLIOTHEQUE

1.1.1. REPERAGE GEOGRAPHIQUE DU WOLOF

1.1.1.1. AU SENEGAL

Le Wolof, peuple du centre-ouest du Sénégal, est une ethnie typiquement sénégalaise. L'ethnie est localisée, pour la plupart, dans les provinces historiques du Djolof, du Cayor, du Baol, du Walo et du Saloum, ainsi que dans la presqu'île du Cap-Vert, initialement occupée par les Lébou, un sous-groupe des Wolof. Selon la zone géographique, les Wolof porteront le nom de Djolof-Djolof, de Cadior-Cadior, de Baol-Baol, de Walo-Walo ou de Saloum-Saloum.

Selon les hypothèses de l'historien Jacques Maquet, les Wolof, peuple probablement d'origine Bafour, venant du nord-est plus exactement de la zone correspondante à l'actuel sud-est de la Mauritanie, s'établissent dans la région du Djolof à partir du XII^{ème} siècle. La zone comprise entre les fleuves Sénégal et le Saloum passent entièrement sous la domination de l'empire Djolof. D'ailleurs, d'après Ca Da Mosto, les Wolof qui s'étendent depuis Saint-Louis jusqu'au sud de la presqu'île du Cap-Vert, sont signalés pour la première fois au milieu du XV^{ème} siècle. Selon les voyageurs, ils sont appelés tantôt Galaff, Gelafa ou Galofe, tantôt Iolofe, Jaloff ou Iolof, tantôt Guiolof. Cette appellation viendrait, dit-on, du nom du fondateur du premier village du Djolof, d'origine mandingue, Djolof Mbeng. Les Wolof, venus du nord-est, imposèrent une structure sociale, divisée en castes et comprenant, de la même façon qu'au Fouta-Toro :

- les nobles ou garmi et les dignitaires ou chefs de province (kangamé) ;
- les roturiers ou diambour, composés surtout de paysans ou baadolo, mais aussi de marabouts ou seourigne, souvent d'origine toucouleur ou mandingue;
- les nyéno ou gens de caste, artisans, bijoutiers ou forgerons, sculpteurs sur bois, cordonniers, tisserands, enfin griots;

-les esclaves ou dyam, en particulier ceux de la Couronne qui étaient souvent des guerriers ou tiédo.

L'empire, fondé par N'Diadian N'Diaye, impose sur toute la région, la suprématie des Wolof et de leurs souverains, les Bourba. A ce propos, une légende rapporte qu'au XII^{ème} siècle, le premier souverain wolof, le premier Bourba djolof, issu d'un père Maure et d'une mère Toucouleur, intrigua à sa naissance un devin sérère qui s'écria « N'Diadian N'Diaye ! ». Cette exclamation devint le nom de ce personnage légendaire, premier de la dynastie des N'Diaye. On suppose que cet empire a régné depuis le XII^{ème} siècle jusqu'en 1549, date à laquelle l'empire se scinda en quatre royaumes autonomes qui correspondent aux actuelles régions du Djolof, du Walo, du Cayor et du Baol.

Le mot « Walo » désigne l'ancien delta du Sénégal, entre l'océan et le lac de Guiers, mais aussi le royaume limité par le parallèle 16° 50' jusqu'au lac Rkiz ou Cayar, puis à l'est au-delà du lac de Guiers, enfin au sud, suivant une ligne allant du sud de Saint-Louis jusqu'à Boudi et Sirinké. Voisin des Etats maures du Trarza, du Cayor, du Djolof et du Fouta-Toro, le Walo s'illustra surtout par des guerres avec les deux premiers, ainsi que par un grand nombre de luttes intestines entre branches dynastiques rivales. Cinquante-deux rois ou Brak se seraient succédés entre le XIII^{ème} siècle et 1855.

Situé entre le Walo et le Baol, le Cayor, dont le nom proviendrait de gay-i-dior : « ceux du sable », s'étendait sur 200 km du sud-ouest au nord-est et comprenait plusieurs régions : le Gandiole et le Ndiambour, au nord, le Guet à l'est, le Diander au sud-ouest, à la naissance de la presqu'île du Cap-Vert.

Le Baol correspondait à une étroite bande de terre, s'étendant surtout de l'ouest à l'est, depuis la mer (région de l'ancien Portugal) jusqu'à Touba et M'baké, avec pour centre géographique Diourbel. L'histoire de ces deux provinces a souvent été commune, certains Damel ou chefs du Cayor ont régné

également sur le Baol, notamment à la fin du XVI^{ème} siècle, et plusieurs fois dans le courant du XVIII^{ème}. On ne connaît à peu près rien de ces Etats jusqu'à leur scission avec le Djolof. Jusqu'alors, ce pays était dirigé par des Lamane, tributaires du Djolof. C'est en 1549 ou peut-être un peu plus tôt, en 1530, que Detye Fu-Ndiogu, qui prend le premier le titre de Damel, et son fils Amari Ngoné-Sobel rompt les liens de suzeraineté, à la suite d'un différend personnel avec le Bourba de l'époque Lélé Fuli-Fak, qu'ils tuèrent à la bataille de Danki, au nord de Touba. Amari aurait régné sur le Cayor et le Baol jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle.

On les retrouve donc autour des grandes villes comme Dakar, Louga, Thiès, ainsi que dans la région du « triangle de l'arachide ». Il appartient à la branche atlantique des langues nigéro-congolaises.

1.1.1.2. DANS LA SOUS-REGION

Les Wolof occupent la troisième position en Gambie avec 15 % des habitants. On les retrouve aussi en Mauritanie. Ils ont souvent émigré au Mali, en Côte d'Ivoire, au Gabon, et en Guinée. On les trouve également dans le reste du monde où l'émigration wolof s'est déployée :

- la France où la diaspora sénégalaise est concentrée dans la région parisienne, leur présence est explicable car l'on note un net pouvoir d'attraction et une forte activité économique dans cette ville ;

- l'Italie où il y a de très importantes communautés, notamment à travers le système migratoire de la confrérie des Mourides. Environ 95% des Sénégalais sont musulmans; ils se répartissent entre Tidjanes (47,4%), Mourides (30,1%), khadres (10,9%), Layènes (0,6%) et adeptes d'autres courants islamiques (4,8%). Les confréries soufies englobent 89% de la population sénégalaise et exercent une grande influence sur la vie quotidienne, aussi bien au Sénégal qu'à l'extérieure, où elles possèdent des structures bien organisées. Les associations

religieuses les plus connues des Sénégalais résidant à l'extérieure sont les dahiras.

- de même qu'en France et en Italie, on remarque aux Etats-Unis, en Allemagne, etc. une importante communauté sénégalaise.

Ce déplacement temporaire et/ou permanent de ce groupe ethnique vers ces autres pays est généralement provoqué par le besoin ou le désir de bénéficier de conditions économiques ou sociales plus favorables. D'ailleurs, l'émigration comme phénomène véritablement collectif ne date que du XIX^{ème} siècle, dans un contexte, le commerce qui encourage d'importants flux migratoires. Comme nous le savons bien le peuple wolof se fonde sur des valeurs de travail et de commerce. En effet, on donne le nom de « modou modou » aux émigrés Wolof qui parcourent le monde en vendant toute sorte d'objets. De plus, il faut le reconnaître, la population sénégalaise se caractérise par sa jeunesse : au milieu des années 2000, les moins de 25 ans représentaient plus de 60% de la population, et les plus de 65 ans approximativement 3%. L'ensemble de ces données démographiques a des répercussions politiques, sociales et économiques cruciales, notamment, en termes d'éducation et d'emploi : le taux de chômage, qui est estimé entre 40 et 50% de la population active, touche cruellement les jeunes et alimente une émigration clandestine maritime massive : 5 000 Sénégalais périssent noyés en tentant d'atteindre l'eldorado.

Pour les plus chanceux, issus d'une famille nantie, c'est la quête du savoir qui les pousse à s'exiler. De ce fait, pour continuer leurs études, ces jeunes aspirants sont contraints de quitter leur pays et parfois la durée de l'apprentissage est tellement longue qu'ils finissent même par s'installer dans le pays d'accueil. Conséquemment, ils s'y marient et fondent leur famille, raison pour laquelle leur présence est notoire même s'ils font partie des minorités.

De plus, qui dit délocalisation et implantation de firme dit mouvement, migration. Ce facteur économique fait partie aussi des causes qui poussent les Sénégalais, particulièrement les Wolof, à s'exiler.

1.1.2. CLASSIFICATION LINGUISTIQUE DU WOLOF

1.1.2.1. PAR RAPPORT AUX LANGUES NATIONALES

Selon Leclerc et Berdal-Masuy³, le Sénégal est essentiellement un pays composé d'ethnies. Le peuple sénégalais s'identifie d'abord par son ethnie, ensuite par sa nationalité. Suite à une grande mobilité des populations, de nombreux brassages ont eu lieu, ce qui rend difficile le classement des ethnies. A l'intérieur de chacune d'elles, il peut y exister encore des sous-groupes. De toute façon, aujourd'hui, les chercheurs s'accordent à reconnaître une vingtaine d'ethnies sur l'ensemble du territoire sénégalais. Ces ethnies parlent diverses langues, parfois très différentes même au sein d'une seule. En ce moment aussi, une vingtaine de langues ont le statut de langue nationale, dont les six langues les plus parlées et les plus importantes sont le wolof, le peul, le sérère, le diola, le malinké et le soninké qui appartiennent à la famille nigéro-congolaise.

La langue la plus parlée au Sénégal est le wolof. C'est la langue maternelle de 36 % de la population, mais puisqu'elle sert également de langue véhiculaire pour presque tout le pays, près de 90 % des sénégalais la parlent et la comprennent. D'origine, c'est la langue des Wolof, peuple d'agriculteurs musulmans mourides du nord du pays, qui composent selon différentes estimations de 27 % à 40 % de la population totale. Les Lébou 7 %, un autre groupe ethnique du nord, peuple de pêcheurs, sont aujourd'hui assez wolofisé. Après l'indépendance en 1960, ces ethnies, majoritairement musulmans, ont réussi à accéder au pouvoir et imposer leur langue comme langue nationale.

³ Leclerc, 2003 et Berdal-Masuy, 1998.

Nous trouvons que cela explique, pour une grande partie, le succès du wolof aujourd'hui.

Les Sérère (17 %) viennent aussi du nord du Sénégal, mais contrairement aux autres peuples du nord, ce ne sont pas des musulmans, mais des catholiques. C'est grâce aux écoles privées catholiques que les Sérères sont devenus les Sénégalais les plus instruits du pays. L'éducation leur a permis un accès naturel aux postes dirigeantes dans l'administration et dans la vie économique. Il a deux principales variétés linguistiques : le sérère cangin et le sérère sine.

Les Peul (5 %) – appelés aussi Peulh, Poulo, Fula, Fulani, Foulbé, Pulaar, Haal-Pular – sont des nomades éleveurs que l'on trouve un peu partout en Afrique de l'Ouest. Ces ethnies étaient parmi les premiers à se convertir à l'islam, et ils sont aussi à l'origine de la diffusion de cette religion, de l'islamisation des autres ethnies du pays.

Dans la Casamance, région des forêts pluviales du sud, vit plusieurs peuples forestiers, tels que les Diola (9 %), les Balante (2 %), les Bainouk (2 %) et les Pepel (1 %). Ce sont pour la plupart des catholiques, mais ils tendent aussi à préserver quelques traditions animistes. Le diola est reconnu comme langue nationale, mais aussi le Balante commence à avoir un statut plus important. Dès la reconnaissance de l'écriture du Balante par le gouvernement en 2000, il a pu être enseigné à l'école primaire au même titre que les langues nationales.

Les Malinké (4 %) et les Soninké (3 %), appartiennent à l'ethnie des Mandingue ou Mandé, répandue un peu partout dans l'Afrique de l'Ouest. Au Sénégal, les Malinké et les Soninké vivent à l'est, près de la frontière malienne.

Ainsi, d'après cette brève présentation, nous pouvons dire que le Sénégal compte parmi les 36 langues vernaculaires qui y sont parlées, ces six langues nationales. Cette forte diversité linguistique et ethnique fait du paysage socioculturel du Sénégal un milieu instable. Car, si certaines langues demeurent et s'enrichissent, d'autres par contre, disparaissent progressivement. Ce constat est comparable au rapport wolof et autres langues nationales. Si l'on s'en tient

aux estimations démographiques des années 1948 à 1988, nous pouvons noter la constante évolution de la langue wolof au détriment des autres. Et cette évolution se poursuit jusqu'à nos jours car de 36,7% en 1948 on arrive à 43,7% de locuteurs. Pourtant, même si les Wolof représentent environ 44 % de la population sénégalaise, elle est dorénavant la langue la plus répandue au Sénégal parce qu'usitée par plus de 90 % de la population. Les facteurs d'explication les plus pertinents de cette situation sont la situation géographique du wolof, la wolofisation, mais aussi l'esprit d'ouverture de l'ethnie.

Concernant leur situation géographique, ils sont les premiers à être en contact avec les premiers colons, car étant installés sur la côte ouest atlantique. Ainsi, ils devinrent les interlocuteurs privilégiés qui servaient d'intermédiaire entre les Français et les autres ethnies. Par conséquent, ce rôle lui a permis de s'enrichir des apports des autres langues avec lesquelles il était en contact.

L'autre facteur qui a aussi contribué à son expansion est la wolofisation. L'ethnie Wolof s'accroît au détriment des autres, surtout par le biais du mariage inter ethnique. C'est ainsi que, par exemple, dans une famille dont l'un des parents est wolophone, les enfants parleront inéluctablement wolof. D'ailleurs, c'est ce que Makhtar Diouf soutient dans son ouvrage en affirmant que :

« Ce sont toujours des enfants Wolof qui naissent du mariage entre un membre du groupe Wolof et un membre d'un autre groupe ethnique, et cela, que le conjoint soit le mari ou l'épouse »⁴.

De plus, il renchérit en soutenant que :

« La progression rapide du groupe Wolof s'explique aussi par le fait que bon nombre de Sénégalais ont tendance à se déclarer wolof même quand leurs parents ne le sont pas. En réalité, s'il existe des Wolof de souche, à partir de plusieurs générations, la grande majorité constitue une sorte de « no man's land » qui n'est wolof que de façon négative, parce que ne se

⁴ Makhtar Diouf, *Sénégal : les ethnies et la nation*. Les Nouvelles Editions Africaines du Sénégal. Dakar : 1998, P 30.

rattachant de façon précise à aucune des autres ethnies : on est ni Haal pulaar, ni sereer, ni Manding, ni Joola, ni Basari, parce que ne parlant aucune des langues de ces groupes ethniques ; alors on se déclare wolof »⁵.

Ainsi, ce dynamisme du wolof dans la société fait qu'un locuteur wolof ne semble pas éprouver le besoin de communiquer dans une autre langue sénégalaise, d'où sa force. En effet, le wolof est la seule des langues autochtones dont la transmission de génération en génération est assurée. Le phénomène de wolofisation s'accroît aussi grâce à l'urbanisation, car parler le wolof lorsqu'on vit dans des villes comme Dakar, Louga, Thiès, Saint-Louis ou Kaolack est indispensable. Elle est la langue usuelle que l'on doit connaître si l'on veut vivre dans la plupart des grands centres urbains régionaux. Elle est en concurrence permanente avec les autres langues. Sa primauté implique une contrainte sociolinguistique quant à la diversité des langues en présence. Car, toute personne d'une ethnie autre que le wolof, est obligée de l'adopter comme langue véhiculaire si elle quitte sa région d'origine. A cause de l'expansion rapide du wolof, le paysage linguistique du Sénégal va donc dans le sens du trilinguisme pour tout individu d'une ethnie autre que wolof : avec une langue vernaculaire (pulaar, serer, bambara...), le français (langue de l'administration et d'ouverture sur le monde) et le wolof, langue véhiculaire assurant la communication inter-ethnique.

De plus, avec leur esprit d'ouverture, les Wolof colonisent davantage le peuple Sénégalais. Cette conduite des Wolof a permis au Sénégal de construire un Etat-Nation sans tensions inter-ethniques. Ce qui explique que ce pays soit une démocratie pluraliste où l'électeur ne se préoccupe guère de l'origine ethnique d'un candidat à un poste électif. Si l'on se fie à l'histoire, on peut bien voir que les sénégalais sont très flexibles concernant l'appartenance ethnique ou religieuse. En effet, le Sénégal a débuté dans la politique moderne dès le début du XIX^{ème} siècle, le premier député africain, Blaise Diagne est élu en 1914. Il est

⁵ Ibid.30.

lui-même le produit d'un croisement inter-ethnique ; son père est un wolof du Baol et sa mère est issue d'une famille où le père est un Manjak et la mère une Lébou. Il est adopté par les habitants de Saint-Louis ; ils en font leur candidat aux élections législatives. De même, Senghor, deuxième homme politique des temps modernes est le grand bénéficiaire de cette tradition d'harmonie ethnique. Lors des élections à la première et à la deuxième Assemblée Constituante en 1946, Senghor qui est de l'ethnie Sérère, est choisi comme candidat pour le collège des sujets par le wolof Lamine Gueye. Par la suite, il sera élu député par les populations rurales en majorité wolof au détriment de Lamine Gueye qui deviendra son adversaire politique. Un autre sérère, Maurice Gueye, a été élu deux fois de suite (de 1925 à 1929 et de 1945 à 1960) maire de la ville de Rufisque à majorité Wolof-Lébou. Encore, Mamadou Dia qui est de père toucouleur et de mère wolof déclare avoir fait ses débuts en pays sérère dans le Sine précisément dans la ville de Fatick où il fut directeur de l'école primaire en 1943.

D'après ces différentes illustrations, nous pouvons donc affirmer que l'appartenance à une tierce ethnie n'a jamais été un problème au Sénégal et cet esprit d'ouverture qu'on assigne aux Wolof est partagé par tous les sénégalais. Toutefois, il faut reconnaître au Wolof leur affabilité. Car, même constituant le groupe dominant, ils ont une attitude très positive envers leurs autres compatriotes. Même s'ils taquinaient les Lébou et les Toucouleur pour leur conservatisme, ils manifestent une grande admiration à l'égard des Diola et des Sérère. Et pour les Soninké, ils les admirent à cause de leur courage et de leur âpreté au travail.

1.1.2.2. PAR RAPPORT AU FRANÇAIS

Au moment de l'accession à l'indépendance, le Sénégal choisit le français comme langue officielle et comme langue de l'enseignement. Cet acte juridique était motivé par le souci de préserver l'unité de l'Etat et l'intégrité du territoire

arbitrairement découpé par la colonisation. En vertu de l'article premier de la Constitution, le français est la langue de la présidence de la République, des cours de justice, de l'Assemblée nationale, de l'armée, de la police et de l'éducation formelle. Il devient dès lors la langue de l'Etat. D'ailleurs, selon l'article 28 de la Constitution : *tout candidat à la présidence de la République doit savoir écrire, lire et parler couramment le français*. En dépit de ce statut particulier, le français est aujourd'hui en perte de vitesse face aux langues nationales et au wolof en particulier. Il n'est jamais devenu une langue de communication nationale. D'ailleurs, il ne l'est sous aucune de ses formes (pidgin, créole ou langue des marchés). Rarement parlé en famille, il n'est pas la langue de la vie quotidienne qui demeure le domaine réservé des langues nationales. Le français est plutôt une langue seconde, celle de l'Etat, de l'élite et surtout de l'école, qui reste encore un des moyens institutionnels de réussite et de promotion sociale. Du fait de sa coexistence rapprochée avec les langues sénégalaises, le français influe sur les langues locales et évolue au contact de celles-ci. Ces mélanges et influences mutuelles sont manifestes dans le français parlé au Sénégal avec ses spécificités dénommées « sénégalismes ». Le wolof, langue relativement homogène bien que possédant des variétés régionales, surtout lexicales, est parlé et compris par plus de 90 % des Sénégalais. En 1999, on estime le nombre de locuteurs wolof au Sénégal à plus de 7 millions. Mais, il n'est la langue maternelle que de 44 % de la population totale du pays. Son expansion est si irréversible qu'il supplante le français dans les domaines qui lui étaient, jusqu'ici, réservés. Dans toutes les communications orales, que ce soit dans l'administration, dans les tribunaux et même dans les lieux d'enseignement, le recours au wolof est fréquent. C'est la langue des affaires dans les grandes agglomérations. C'est aussi celle des confréries religieuses dont la puissante confrérie mouride qui l'utilise comme principal vecteur de diffusion de son enseignement. Même si les textes sont en français, les campagnes électorales régionales et même très souvent nationales, se font en wolof. Aussi,

est-il vrai que le français domine la presse écrite et la télévision, la plupart des débats et des émissions culturelles ont de plus en plus tendance à se faire en wolof. C'est le cas de 70% des émissions dans les radios privées.

Les deux langues sont en contact depuis trois siècles. Même si l'une comme l'autre se chevauche dans certaines circonstances, elles entretiennent des rapports intrinsèques. Pour l'Etat, le français doit rester la seule langue officielle. Il assure la sauvegarde de l'unité nationale et la coexistence harmonieuse des différents groupes ethniques incarnés par les langues nationales. Ce qui permet, par ailleurs, le respect de la diversité ethnolinguistique, sans atténuer la domination du wolof.

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

1.2. DIVERSITES DES INFLUENCES SUBIES PAR LE WOLOF

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

Le Sénégal est un pays où trois grandes civilisations se sont rencontrées : la négro-africaine, l'arabo-islamique et l'occidentale française. Cette rencontre a mené à une diversité culturelle et linguistique, à un brassage des populations et des langues, qui a des effets sur la vie quotidienne, administrative et éducative au Sénégal d'aujourd'hui.

1.2.1. L'INFLUENCE DE LA CIVILISATION NEGRO-AFRICAINE

L'influence de la civilisation négro-africaine sur le wolof n'est pas très précise. Pour certains chercheurs et linguistes comme Cheikh Anta Diop, il y a eu certes, une influence, alors que pour d'autres tel que l'historien Yoro Fall, il n'y en a pas eu. Nonobstant, sur le plan linguistique, il faut noter que toutes les langues négro-africaines, (ou plus précisément toutes les langues parlées en Afrique par les Noirs) ont une même origine et bien qu'ayant subi des évolutions divergentes, elles n'ont pas cessé d'appartenir à un seul et même type linguistique.

D'après les historiens et scientifiques, comme Cheikh Anta Diop, Aboubacry Moussa Lam ou encore Théophile Obenga, les ancêtres des Wolof (comme la plupart des ethnies d'Afrique) sont originaires de la vallée du Nil (l'actuelle Égypte-Nubie). Selon eux, les traces les plus anciennes d'une culture, surtout en ce qui concerne la langue, les principes religieux et culturel dont les Wolof ont hérité, remonteraient à l'époque de l'Égypte pharaonique, aussi bien en Basse-Égypte qu'en Haute-Égypte et Nubie. Les recherches effectuées par ces historiens l'ont démontré en faisant des comparaisons culturelles, anthropologiques et linguistiques entre l'égyptien ancien et le wolof qui en est une des langues les plus proches. La tradition orale wolof rapporte que ceux-ci sont originaires de la vallée du Nil, comme en témoignent les *Cahiers* de Yoro Boli Diaw qui, en rassemblant les diverses traditions orales wolof, décrit les six migrations entre le Nil et la vallée du fleuve Sénégal auxquelles le Sénégal doit son peuplement au XIX^{ème} siècle. Les Wolof ont d'abord cohabité avec les

Berbères dans le sud-est de la Mauritanie, en compagnie des Peul, des groupes mandingue, des Soninké et des Sérère. Tous ces groupes de Noirs étaient appelés Bafour par les Berbères. A l'époque de l'empire du Ghana, les Wolof étaient de religion traditionnelle. Ils habitaient le Tekrou, royaume vassal du Ghana situé dans la vallée du fleuve Sénégal, barrière naturelle favorable aux influences extérieures. La tradition orale confirme que le berceau de la culture wolof fut le delta du fleuve Sénégal au Walo où régna l'ancêtre mythique des Wolof, Ndiadiane Ndiaye. Cependant, au XI^{ème} siècle, les Almoravides commencent à vouloir convertir les animistes. Les Sérère, les Peul et les Wolof – pour échapper à leur pression, mais aussi et surtout à cause de la sécheresse – entreprennent plusieurs migrations qui les mènent dans les régions qu'ils peuplent aujourd'hui, en particulier dans le cas des Wolof, le nord-ouest et le centre du Sénégal. L'ethnie wolof est proche des ethnies sérères et peules, surtout linguistiquement, mais aussi culturellement. Beaucoup de spécialistes envisagent une origine commune de ces peuples. Les Wolof et les Sarakhollé auraient également des liens très anciens. Les études ont démontré que l'ethnie wolof, telle qu'on la connaît aujourd'hui, est née d'un métissage ou brassage entre les peuples cités, après l'époque de leur migration depuis la vallée du Nil. En analysant la culture wolof, on distingue plusieurs rites et traditions qui ont leur origine chez les peuples voisins. Le mot « walaf » est l'ancêtre du mot wolof. Djolof Mbengue supposé d'origine Mandingue est le fondateur du premier village wolof. Il s'établit, avec plusieurs groupes wolofs, dans ce qu'on appelait alors le pays « lafé ». En wolof le mot « wa » signifie « ceux venant de », donc « wa-laf » désignait ceux venant du pays « laf ». Ce pays « laf » est, avec le royaume du Walo, l'un des lieux de naissance de l'ethnie wolof. Plus tard, le mot « walaf » devint le mot « wolof ».

De même, le monde wolof a été aussi influencé par l'empire du Mali puis celui du songhaï entre le XIV^{ème} et le XVI^{ème} siècle. Ainsi, il partagera avec les

entités politiques de l'Afrique de l'ouest les pratiques et la religion animistes en vigueur à l'époque.

1.2.2. L'INFLUENCE DE LA CIVILISATION ARABO-ISLAMIQUE

Les antécédents historico-culturels ont favorisé l'influence de la civilisation arabo-islamique sur le wolof.

D'abord, cette civilisation voit le jour avec le commerce transsaharien qui s'est développé dès le Moyen-Age et qui se servait de l'arabe et de son alphabet pour faciliter les échanges entre commerçants africains et arabes. D'ailleurs, Khalîl al-Nahwî, remarque que l'impact de l'arabe sur les langues africaines est plus sensible dans le champ lexical du commerce (poids, mesures, temps, etc.), ou encore de la perception, forcément religieuse, du monde et de l'univers. Il en sera, largement, de même pour le vocabulaire religieux ; l'arabe étant la principale sinon la seule langue liturgique des musulmans.

Ensuite, au XI^{ème} siècle, les Almoravides, guerriers musulmans d'origine Maure, appuyé par les toucouleur, commencent à vouloir convertir les groupes de religion traditionnelle par le Djihad. Les Toucouleur et les Soninké étaient déjà musulmans, pour la plupart d'entre eux, convertis par les Dyula, eux-mêmes initiés par les commerçants arabo-berbères entre le VII^{ème} siècle et le IX^{ème} siècle.

Enfin, l'adoption de la religion musulmane et de son livre sacré le Coran, dès son apparition au Sénégal, était synonyme de résistance à la colonisation. Aussi, signifiait-elle un rejet de la culture qu'elle véhiculait et forcément la langue qui en était le support. Ainsi, « français » se dit en Wolof « nasarân » qui vient de l'arabe « nasrânî » qui signifie nazaréen (chrétien). Dans les perceptions, le français était conçu comme étant aux antipodes de la religion musulmane. La langue arabe, elle, était devenue un refuge et une alternative à la

colonisation et à sa politique culturelle basée sur le principe d'assimilation de l'indigène.

Ces différents contacts ont évidemment influencé la langue wolof, mais en même temps, ils ont contribué à la sacralisation de la langue arabe et à l'expansion de l'islam. Celui-ci a largement bénéficié de deux facteurs principaux. D'abord, son introduction dans cette région s'est faite de manière quasi-pacifique par le biais du soufisme, soutenu par les liens commerciaux et culturels ; ce qui, socialement, fait défaut au christianisme, toujours considéré par les autochtones comme la religion du colonisateur. Ensuite, voulant en faire une alternative culturelle au modèle colonial, les marabouts ont essayé de modeler l'islam et son dogme afin de mieux les insérer dans le système de valeurs originel. Par conséquent, avec la colonisation française, l'enseignement de cette langue, son usage, ainsi que sa promotion, vont se muer en véritable enjeu politique.

1.2.3. L'INFLUENCE DE LA CIVILISATION FRANÇAISE

La civilisation française qui s'introduit en Afrique grâce au commerce triangulaire et à la colonisation, a eu plus d'extension au Sénégal. Le wolof et le français sont pratiquement en contact depuis la fondation de la ville de Saint-Louis. Situé à la côte de l'Atlantique, en Afrique de l'Ouest, le Sénégal fut naturellement l'endroit où les premiers aventuriers européens débarquaient dès le XV^{ème} siècle. Les premiers européens à diffuser leur langue furent des commerçants, des explorateurs et des missionnaires. Les Portugais furent les premiers qui, en 1444, atteignirent l'embouchure du Sénégal et l'archipel du Cap-Vert. Ce fut le début des relations commerciales avec les Européens. Ils s'installèrent à Gorée, une petite île à trois kilomètres au large de Dakar. Pendant très longtemps, elle constituera l'entrepôt principal de la traite négrière. Après 1600, les Portugais furent chassés par les Hollandais et les Français, ces

derniers dominant, vers 1700, le commerce de la région côtière. Un premier comptoir français, fortifié, fut installé en 1659 sur l'île de Ndar, à l'embouchure du fleuve Sénégal : ce fut la ville de Saint-Louis, fondée par Louis Caullier, agent de la Compagnie du Cap-Vert et du Sénégal, en hommage au roi de France, Louis XIV, alors souverain régnant. Ce comptoir devait permettre d'entreprendre la remontée du fleuve Sénégal, et ce, malgré la résistance des Toucouleur et des Peul. Malgré la rivalité franco-britannique et de nombreux conflits à la fin du XVII^{ème} siècle et durant tout le XVIII^{ème} siècle, l'influence française s'étendit dans toute la région, hormis la Gambie. Après une brève période d'occupation britannique (de 1758 à 1779 et de 1809 à 1814), le Sénégal redevint français. Saint-Louis resta un centre actif du commerce des esclaves durant tout le XVIII^{ème} siècle. Autour de 1789, la ville comptait au moins 10 000 habitants répartis comme suit: 6000 Noirs (résidents permanents), 1200 Mulâtres, 3000 esclaves et quelques 600 Européens, y compris la garnison.

Le général Louis Faidherbe (1818-1889) fut nommé gouverneur du Sénégal en 1854. Comme le pays était divisé entre plusieurs petits royaumes rivaux, Faidherbe entreprit la réunification du Sénégal. Il repoussa les Toucouleur à l'est du Haut-Sénégal (1855-1863), rejeta les Maure au nord du fleuve Sénégal, puis en 1858 il annexa le pays des Wolof (à l'époque: Yolofo). De retour à Saint-Louis, il décida de relier cette ville au Cap-Vert. En 1895, le Sénégal devint officiellement une colonie française administrée depuis Saint-Louis.

En 1902, le gouvernement colonial installa la capitale à Dakar, qui devint en même temps la capitale de toute l'Afrique occidentale française. La France favorisa l'économie sénégalaise en développant la culture de l'arachide à des fins d'exportation. À partir de 1914, le premier Africain du Sénégal put siéger au Parlement français, alors que les habitants des communes de Saint-Louis, Rufisque, Gorée et Dakar se virent attribuer la citoyenneté française. Après la

Seconde Guerre mondiale, une assemblée territoriale fut créée au Sénégal; Léopold Sédar Senghor, l'un des députés au Parlement français, domina la vie politique locale de son pays. Le français avait été choisi comme langue officielle durant toute la colonisation française. En 1958, le Sénégal obtint le statut de république au sein de la Communauté française; la capitale sénégalaise est transférée de Saint-Louis à Dakar. Depuis cette infiltration de la langue française de par ses textes (la Bible et la littérature), son administration, son idéologie philosophique, politique et juridique, le wolof et la langue de Molière sont constamment en contact.

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

DEUXIEME PARTIE :
ETUDE COMPARATIVE
DES SYSTEMES

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

2.1. PRESENTATION DES SYSTEMES

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

2.1.1. LE SYSTEME FRANÇAIS

2.1.1.1. LA PHONOLOGIE

On s'intéressera à l'étude des systèmes abstraits des sons de la langue française. Pour ce faire, l'analyse des traits phonétiques s'impose. Elle nous permettra de dégager les traits distinctifs qui ont des caractéristiques acoustiques et/ou articulatoires pertinentes ; c'est-à-dire qui aident à la différenciation des phonèmes. Les consonnes et les voyelles peuvent être différenciées à deux niveaux : le mode d'articulation et le lieu d'articulation.

Le courant d'air expiré subit, au cours de son passage dans l'appareil phonateur, diverses modifications et à différents niveaux, certaines d'entre elles pouvant d'ailleurs se combiner. Ainsi, le passage de l'air sera libre ou non ; et ceci, à deux niveaux différents : soit à celui de la glotte, soit en un point quelconque des cavités supra-glottiques ; d'autre part, il pourra, dans la cavité buccale, suivre une direction médiane ou latérale. Ce sont ces différentes possibilités qui constituent les modes d'articulations. Aussi, entend-t-on par lieu d'articulation les organes qui interviennent lors de l'articulation des phonèmes. Nous avons trois modes d'articulation et un lieu d'articulation pour les consonnes comme pour les voyelles. Pour les modes d'articulation, les consonnes peuvent être occlusives ou constrictives, nasales ou orales, sonores ou sourdes. Concernant le lieu d'articulation, elles sont bilabiales, labio-dentales, alvéolaires, post-alvéolaires, palatales ou vélaires. De même, les modes d'articulation retenus chez les voyelles sont la labialisation, la nasalité et l'aperture. Pour le lieu, elles sont soit postérieures soit antérieures.

2.1.1.1.1. LA REALISATION DES CONSONNES

Les occlusives résultent de la fermeture totale, quoique momentanée, du canal expiratoire, par l'un des organes de la parole. Le son perçu provient, soit du relâchement, soit de la fermeture de l'occlusion. Le mouvement occlusif ou

désocclusif, producteur du son, est instantané. Les constrictives résultent du rétrécissement du passage de l'air, en l'un ou l'autre point du chenal expiratoire par l'action d'un ou de plusieurs des organes de la parole. Le son perçu provient de la friction, de l'occlusion ou de la résonance de l'air expiré au niveau du rétrécissement. En français, nous avons 9 occlusives et 11 constrictives. Les tableaux ci-dessous nous permettront d'analyser les traits phonétiques de chacune de ces consonnes.

Tableau 1 : les consonnes occlusives du français

		labiale	alvéo- dentale	palatale	vélaire		
sonore	-	p	t		k	-	nasale
		b	d		g		
	+	m	n	N		+	
		labiale	apicale	dorsale			

D'après ce tableau, concernant les modes d'articulation, nous avons 6 consonnes occlusives orales [p], [t], [k], [b], [d], [g], 3 consonnes nasales [m], [n], [ɲ], 3 consonnes sourdes [p], [t], [k] et 6 sonores [b], [d], [g], [m], [n], [ɲ]. Pour le lieu d'articulation, nous remarquons 3 bilabiales [p], [b], [m], 3 apico-alvéolaires [t], [d], [n], 1 palatale [ɲ] et 2 vélares [k], [g].

- Opposition orale/ nasale :

Dans sa progression le long du canal respiratoire, l'air expiré parvient, au niveau du pharynx, à un carrefour où son passage peut s'effectuer, librement où non, dans une ou deux directions. En effet, selon que le voile du palais se trouve

abaissé où relevé, il y aura ou non passage de l'air par les fosses nasales en même temps que par la bouche ou par la bouche seule. Lorsque le voile du palais est relevé et ferme l'accès des fosses nasales, l'air passe par la bouche seulement et les productions phoniques ainsi réalisées sont dites orales. Lorsqu'il est abaissé, libérant le chemin des fosses nasales, une partie de l'air expiré passe par celles-ci et l'autre par la bouche ; dans ce cas, l'articulation buccale s'accompagne d'une résonance nasale. Les articulations de ce type sont dites nasales. Ainsi, comme l'indique le tableau, pour les occlusives, nous pouvons opposer [b] et [m], [d] et [n], [g] et [ŋ] : l'une est orale et l'autre est nasale.

- Opposition sourde/ sonore :

De même, au niveau de la glotte, le passage de l'air peut également être libre ou non. Si le passage de l'air est fermé, la poussée de l'air interne se frayant un passage entre les cordes vocales rapprochées fait entrer celle-ci en vibrations, produisant la voix. Les articulations réalisées avec le concours de la voix sont dites sonores ou voisées. Si l'air peut circuler librement au niveau du larynx, les cordes vocales ne vibrent pas, il n'y a pas émission de voix et les articulations ainsi réalisées sont dites sourdes. Ces phénomènes sont remarquables lorsqu'on prononce les sons [p] et [b], [t] et [d] ; l'un est sourd et l'autre est sonore.

- Les bilabiales :

Les lèvres, très mobiles, produisent ou participent à la réalisation d'un grand nombre d'articulations dites labiales. Lorsque les deux lèvres sont jointes, faisant obstacle au passage de l'air, ou simplement rapprochées, offrant ainsi une certaine résistance à l'air expiré, on obtient toute une série de consonnes qu'on qualifiera de bilabiales, dont [p], [b] et [m].

- Les apico-alvéolaires :

Les alvéoles des dents, ou plus exactement les gencives internes des incisives supérieures, constituent un premier point contre lequel, soit la pointe de la langue, soit la partie antérieure du dos de la langue, viennent en contact plus ou moins étroit, produisant une occlusion parfaite ou une friction. Toutes ces articulations sont qualifiées d'alvéolaires et selon les cas, on précisera la définition en indiquant la partie de la langue qui entre en mouvement. On parle d'apico-alvéolaire si c'est la pointe de la langue qui prend contact avec les alvéoles, ainsi [t], [d] et [n].

- La palatale :

Le palais représente la plus grande partie de la voûte buccale et se divise lui-même en deux parties. Vers l'avant, le palais dur est fixe et se prolonge à l'arrière par le palais mou ou voile du palais, mobile, terminé par la luette. Les articulations qui s'effectuent par un mouvement de la langue dirigée vers le palais ou prenant contact avec lui sont qualifiées de palatale, ainsi [ŋ].

- Les vélaires :

On qualifie de vélaires les articulations réalisées au niveau du palais mou ou voile du palais, vers lequel est dirigé le mouvement du dos de la langue ; si bien qu'on parle parfois de dorso-vélaire à l'instar de [k] et [g].

Tableau 2 : les consonnes constrictives du français

						Lieu d'articulation						
						dentale	Alvéolaire	Post- alvéolaire	palatale	vélaire	uvulaire	
l a t é r a l e	-	b a t t e m e n t s	-	a r r o n d i	-	f	s	ʃ				sourde
					+	v	z	ʒ	j			sonore
	+				ɥ	w						
								r				
								l				
						labiale	prédor sale	apicale	dorsale			
						Organe articulaire						

- Opposition sourde/ sonore :

De même que pour les occlusives, l'opposition sourde, sonore est d'usage dans l'articulation des consonnes constrictives. Ainsi, nous pouvons distinguer [f] de [v], [s] de [z] et [ʃ] de [ʒ], l'une est sourde et l'autre est sonore.

- Les alvéolaires :

Les alvéoles des dents, ou plus exactement les gencives internes des incisives supérieures, constituent un premier point contre lequel, soit la pointe de la langue, soit la partie antérieure du dos de la langue, viennent en contact,

plus ou moins étroit, produisant une occlusion parfaite ou une friction. Toutes ces articulations sont qualifiées d'alvéolaires ainsi [s] et [z].

- Les labio-dentales :

Au contraire des lèvres, les dents ont un rôle passif dans l'articulation. Elles servent de point d'appui contre lequel, soit les lèvres, soit la langue prennent contact pour réaliser une occlusion parfaite ou le plus souvent un rétrécissement du chenal expiratoire à leur niveau, produisant une friction. Toutes les dentales, résultant du mouvement d'un organe mobile, lèvres ou langue, vers les dents, sont donc qualifiées en fonction de cette caractéristique articulaire. On parle de labio-dentales, comme nous l'avons vu, lorsqu'il s'agit du mouvement des lèvres vers les dents, ainsi [f] et [v] comme l'indique le tableau.

- Les semi-consonnes:

Il existe par ailleurs des sons intermédiaires, dits semi-consonnes et dont le point d'articulation est intermédiaire entre le point d'articulation d'une voyelle et celui d'une consonne ce sont [j], [ʷ] et [w].

-[j], [ʷ] sont considérées comme des palatales : définition, se référer à celle des occlusives palatales.

-[w] est considérée comme une vélaire : définition, se référer à celle des occlusives vélares.

2.1.1.1.2. LA REALISATION DES VOYELLES

Tableau 3 : les voyelles du français

		Lieu d'articulation				
		avant		arrière		
a p e r t u r e	fermée	i	y	u		n a s a l e
	mi-fermée	e	ø	o	-	
	mi-ouverte	ɛ	œ	ɔ		
		ẽ	œ̃	õ	+	
	ouverte	a		ɑ	-	
				ã	+	
		étirée		arrondie		
		labialisée				

Au contraire des consonnes, le mode d'articulation dont résultent les voyelles est caractérisé par le libre passage de l'air à partir de la glotte, à travers les cavités supra-glottiques, où le traitement qu'elles subissent est toujours le même, la résonance. Seuls varient le nombre, la forme et le volume des résonateurs qu'elles traversent. C'est de ces variations que dépendent les timbres des voyelles. Selon que l'air expiré emprunte une ou deux voies, il traversera un, deux ou trois principaux résonateurs, à savoir le résonateur buccal, le résonateur nasal et le résonateur labial.

- Opposition orale/ nasale :

Lorsque le voile du palais est relevé, empêchant le passage de l'air par les fosses nasales, tout l'air expiré traverse alors la cavité buccale. Les voyelles ainsi réalisées sont dites orales. Sont dites orales les voyelles [u], [o], [ɔ], [ɑ], [y], [ø], [œ], [i], [e], [ɛ] et [a]. Si le voile du palais est abaissé, une partie de l'air expiré se dirige vers les cavités des fosses nasales, une autre partie passe par la bouche. Les voyelles produites dans ces conditions sont des nasales. Les voyelles nasales du français, comme l'indique le tableau, sont [ɛ̃], [œ̃], [ɔ̃], [ɑ̃].

- Oppositions arrondies/ non-arrondies :

Dans son trajet vers l'extérieur, l'air expiré peut également traverser un troisième résonateur, celui labial. Ceci dépend de la forme prise par les lèvres. Lorsque celles-ci sont appliquées contre les dents, plus ou moins fortement, mais sans laisser d'espace entre elles et les dents, il n'y a pas de cavité labiale, et par conséquent, pas de résonance labiale. Au contraire, lorsque les lèvres sont projetées vers l'avant et arrondies, comme pour la moue, l'espace ainsi dégagé entre les lèvres et les dents constitue la cavité labiale où s'effectuera, au passage de l'air expiré, une résonance particulière qui contribue à déterminer certains timbres vocaliques. On qualifie d'arrondie [u], [o], [ɔ], [ɔ̃], [ɑ], [ɑ̃], [y], [ø], [œ], [œ̃] et de non-arrondie [i], [e], [ɛ], [ɛ̃], [a].

- Le volume du résonateur buccal :

Le volume du résonateur buccal conditionne également le timbre des voyelles. Ce volume dépend du degré d'aperture de la bouche. On considère quatre degrés principaux d'aperture buccale, situés à des intervalles équivalents, à partir d'un premier degré d'aperture minimale. Les voyelles du premier degré d'aperture ou d'aperture minimale sont dites aussi voyelles fermées [i], [y], [u].

A l'opposé, on aura des voyelles d'aperture maximale ou du quatrième degré d'aperture, dites aussi voyelles ouvertes [a], [ɑ], [ã]. Entre ces positions extrêmes, on distingue des voyelles d'aperture moyenne, celles du deuxième degré d'aperture ou mi-fermées [e], [ø], [o] et celles du troisième degré d'aperture ou mi-ouvertes [ɛ],[ẽ], [œ], [œ̃],[ɔ],[õ]. Cependant, il n'existe aucune limite précise entre les différents degrés d'aperture, on passe d'une infinité de réalisations à une autre. Cette diversité possible des réalisations peut dépendre de variantes individuelles ou dialectales, pour les locuteurs d'une même langue.

- La forme du résonateur buccal :

Le timbre des voyelles dépend également de la forme prise par le résonateur buccal. Celle-ci est déterminée par le déplacement vers l'avant ou l'arrière de la masse de la langue dans la bouche.

Lorsque la masse intérieure du dos de la langue se déplace en direction de la région pré-palatale, les sons vocaliques produits seront appelés voyelles antérieures. Ce sont : [i], [e], [ɛ], [ẽ], [a], [ʏ], [ø],[œ],[œ̃]. Lorsque la masse postérieure de la langue se déplace en direction de la région post-palatale et vélaire, on produit des voyelles postérieures. Ce sont : [u], [o], [ɔ],[õ], [ɑ],[ã].

N.B : Dans beaucoup de langues, le caractère d'arrondissement se confond avec les caractères antérieur ou postérieur.

2.1.1.2. LA MORPHOLOGIE

La morphologie est la partie de la grammaire qui étudie la variation des formes des mots. Certaines catégories de mots peuvent varier

- en nombre (le nom) ;

- en genre et en nombre (l'adjectif qualificatif, les déterminants) ;

- en personne (les pronoms personnels, les pronoms et adjectifs possessifs, etc.).

Mais, celui qui est plus riche en changement morphologique c'est le verbe : il varie en personne, en mode, en voix et en temps, raison pour laquelle nous avons choisi de l'étudier.

2.1.1.2.1. LES CATEGORIES DU VERBE

D'après le Larousse de la conjugaison ; le verbe est un mot de forme variable qui constitue avec le nom ou le pronom l'un des éléments fondamentaux de la plupart des phrases. Il donne des informations sur le sujet de la phrase, que celui-ci soit un être animé, un objet, une idée (...) et permet de répondre à ce type de questions :

- que fait le sujet ?

- qui est-il ?

- que ressent-il ?

Les différentes formes que peut prendre le verbe ajoutent des précisions, par exemple sur l'époque à laquelle se situe une action, sur sa durée, etc.

En français, on remarque neuf catégories de verbes : les verbes d'action, les verbes d'état, les verbes pronominaux, les auxiliaires, les semi-auxiliaires, les verbes transitifs, les verbes intransitifs, les verbes impersonnels et les verbes défectifs. Chacun de ces derniers a sa particularité. La grande majorité des verbes en français sont des verbes dits « d'action » ; ils expriment une action que réalise ou que subit le sujet du verbe.

Exemple 1 : Je chante.

- Contrairement au verbe d'action, le verbe d'état lui, a pour fonction de montrer sous quelle apparence se présente le sujet, à quoi il ressemble, qui il est. Cet état s'exprime par un nom ou un adjectif appelé « attribut du sujet ».

Exemple 2 : Elle paraissait heureuse lorsqu'elle m'a vu.

- Concernant les verbes pronominaux, ils sont toujours accompagnés d'un pronom personnel réfléchi qui renvoie au sujet et est placé après celui-ci.

Exemple 3 : Je me souviens très bien de cette personne.

- Quant aux auxiliaires, ils sont au nombre de deux : avoir et être. Ils servent à conjuguer d'autres verbes, à certains modes, certains temps, à certaines voix.

Exemple 4 : j'avais chanté.

- Les semi-auxiliaires eux, jouent occasionnellement le rôle d'auxiliaire, dans ce cas ils sont suivis d'un infinitif. Ce sont aller, être sur le point de, venir de, pouvoir, devoir, etc.

Exemple 5 : Nous venons de finir notre travail.

- Le verbe transitif est celui qui admet un complément d'objet. On dit qu'il est transitif direct lorsqu'il se construit avec un C.O.D et transitif indirect si le complément d'objet est indirect.

Exemples 6 : Je vois ma fille. / Je pense à ma fille.

- Le verbe intransitif a pour particularité de se construire sans complément d'objet.

Exemple 7 : Nous travaillons bien.

- Comme l'indique son nom, le verbe impersonnel est un verbe conjugué à la troisième personne du singulier et dont le pronom sujet « il » ne représente aucune réalité.

Exemple 8: Il pleut.

- Un verbe est dit défectif lorsque certaines formes manquent ou ne sont pas utilisées dans la conjugaison. Par exemple l'impératif du verbe « frire » est inusité aux première et deuxième personnes du pluriel.

2.1.1.2.2. LA CONJUGAISON

Selon la conjugaison française, le verbe est le mot qui peut prendre le plus de formes différentes. Comme le nom, le pronom, l'adjectif, sa forme varie en fonction du nombre et parfois du genre. A ces variations, s'ajoutent celles qui sont liées à la personne, au temps et au mode. En français, comme nous l'avons souligné précédemment, la forme du verbe varie selon que le sujet grammatical est singulier ou pluriel, et, aux temps composés, selon son genre et son nombre. En latin, langue à l'origine du français, la forme du verbe suffisait à indiquer si le pronom sujet était une 1^{ère} personne, 2^{ème} personne, 3^{ème} personne, du singulier ou du pluriel. Le français a conservé ces variations bien qu'il exprime le pronom sujet :

- Les pronoms personnels :

Tableau 4 : les pronoms personnels du français

	Singulier	pluriel
1 ^{ère} personne	Je	nous
2 ^{ème} personne	Tu	vous
3 ^{ème} personne	Il/elle/on (ou tout autre sujet)	Ils/elles (ou tout autre sujet)

- **Les premières personnes :**

La première personne désigne l'être ou parfois la chose qui s'exprime seul ou inclus dans un groupe. On l'exprime à l'aide des pronoms sujets **je** ou

(j' devant un **h** muet ou une voyelle) au singulier et **nous** au pluriel. Le pronom **nous** indique que celui qui parle fait partie d'un groupe et peut avoir plusieurs significations. **Nous** peut équivaloir à :

- toi + moi : Nous allons être amis.

- vous + moi : Nous allons commencer.

- lui/elle + moi : Nous vous rendons visite.

- eux/elles + moi : Nous allons au cinéma.

- tu (employé familièrement ou ironiquement) : Alors, nous n'avons toujours pas mangé.

- on (en langage familier) : Fatou et moi, on est allés danser.

Dans un certain cas aussi **nous** peut avoir le sens d'un singulier, c'est le nous de majesté et de modestie.

- Les deuxièmes personnes :

La deuxième personne désigne le ou les êtres ou parfois les choses à qui l'on parle. On l'exprime par les pronoms personnels **tu** au singulier et **vous** au pluriel. Le pronom **vous** peut désigner une personne unique, c'est le vouvoiement de politesse.

- Les troisièmes personnes :

La troisième personne représente l'être de qui on parle, ou la chose dont on parle, le sujet de la troisième personne peut être :

- un nom ou un groupe nominal : Deux chats se promènent sur le toit.

- un pronom de troisième personne (**il/s**, **elle/s**) ou un pronom démonstratif, possessif, indéfini.

- un autre équivalent du nom, par exemple un verbe à l'infinitif, ou une subordonnée.

- La voix :

Dans la langue française, la voix est l'une des trois formes sous lesquelles peut se présenter le verbe. Schématiquement, elle permet d'indiquer quelle relation grammaticale existe entre le sujet, le verbe et l'éventuel complément d'objet. Nous distinguons ainsi la voix active, la voix passive et la voix pronominale.

- La voix active indique que le sujet du verbe :

- fait l'action sur le C.O.D. : L'enfant casse ses jouets ;

- est dans un certain état (« être », « paraître »...), change d'état (sous l'effet d'une action dont l'agent n'est pas nommé : « devenir », « fondre », « bouillir »...), se déplace (« venir », « aller »...) dans ce cas, le verbe n'existe le plus souvent qu'à la voix active :

Exemples 9/10 : Cet enfant paraît très éveillé ;

La glace fond ; le ciment prend.

- La voix passive, toujours conjuguée avec l'auxiliaire « être », indique que le sujet du verbe subit l'action :

Exemple 11 : Le jouet est déjà cassé.

Seuls les verbes transitifs directs peuvent « être » mis à la voix passive ; le sujet du verbe passif est le C.O.D. du verbe actif correspondant :

Exemple 12 : Le maire a inauguré la patinoire. → La patinoire a été inaugurée par le maire.

- Conjugué à la voix pronominale, le verbe est précédé d'un pronom personnel réfléchi, c'est-à-dire représentant le(s) même(s) être(s) ou la (les) même(s) chose(s) que le sujet, qui joue le rôle de complément.

Exemple 13 : Tu te rappelles son nom ? (« te » pronom réfléchi).

- Le mode :

Un mode est une catégorie de la conjugaison qui définit la manière dont celui qui parle perçoit l'état ou l'action exprimés par le verbe. En français, il existe sept modes : quatre modes personnels et trois modes impersonnels. Les modes personnels sont ainsi nommés, car les formes verbales varient en personne et en nombre, et parfois en genre, aux temps composés. Il s'agit de l'indicatif, du subjonctif, du conditionnel et de l'impératif. Pour les modes impersonnels, la forme ne varie pas selon la personne ; seul le participe passé peut varier, mais en genre et en nombre. Ce sont l'infinitif, le participe et le gérondif. Comme les noms et d'autres mots, le verbe est formé de plusieurs éléments :

- l'élément de base est la racine qui indique la signification du verbe et qui se retrouve plus ou moins modifiée (on parle alors de radical) dans les mots de la même famille.

*Exemple 14 : **chanter**, **chanteur**, **déchanter**, **cantatrice**.*

- Au radical s'ajoute parfois un préfixe ou un suffixe qui complète le sens du verbe (« **rechanter** » = chanter à nouveau).

*Exemple 15 : **chanteur**, **enchantable**.*

Dans le cas du verbe, le suffixe est appelé terminaison ou désinence. Il permet au verbe de varier selon :

- le mode : Nous chant**ons**, chan**ter**, chant**ant**.

- le temps : je chante, je chan**terai**.

-la personne : je chan**terai**, nous chan**terons**.

Chaque mode du verbe comporte un ou plusieurs temps. Ceux-ci, permettent de préciser à quel moment où l'on parle se situe ce procès ou cet état. Ce moment est défini par rapport au moment où l'on parle ou écrit.

- Les temps :

Dans la conjugaison française, nous distinguons trois sortes de temps : les simples, les composés et les surcomposés.

- La forme verbale des temps simples est constituée d'un seul mot.

Exemple 16 : Je marcherai.

- Pour les temps composés, la forme verbale est constituée d'un auxiliaire ou d'un semi-auxiliaire conjugué à un temps simple, suivi du participe passé ou de l'infinitif présent.

Exemple 17 : J'aurai marché, je vais marcher.

- Les temps surcomposés, leur forme verbale est constituée d'un auxiliaire conjugué à un temps composé, suivi du participe passé.

Exemple 18 : J'ai eu marché.

Donc, en français c'est la forme verbale qui subit toutes les modifications. Elle est composée du radical du verbe et d'une désinence dans les temps simples de la voix active, d'un auxiliaire conjugué suivi du participe passé du verbe dans les temps composés et dans tous les temps à la voix passive. Les désinences sont des suffixes grammaticaux, qui permettent d'identifier le mode et le temps de la forme verbale, parfois, sa personne (pour les modes personnels), voire son genre (pour les participes passés accordés). Il faut aussi signaler que

toutes les formes verbales ne sont pas décomposables, notamment celles des verbes très irréguliers.

2.1.1.3. LA SYNTAXE

La syntaxe est la partie de la grammaire qui traite de l'organisation des éléments de la phrase, de leur place, de leur ordre, éventuellement de leur accord et met en évidence leur fonction.

2.1.1.3.1. L'ENONCE SIMPLE ET L'ENONCE COMPLEXE

On distingue traditionnellement la phrase simple, constituée par une seule proposition dite proposition indépendante et la phrase complexe formée de plusieurs propositions.

- La phrase simple :

Selon les grammairiens de la langue française, le modèle de base de la phrase simple est la phrase déclarative minimale, comportant :

- un sujet et un groupe verbal constitué d'un verbe simple :

Exemple 19 : La nuit tombe.

- ou comportant un ou plusieurs groupes nominaux en fonction de complément :

Exemple 20 : Les enfants ont ouvert leurs cadeaux ce matin.

- La phrase nominale :

Un nombre important de phrases possibles ne correspondent pas à ce modèle, soit parce qu'elles n'ont pas de verbe, soit parce qu'elles sont uniquement composées de verbes ou ne sont limitées qu'à une interjection. Elles sont respectivement appelées phrase nominale, verbale ou énoncé monorème. D'après Dubois, on appelle phrase nominale « *une phrase assertive dont le*

prédicat ne comporte ni verbe ni copule »⁶ ; cela se produit quand « *le nom ou le groupe du nom constitue à lui seul la phrase* »⁷.

Exemple 21 : Chauds les marrons, chauds !

La phrase peut être aussi interrogative :

Exemple 22 : La pluie ?

A la suite de Benveniste, nous pouvons ajouter quelques remarques à cette caractérisation sommaire : il est nécessaire de rejeter toute implication d'un être lexical dans l'analyse de la phrase nominale :

Exemple 23 : La crise ministérielle. vs la crise est ministérielle.

Le verbe être existe en français et la phrase nominale représente un mode, expression dont la réalisation est possible, mais contingente. En tout cas, elle ne semble admise que pour la 3^{ème} personne.

Elle peut comporter deux variétés avec une distinction de forme, mais non de sens, distinction liée à la séquence des éléments:

Exemple 24 : Chauds les marrons. Les marrons chauds.

Au point de vue fonctionnel, elle est l'équivalent d'une phrase verbale ; la différence entre les deux, porte sur la morphologie, non sur la fonction.

L'assertion nominale présente un caractère intemporel et impersonnel, car portant sur un terme réduit à son seul contenu sémantique, elle ne peut mettre en rapport le temps de l'événement avec le temps du discours sur cet événement.

« *L'élément assertif, étant nominal, n'est pas susceptible des déterminations que*

⁶ Jean. Dubois : *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Hachette, 1957. p. 340.

⁷ Jean Claude. Chevalier, B. Blanche-Benveniste, M. Arrivé, J. Peytard : *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris : Larousse, 1964. p.86.

la forme verbale porte : modalités temporelles, personnelles... »⁸ Et encore « la phrase nominale asserte une certaine qualité comme propre au sujet, mais hors de toute détermination temporelle et hors de toute relation avec le locuteur »⁹. C'est donc une phrase aussi complète que n'importe laquelle, et non pas une phrase à copule zéro.

- La phrase verbale :

Par opposition, la phrase verbale est la phrase assertive dont le prédicat comporte un verbe ou une copule. Toujours pour Benveniste :

« Le verbe, au sein de l'énoncé assertif, a une double fonction : organiser en une structure complète les éléments de l'énoncé et doter l'énoncé d'un prédicat de réalité. Dans l'énoncé, la forme verbale est variable dans son sens et dans la nature des modalités qu'elle porte et comporte un invariant : l'affirmation de conformité entre l'ensemble grammatical et le fait asserté »¹⁰.

La phrase verbale est donc susceptible des déterminations que la forme verbale porte, par voie de conséquence, elle situe l'énoncé par rapport au locuteur. Elle constitue un moment d'énonciation distinct de la phrase nominale dont la valeur propre réside dans le caractère invariable du rapport entre énoncé et réalité.

- L'énoncé monorème :

C'est une phrase à un seul terme, peut être constituée par une interjection, c'est-à-dire un mot invariable, isolée, exprimant une réaction affective vive. L'interjection ne correspond pas à une forme régulière du lexique ; c'est une onomatopée qui ne s'appuie pas nécessairement sur l'imitation fidèle de la réalité acoustique.

⁸ Emile Benveniste : *Problème de linguistique Générale*. Paris : N.R.F., « Bibliothèque des sciences humaines », 1966. p 159.

⁹ Ibid. p.159.

¹⁰ Ibid. p.155.

Exemples 25/26/27/28/29 : Aie! : C'est un cri ;

Tout doux ! : un adjectif ;

Comment ! : un adverbe ;

Bonté divine ! : un syntagme nominal ;

Allons ! : un syntagme verbal.

- La phrase complexe :

Une phrase complexe, quant à elle, est le plus souvent, une phrase simple dont un ou plusieurs éléments se sont développés en proposition, atteignant ainsi une sorte d'autonomie interne, mais n'en jouant pas moins le même rôle grammatical dans l'ensemble. Ainsi, d'après les auteurs du Dictionnaire Larousse du français contemporain, « *les constructions de la phrase simple et de la phrase complexe sont parallèles* »¹¹ et dans cette optique, on peut dire avec Benveniste que la subordonnée relative peut être considérée comme « *une structure formelle agencée par une certaine fonction* »¹² et qu' « *elle se comporte comme un adjectif syntaxique* »¹³.

On peut donc proposer un classement des subordonnées du point de vue du rôle et de la fonction qu'elles jouent dans les phrases. On distinguera donc :

- les propositions subordonnées substantives qui jouent le rôle que jouerait un groupe nominal sujet ou complément d'objet : ce sont les subordonnées interrogatives indirectes et les subordonnées complétives introduites par la conjonction que.

¹¹ Jean Dubois et R. Lagane : *Dictionnaire Larousse du français contemporain*. Paris : Larousse, 1966. p. 110.

¹² Emile Benveniste : *Problème de linguistique Générale*. Paris : N.R.F., « Bibliothèque des sciences humaines », 1966. pp. 208-222.

¹³ Ibid. pp.208-222.

- les propositions subordonnées adjectives qui jouent le rôle que jouerait un adjectif qualificatif ou un complément du nom : ce sont la plupart des propositions relatives.

- les propositions subordonnées adverbiales ou circonstancielles qui jouent le rôle que jouerait un adverbe ou un nom complément circonstanciel du verbe : ce sont les propositions introduites par une conjonction différentes de que ou par une locution conjonctive.

Ainsi, pour bien cerner ces types de phrases, nous allons successivement nous intéresser aux propositions citées ci-dessus.

- Les subordonnées interrogatives indirectes :

Pour Grandsire et Viard « *l'interrogation indirecte est formée de deux propositions autonomes : une proposition d'interrogation indirecte précédée d'une proposition de présentation* »¹⁴.

Exemple 30 : Paul se demande : quel chemin il a pris.

Paul se demande : est une proposition de présentation ayant une valeur interrogative propre ; construite avec un verbe directement interrogatif exprimant l'interprétation de la 3^{ème} personne au sujet de la question posée où les verbes évoquent plus ou moins une idée d'interrogation.

Quel chemin il a pris : est une proposition d'interrogation indirecte exprimant la question en termes similaires à ceux employés au style direct.

Pour Tesnière, la subordonnée interrogative indirecte est la réduction d'une phrase simple interrogative totale ou partielle au rôle d'un substantif exerçant la fonction de complément d'objet par rapport au verbe de la

¹⁴ P. Grandsire et P. Viard : *Grammaire, ensembles et relations*. Paris : Editions de l'école, 1971. p. 82.

principale. Partant d'une interrogation directe, on aboutit à une interrogation indirecte, c'est-à-dire tout simplement à une interrogation subordonnée.

S'il s'agit d'une interrogation portant sur le noyau fonctionnel de la phrase, le mot interrogatif subsiste :

- interrogation nucléaire :

{ directe : Pierre demande : « qui bat Paul ? »
indirecte : Pierre demande qui bat Paul.

S'il s'agit d'une interrogation portant sur la relation qui existe entre deux mots d'une même phrase, elle s'exprime à l'aide de l'adverbe interrogatif si :

- interrogation connexielle :

{ directe : Pierre demande : Jean bat-il Paul ?
indirecte : Pierre demande si Jean bat Paul.

S'il s'agit d'une interrogation partielle, elle s'exprime comme dans l'interrogation directe, à l'aide des mots interrogatifs :

- Interrogation partielle :

{ directe : Comment Pierre mange-t-il au restaurant ?
indirecte : Dites-moi comment Pierre mange au restaurant.

- Les subordonnées complétives introduites par que :

Les subordonnées complétives introduite par que se rattachent directement au verbe de la proposition principale et jouent, par rapport à lui, le rôle d'un substantif objet ou sujet, ce qui n'est pas contradictoire, le sujet étant un complément comme les autres. Ces subordonnées, quand elles exercent la

fonction de complément d'objet après les verbes déclaratifs, d'opinion ou de sentiment.

Exemple 31 : Je crois que Pierre bat Paul.

Le transitif est la conjonction que ; la terminologie traditionnelle donne le nom de discours direct ou style direct aux propositions indépendantes et celui de discours indirecte ou style indirecte aux mêmes propositions transférées en subordonnées complétives ; c'est pourquoi, le discours indirect gagnerait à être appelé discours ou style subordonné.

Exemple 32 : Discours direct : Jean dit « Pierre bat Paul ».

Discours subordonné : Jean dit que Pierre bat Paul.

Certains grammairiens¹⁵ élargissent la notion de complétive. Ils appellent propositions, les phrases simples qui sont les constituants d'une phrase complexe, et complétives, les phrases enchâssées dans d'autres phrases, à l'intérieur desquelles elles jouent le rôle d'un syntagme nominal sujet ou complément. La modalité de la phrase prend la forme d'une proposition principale de type SN+ V (croire, se réjouir, etc.)

Exemple 33 : Je dis que Paul viendra.

Je dis : est la modalité ; Paul viendra : la complétive et que : le complétiviseur, l'opérateur.

Pour eux, en français, les complétives peuvent être introduites par que ou être à l'infinitif (précédé ou non de la préposition de) :

Exemples 34/35 : Je désire rentrer chez moi.

Je crains de le rencontrer.

¹⁵ Jean. Dubois : *Dictionnaire de Linguistique*, Paris : Larousse, 1972. pp. 104-105.

Elles sont parfois au participe présent :

Exemple 36 : Je le revois courant dans le pré.

Dans certaines grammaires scolaires, les complétives recouvrent les subordonnées complément de nom ou complément de l'adjectif.

Exemples 37/38 : L'espoir qu'il reviendrait bientôt la soutenait.

Vous êtes digne qu'on vous fasse confiance.

- Les propositions subordonnées adjectives :

Les adjectives se confondent avec les relatives dont l'antécédent est exprimé dans la proposition principale. Elles sont introduites par un pronom relatif qui est un outil complexe. Les formes du pronom relatif sont dites simples ou complexes ; les formes simples varient en partie avec la nature du nom ou du pronom représenté et principalement avec leurs fonctions. Les formes composées sont : pour la fonction sujet, lequel et son paradigme ; pour la fonction complément : de, duquel et son paradigme ; à ; auquel et son paradigme ; préposition + lequel et son paradigme. Ce sont en réalité des formes de pronoms, mais aussi d'adjectifs (relevant des adjectifs déterminatifs). L'emploi de l'adjectif relatif sujet ou objet direct est rare en français, de style très archaisant ou juridique.

Exemple 39 : On a vu arriver un dénommé Pondu, lequel Pondu se prend pour l'envoyé de la Providence.

Tableau 5 : les formes du relatif en français

Fonction du relatif	Nature de l'antécédent		
	Animé	Inanimé	Cela, rien, quelque chose
Sujet	Qui	Qui	qui
	Que	(Peu usité) que	inusité
attribut	Que	(Peu usité) que	inusité
C.O.D	Que	Que	que
Complément du nom ou de verbe construit avec préposition de	Dont	Dont	dont
Complément indirect d'objet ou d'attribution	(à) qui	Auquel et son paradigme	(à) quoi
Complément circonstanciel de lieu	(chez) qui	Où prép. +lequel et son paradigme	Où prép. + quoi
Autres compléments circonstanciels	Par/ pour à cause de qui	Par/ pour + lequel et son paradigme à cause duquel et son paradigme	Par/ pour/ à cause de/ dans quoi

La proposition subordonnée relative peut représenter quatre types de structures à deux niveaux de subordination. On peut distinguer :

✓ A un premier niveau de subordination :

- le relatif est sujet du verbe de la proposition :

Exemple 40 : Quiconque ignore cela est un sot. Groupe du relatif ayant fonction de sujet + verbe et ses groupes fonctionnels.

- le relatif est complément du verbe de la proposition :

Exemple 41 : Voici les objectifs pour lesquels nous luttons. Préposition + groupe du relatif ayant fonction de complément+ verbe et ses groupes fonctionnels.

✓ A un second niveau de subordination :

- le relatif est complément dans un groupe prépositionnel :

Exemple 42 : Change l'ampoule à la clarté de laquelle tu lis. Préposition + relatif + verbe et ses groupes fonctionnels.

- le relatif est complément dans un groupe non prépositionnel :

Exemple 43 : Ambroise, dont la vigueur réjouit, paraît en pleine forme. (Mot) + relatif complément + verbe et ses groupes fonctionnels.

Tesnière propose un classement sémantique des relatives qu'il divise en déterminatives et explicatives. La subordonnée adjectivale dont le sens est essentiel est dite déterminative : elle ne se met jamais entre virgules :

Exemple 44 : Les enfants qui travaillent mal ne seront pas récompensés.

La subordonnée adjectivale **qui travaillent mal** est essentielle pour le sens parce qu'elle est indispensable pour réduire l'extension du terme **enfants** à ceux des enfants qui travaillent mal. Si l'on ponctuait : **Les enfants, qui travaillent**

mal ; ne seront pas récompensés, la phrase signifierait qu'il faut ne récompenser aucun enfant parce que tous travail mal.

La subordonnée adjectivale dont le sens est accessoire est dite explicative : elle se met toujours entre virgules, comme si en quelque sorte elle était entre parenthèses :

Exemple 45 : Les enfants, qui sont jeunes, doivent être protégés.

La subordonnée adjectivale **qui sont jeunes** est accessoire parce qu'elle se borne à souligner un des attributs déjà contenus dans l'antécédent **enfants**. Tous les enfants sont jeunes et tous ont besoin d'être protégés. Si l'on omettait les virgules (absence de pause dans la langue parlée) ; la phrase laisserait entendre qu'il y a des enfants qui ne sont pas jeunes et qui n'ont pas besoin d'être protégés.

Cette distinction est reprise dans la mesure où elle a des conséquences syntaxiques. La relative déterminative restreint ou précise le sens de l'antécédent par l'addition d'une caractéristique indispensable, partie intégrante de sa définition ; elle joue syntaxiquement le même rôle qu'un démonstratif :

Exemple 46 : Prends le livre qui est sur mon bureau.

La relative explicative ajoute à l'antécédent un détail contingent, non indispensable à la définition. Syntaxiquement ; elle joue le rôle d'un complément ou d'un adjectif apposé.

Exemple 47 : Prends mon livre, qui est sur le bureau.

- Les propositions subordonnées adverbiales ou circonstancielles :

Les subordonnées adverbiales sont appelées circonstancielles parce qu'elles indiquent les circonstances de l'action exprimée par le verbe de la

proposition principale : but, cause, temps, lieu, etc. pour la grammaire générative, elle se définit par un enchâssement effectué grâce à un opérateur :

Exemple 48 : Il travail la nuit. SN+ SV (V+ SN)

On peut trouver sous le symbole SN, à la place de **nuit** : **quand le soleil est couché** qui résulte de la subordination d'une phrase P : **Le soleil est couché**, grâce à **quand** phrase constituante, vient s'enchâsser dans **il travail**, phrase réceptive, grâce à **quand** :

Exemple 49 : Il travail quand le soleil est couché.

Tableau 6 : les propositions subordonnées circonstancielles du français

circonstance	Nom de la subordonnée	Mots subordonnants	exemples
But	Finale	Afin que, pour que, de craint que, à cette fin que...	Je vous donnerai mon adresse pour que vous m'écriviez.
Cause	Causale	Comme, parce que, puisque, attendu que, vu que...	Puisque vous insistez, j'accepte votre invitation.
comparaison	comparative	Comme, ainsi que, tel que, pour autant que, à mesure que...	Il vous a reçu comme il a reçu ses meilleurs amis.

concession	concessive	Alors que, bien que, encore que, au lieu que, même si, quoique...	Jean réussira à son examen bien qu'il ait assez peu travaillé.
condition	conditionnelle	Au cas où, à condition que, à moins que...	Au cas où vous viendriez, il faudrait m'avertir avant.
conséquence	consécutives	De manière que, de sorte que, tant que, si bien que...	Je ferai en sorte que vous puissiez nous accompagner.
Lieu	locative	Où, par où, jusqu'où...	Où Jean réussit, pierre échouera.
temps	temporelle	Avant que, en attendant que, jusqu'à ce que...	Je viendrais chez vous dès que j'aurai fini.

- La proposition incise :

Grevisse définit la proposition incise comme une proposition généralement courte, tantôt insérée dans le corps de la phrase, tantôt rejetée à la fin de la phrase, pour indiquer qu'on rapporte les paroles de quelqu'un ou exprimer une sorte de parenthèse.

Exemples 50/51 : Allons, cria-t-il, un peu de courage !

Sortez d'ici, et rapidement, dit-il.

Dans ces propositions, le sujet est inversé, mais on a souvent comme incises : je crois, je pense, je suppose, etc.

Toutefois, cette définition ne décrit pas la nature syntaxique de la proposition incise ; au reste, l'incise relève de la parataxe, c'est-à-dire qu'elle ne connaît, avec la phrase dans laquelle elle s'insère, qu'une connexion uniquement d'ordre sémantique :

Exemples 52/53 : Je dis : « je viendrai »

Je viendrai, dit-il.

En **Je dis : « je viendrai »**, c'est le style direct. Dans ce cas, les deux propositions restent, l'une comme l'autre, indépendantes et ne connaissent pas de lien structural. C'est le même phénomène qui existe en **Je viendrai, dit-il** : seule la place du nœud verbal **il dit** a changé, ce qui entraîne la post-position du sujet.

- La proposition infinitive :

On la reconnaît en résolvant l'infinitif en une forme personnelle.

Exemple 54 : Je crains de partir → que je parte.

Structuralement, la proposition infinitive repose sur la translation d'un verbe en substantif par l'emploi de l'infinitif ; c'est une translation du premier degré puisque, selon Tesnière, la translation du verbe en substantif au moyen de l'infinitif est une translation du premier degré. Cette translation n'est d'ailleurs pas admise dans tous les cas : si le sujet de la subordonnée infinitive est différent du sujet de la principale, le français fait appel à la translation du second degré, si le verbe de la principale est un verbe déclaratif :

Exemple 55 : Je veux partir / Je veux qu'il parte.

La transformation infinitive consiste à enchâsser dans une phrase matrice une proposition nominalisée au moyen d'un affixe dit infinitif ; elle implique que l'on ait procédé auparavant à une transformation complétive. Si l'on compare **Je veux partir** et **Je veux qu'il parte**, on constate que ces deux phrases sont issues d'une transformation généralisée de deux propositions dont la deuxième est enchâssée dans la première :

Exemples 56/57 : Je veux ceci, que je parte.

Je veux ceci, qu'il parte.

La transformation infinitive se déclenche en **Je veux ceci, que je parte**, parce que le sujet de la phrase matrice est le même que celui de la phrase constituante ; d'où : **Je veux partir**.

- La proposition subordonnée participe :

La proposition subordonnée participe se rattache au verbe principal sans qu'intervienne aucun mot subordonnant ; elle comporte nécessairement un sujet exprimé et un verbe au participe. Sa fonction est celle d'un complément circonstanciel :

Exemples 58/59 : Le repas fini, les convives se retirèrent.

La chance aidant, nous gagnerons.

Pour Grevisse, la proposition participe est une proposition indépendante ; mais la Grammaire Larousse du français contemporain estime que le verbe suffit à marquer la subordination. Effectivement, la proposition participe est une proposition subordonnée circonstancielle. Elle est le résultat d'une translation du premier degré puisque l'emploi du participe est la façon la plus usuelle de procéder à la translation d'un verbe en adjectif. Mais cette définition de Tesnière n'est pas limitative car elle englobe tous les emplois de participes et non ceux dans lesquels un sujet est exprimé.

2.1.1.3.2. LES MODALITES DE LA PHRASE

Les phrases portent forcément la marque de l'attitude du locuteur face à ce qu'il dit. On distingue quatre modalités : la déclarative, l'interrogative, l'impérative et l'exclamative. Toutes les modalités peuvent être combinées avec la négation.

- La déclarative :

Le locuteur peut simplement déclarer quelque chose et on dira alors que la modalité de la phrase (c'est-à-dire le mode de présentation de son contenu), est déclarative. Une phrase déclarative énonce un fait ou une opinion. Elle peut être terminée par un point, un point virgule, un deux-points, des points de suspension, etc.

Exemple 60 : Je vais à l'école. Je ne vais pas à l'école.

- L'interrogative :

Il peut interroger sur le contenu de ce qu'il dit et la modalité de la phrase sera dite interrogative. Une interrogation se caractérise par son style (direct, indirect ou indirect libre), par sa portée, par ses marques morphologiques, et par la valeur de ces dernières.

Une interrogation est dite directe quand la question posée constitue une phrase indépendante. Elle est toujours terminée par un point d'interrogation.

Exemple 61 : D'ou viens-tu?

Elle est dite indirecte quand elle est subordonnée à un terme principal qui lui sert d'appui :

Exemple 62 : Je leur demande comment ils vont, si l'année est bonne.

Concernant la portée de l'interrogation, elle est soit totale, soit partielle. On dit qu'elle est totale quand elle porte sur l'ensemble de la phrase et est dite partielle lorsqu'elle porte précisément sur un des termes de la phrase ; prédicat verbal, sujet, attribut, ou complément d'objet.

Différentes marques déterminent l'interrogation directe :

- Le ton ; cette marque consiste à prononcer sur une note plus haute la dernière syllabe tonique du mot sur lequel on veut faire porter une interrogation partielle ou la dernière syllabe tonique du mot qui termine une interrogation totale:

Exemples 63/64 : C'est par ce chemin-là, que nous sommes venus ?

Viendrez-vous demain?

- Les termes interrogatifs qui y assume une fonction de pronom, d'adjectif, d'adverbe ou de la particule est-ce-que :

Exemples : /65/66/67/68/69 Qui ne court après la fortune? Pronom

Quel est votre petit nom? Adjectif

Pourquoi le lui dire? Adverbe

Est-ce-que vous viendrez? (Interrogation totale),

Quand est-ce-que cela s'est passé ? (renforce un terme interrogatif).

- La postposition du sujet, qui peut être un nominal ou un pronom personnel. Elle est obligatoire dans les interrogations totales, quand il est seul sujet ou qu'il sert à reprendre un sujet nominal placé en tête de la phrase interrogative. La postposition est impossible quand le sujet est représenté par un

pronom interrogatif, par l'adjectif interrogatif **quel** suivi d'un substantif ou par l'adverbe interrogatif **combien** déterminé par un substantif. Dans tous les cas, on peut éviter la postposition du pronom personnel sujet en recourant au ton et à l'emploi de (est-ce-que...?)

Néanmoins, il convient de noter que cette diversité des marques a pour conséquence la grande variété des types de phrases interrogatives en français. Le choix de l'un ou de l'autre dépend du degré de culture de celui qui parle, des circonstances et enfin de certaines exigences de style.

- L'impérative :

Les phrases qui expriment un ordre, un conseil, formulent une interdiction, sont des phrases dont la modalité est impérative. Elle peut être terminée par un point ou un point d'exclamation. Son verbe peut être à l'impératif, au subjonctif ou à l'infinitif. Celles qui expriment une interdiction sont très souvent à la fois impératives et négatives.

Exemples 70/71 : Sors de la chambre !

Ne venez pas !

Par ailleurs, on notera que la modalité impérative peut être exprimée par des phrases dont le verbe n'est pas à l'impératif :

Exemple 72 : Je t'interdis de continuer.

- L'exclamative :

Une phrase exclamative exprime un sentiment vif (peur, joie...). Elle commence souvent par un adverbe exclamatif : comme **que** ou une interjection : oh, hélas, bravo, vive, etc. elle se termine par un point d'exclamation. Elle est souvent elliptique :

Exemples 73/74 : Oh ! La bonne idée !

Quelle bonne idée (vous avez eue) !

L'ordre V-S est traditionnel dans certaines expressions dont le verbe au subjonctif exprime un souhait :

Exemples 75/76 : Vive la République !

Fasse le ciel que... !

On le retrouve également dans des expressions où :

- le groupe sujet est une proposition relative :

Exemple 77 : Sauve qui peut !

- il y a une inversion de sujet dans les phrases de type attributif ou dans les phrases de type non attributif lorsque le sujet est un pronom personnel :

Exemples 78/79 : Est-ce beau !

A qui ne l'ai-je pas dit !

- on remarque la présence d'un mot exclamatif :

Exemple 80 : Quelle est son ignorance !

Toutefois, l'ordre S-V peut être rétabli quand l'expression n'est pas figée, de même l'ordre est de règle quand la locution comporte un pronom personnel atone :

Exemple 81/82 : Le ciel fasse que... !

Dieu vous bénisse !

2.1.2. LE SYSTEME WOLOF

2.1.2.1. LA PHONOLOGIE

La langue wolof compte 36 phonèmes répartis en 19 consonnes, 2 semi-voyelles et 15 voyelles (dont 8 voyelles brèves et 7 longues).

Les critères de description phonétique des consonnes du wolof sont:

- le mode d'articulation qui permet de distinguer les consonnes occlusives des consonnes constrictives,
- la force articuloire qui permet de distinguer les consonnes faibles des consonnes fortes,
- le caractère explosif qui permet de distinguer les occlusives explosives des occlusives implosives,
- la nasalité qui permet de distinguer les articulations orales, pré-nasales et nasales,
- la sonorité qui permet de distinguer les sourdes et sonores,
- l'organe et le lieu d'articulation qui caractérisent toutes les consonnes.

2.1.2.1.1. LA REALISATION DES CONSONNES

Tableau 7 : les consonnes et semi-voyelles du wolof

	labiale	labio- dentale	dentale	palatale	vélaire	uvulaire
Occlusive sonore	b		d	j	g	
Occlusive sourde	p		t	c	k	q
constrictive		f	s		x	
Nasale	m		n	ñ	ŋ	
latérale				l		
vibrante				r		
Semi- voyelle	w			y		

Le système consonantique du wolof comporte des consonnes dites simples, [b], [c], [d], [g], [h], [j], [k], [l], [m], [n], [ñ], [ŋ], [p], [q], [r], [t], [f], [s], [x], pré-nasales [mb], [nd], [nj], [ng], [mp], [nt], [nc], [nk], [nq] et géminées [bb], [dd], [jj], [gg], [pp], [tt], [kk], [cc]. Comme l'indique la graphie, les simples sont représentées par des symboles uniques, les géminées et les pré-nasales par des digraphes. Les géminées présentent par rapport aux phonèmes simples correspondants, les caractéristiques distinctives suivantes : un allongement (durée supérieure) de la voyelle qui précède la géminée, une

articulation plus énergique, un allongement emphatique (intensité) de la consonne géminée.

- Les occlusives :

Les occlusives du wolof sont [b], [c], [d], [g], [h], [j], [k], [l], [m], [n], [ñ], [ŋ], [p], [q], [r], [t]. L'étude de leur lieu d'articulation et de leur sonorité donne les caractéristiques suivantes :

[b] est bilabiale et sonore à l'initiale ou entre deux voyelles. On prononce [b], mais en finale la bouche se ferme donnant un peu l'impression d'un [p].

[c] est palatale et sourde et ne se trouve pas en final.

[d] est dentale et sonore et ne se trouve pas comme simple en finale de mot.

[g] est vélaire et sonore, à l'initiale ou entre deux voyelles se prononce [g], mais en finale la bouche se ferme donnant l'impression d'un [k].

[h] est glottale et sourde et ne se trouve que dans quelques mots d'origine arabe et dans les interjections.

[j] est palatale et sonore. En finale la bouche se ferme donnant l'impression d'un [c].

[k] est vélaire et sourde et ne se trouve pas en simple en finale de mot.

[l] est palatale, sonore et latérale.

[m] est nasale et labiale.

[n] est nasale et dentale.

[ñ] est nasale et palatale.

[ŋ] est nasale et vélaire.

[p] est labiale et elle ne se trouve pas comme simple en finale de mot.

[q] est uvulaire et sourde. Elle est utilisée comme élément de groupe nq et en final

[r] est palatale et roulée mais seulement à un seul battement.

[t] est dentale et sourde.

- Les constrictives :

Les constrictives sont [f], [s] et [x]. L'étude de leur lieu d'articulation et de leur sonorité donne également les caractéristiques suivantes :

[f] est labio-dentale et sourde.

[s] est dentale et sourde.

[x] est tantôt vélaire tantôt uvulaire et sourde.

- Les semi-voyelles :

Outre les occlusives et les constrictives, nous avons encore les semi-voyelles. Ce sont [w] et [y].

[w] est soit labiale soit vélaire. La prononciation est vélaire devant une voyelle d'arrière et labiale devant une voyelle d'avant.

[y] est palatale.

- Les géminées :

De même, on remarque que toutes les géminées sont des occlusives et reprennent les caractéristiques de ces dernières.

[bb] est bilabiale et sonore.

[dd] est dentale et sonore.

[jj] est palatale et sonore.

[gg] est vélaire et sonore.

[pp] est bilabiale et sourde.

[tt] est dentale et sourde.

[cc] est palatale et sourde.

[kk] est vélaire et sourde.

- Les prénasalisées :

Les prénasalisées sont la combinaison d'une consonne nasale avec une consonne occlusive, le tout donnant lieu à un seul phonème. Ainsi, la consonne **m** est placée devant seulement les consonnes **b** et **p**, tandis que le **n** peut se combiner à toutes les autres occlusives.

[mb], bilabiale sonore.

[nd], dentale sonore.

[nj], palatale sonore.

[ng], vélaire sonore.

[mp], bilabiale sourde.

[nt], dentale sourde.

[nc], palatale sourde.

[nk], vélaire sourde n'existe pas en début de mot.

[nq], uvulaire sourde n'existe pas en début de mot.

2.1.2.1.2. LA REALISATION DES VOYELLES

Tableau 8 : le triangle vocalique du wolof

	antérieur		Centrale		postérieure	
	brève	longue	brève	longue	brève	longue
fermée	i	ii			u	uu
mi-fermée	é	ée	ë		ó	óó
mi-ouverte	e	ee			o	oo
ouverte			a	aa(à)		

- Les voyelles brèves :

Les 8 voyelles brèves du wolof sont : [a], [e], [é], [ë], [o], [ó], [u] et [i].

[e] est une voyelle antérieure mi-ouverte.

[é] est une voyelle antérieure mi-fermée.

[ë] est une voyelle centrale mi-fermée.

[a] est une voyelle centrale ouverte.

[o] est une voyelle postérieure mi-fermée.

[ó] est une voyelle postérieure mi-fermée.

[u] est une voyelle antérieure fermée.

[i] est une voyelle antérieure fermée.

- Les voyelles longues :

A coté des voyelles brèves, existent aussi en wolof certaines voyelles longues. Elles sont au nombre de 7 : ce sont, [aa], [ee], [éé], [oo], [óó], [uu] et [ii].

[aa] est une voyelle centrale ouverte.

[ee] est une voyelle d'avant mi-ouverte.

[éé] est une voyelle d'avant mi-fermée.

[oo] est une voyelle d'arrière mi-fermée.

[óó] est une voyelle d'arrière mi-fermée.

[uu] est une voyelle d'arrière fermée.

[ii] est une voyelle centrale fermée.

2.1.2.2 LA MORPHOLOGIE

2.1.2.2.1. LES CATEGORIES DU VERBE

D'après l'étude que nous avons menée sur la catégorie du verbe en wolof, nous remarquons que cette dernière est aussi détaillée que catégorisée.

Kobés¹⁶ présente une tripartition des verbes en espèces. Ces espèces sont les verbes :

- substantifs,
- circonstanciels,
- attributifs.

- Les premiers, au nombre de six, sont suivis d'une forme nominale : **a, là, di, don, nékà.**

¹⁶ Mamadou Cissé. Revisiter « la grammaire de la langue Volofe » D'A. Kobés (1869) ou l'étude critique d'un plan de l'histoire de la grammaire du wolof. Sudlangues n°4. p74.

- Les verbes circonstanciels sont ceux que d'autres auteurs nomment auxiliaires : **dà, mas, faf, fàral, ged, tél.**

- Les verbes attributifs sont eux-mêmes divisés en :

- verbes d'état et verbes d'action,
- en verbes transitifs et intransitifs,
- en primitifs et dérivés.

2.1.2.2.2. LA CONJUGAISON

En wolof, les distinctions des différents pronoms s'effectuent par rapport aux différents modes d'expression. Chaque temps, mode ou voix un pronom qui lui est particulier. Kobés¹⁷ considère que ces pronoms sont non seulement des pronoms dits verbaux, car ne s'employant qu'avec des verbes, mais ils sont aussi des pronoms isolés.

¹⁷ Mamadou Cissé. Revisiter « la grammaire de la langue Wolofe » D'A. Kobés (1869) ou l'étude critique d'un plan de l'histoire de la grammaire du wolof. Sudlangues n°4. p75.

- Les pronoms personnels :

Tableau 9 : les pronoms personnels du wolof.

1 ^{ere} personne	nà	-ma	ma	. .mà	..mà	mà	..là	maŋ gi
2 ^e personne	nga	-la	nga	..ngà	..ngà	yà	..nga	yaŋ gi
3 ^e personne	nà	-l	mu	..à	..à	mô	..là	muŋ gi
1 ^{ere} personne	nànu	-nu	nu	..nô	..nu	nô	..là nu	nuŋ gi
2 ^e personne	ngén	-lën	ngë n	..ngé n	..ngén	yéna	..ngèn	yéñ aŋ gi
3 ^e personne	nañu	-ñu	ñu	..ñô	.. ñu	ñô	..là ñu	ñuŋ gi

L'auteur fait les observations suivantes :

- les pronoms de la première colonne ne servent que dans le mode énonciatif et se placent après le verbe à l'aoriste et au passé, et le radical au futur,
- ceux de la deuxième colonne ne servent qu'à la voix négative et se placent toujours après la négation,
- ceux de la troisième colonne se placent avant le radical au subjonctif et avec certaines conjonctions, et après le radical à l'optatif,
- ceux de la quatrième et de la cinquième colonne sont employés dans le mode causatif et se placent entre la particule et le radical,

- ceux de la sixième colonne servent au mode subjectif,
- ceux de la septième colonne ne sont employés qu'au mode objectif,
- ceux de la huitième colonne ne se trouvent qu'au présent actuel.

Outre ces observations, Jean-Léopold Diouf¹⁸, de son côté, s'intéresse à la morphologie des pronoms plus qu'à leur emploi selon leur utilisation.

- Les premières personnes :

La 1^{ère} personne du singulier, **man** est la forme employée en construction disloquée.

Exemple 83 : Man goor laa.

Ma, est la forme employée partout ailleurs. Cependant, il peut être noyé par agglutination avec d'autres particules comme les indicateurs modaux **la** et **na**. On obtient alors **laa** et **naa**.

De la même manière, la forme **man** subit une altération morphologique en présence de l'indicateur modal **a** et devient **ma**.

La 1^{ère} personne du pluriel **ñun** est la forme employée en construction disloquée. La forme **ñun** subit une altération morphologique en présence de l'indicateur modal **a** et devient **ñoo**.

Exemple 84 : Ñoo waax, ñun a waax.

On remarque la chute du **n** de **ñun** et la coalescence de **u+a** qui donne **oo**.

Ñu est la forme employée partout ailleurs. Elle est parfois libre avec **ñoo** dans certains parlars.

Exemple 85 : Dañu dem. Dañoo dem

¹⁸ Jean Léopold Diouf, « Introduction à une étude du système verbal wolof ».CLAD.

Elle peut aussi, par coalescence avec le morphème **y** (-**di**) prendre la forme **ñoo**.

Exemple 86 : Dañy dem. Daño dem.

- Les deuxièmes personnes :

La 2^{ème} personne du singulier **yow**, est la forme employée en construction disloquée. Elle subit une altération morphologique en présence de l'indicateur modal **a** et devient **ya**.

Exemple 87: Ya wax. Yow a wax.

On Remarque qu'il y a chute de la semi-voyelle **w** de **yow**. **La**, est la forme employée à l'accusatif. On ne doit pas confondre **la** pronom personnel avec son homophone **la**, indicateur modal. **L** est la forme employée à l'impératif et à l'indicatif virtuel optatif négatif.

Exemple 88 : Lekkal. Bul lekk.

Le morphème [] fonctionne avec un ensemble de prédicats verbaux très limité regroupant **kaay**, **am**. **Oo** est la forme employée en association directe avec les circonstanciels indéfinis **su** et **bu** et les interrogatifs faibles **fu**, **ku** et **nu**.

Exemples 89/90 : Boo tann / Bu ow tann.

Ko guis / Ku ow guis.

Oo est aussi la forme employée dans les propositions à la forme négative :

- mise en relief du verbe :

Exemple 91 : Waxuloo.

- prédicat nominal :

Exemple 92 : Doo buur.

- valeur de futur :

Exemple 93 : Doo wax.

La 2^{ème} personne du pluriel **yeen**, est la forme employée en construction disloquée. **Leen** est employée à l'accusatif, à l'impératif, dans une proposition à la forme négative où le verbe est mis en relief ou à l'indicatif optatif négatif.

Exemple 94 : Xool leen. Xooluleen. Buleen xool.

Gueen est la forme utilisée partout.

- Les troisièmes personnes :

La 3^{ème} personne du singulier **moom** subit une altération morphologique en présence de l'indicateur modal **a**. Il y a, d'une part, disparition de la consonne finale **m** de **moom** par un phénomène d'apocope, d'autre part, une coalescence de l'indicateur modal **a** avec **oo** de **moo**. **Ko** est la forme employée à l'accusatif et **mu** celle employée avec l'interrogative faible et l'indicatif optatif négatif.

Exemple 95 : Bu mu wax.

La 3^{ème} personne du pluriel **ñom**, est la forme employée en construction disloquée. Elle subit une altération morphologique en présence de l'indicateur modal **a**.

Exemple 96: Ñoo wax. Ñoom a wax.

Par un phénomène d'apocope, le **m** de **ñoom** tombe, puis il y a la coalescence de **oo+a** qui donne **oo**. **Leen** est la forme employée à l'accusatif et **ñu** celle employée partout. Elle est parfois en variation libre avec **ñoo**, et peut-

être par analogie avec **ñooma** dans certains parlers. Elle peut aussi prendre la forme **ñoo** devant le morphème **y** par soudure avec celui-ci.

- Les voix :

En wolof, nous distinguons deux voix selon Kobés : l'affirmative et la négative. Dans son utilisation de la métalangue, inutile pour lui d'indiquer le passage de sujet à complément d'agent de l'actant/patient indispensable à la forme verbale personnelle conjuguée du français, cette voix n'existe pas en wolof. Ce qui l'amène à opposer ces deux voix.

- Les modes :

La conjugaison wolof est riche en mode. Nous en avons dix : l'infinitif, l'énonciatif, le subjectif, l'objectif, le causatif, l'impératif, le subjonctif, le suppositif et le gérondif. Cependant, aussi nombreux que soient ces modes, chaque linguiste spécialisé dans la langue wolof, a sa propre terminologie du mode. Ainsi, nous allons nous pencher sur quelques modes pour en ressortir les correspondances ou les dissemblances terminologiques.

Dans les grammaires plus modernes, l'énonciatif est accompli chez Sauvageot, terminatif chez A. Fal, R. Santos et J. L. Doneux, parfait chez S. Robert et M. Cissé, assertif chez G. Ndiaye Correard, mise en relief du verbe chez J. L. Diouf. De même, le subjonctif est dénommé aspect zéro chez Sauvageot, dépendant chez A. Fal, R. Santos et J. L. Doneux, conditionnel chez A. Samb, neutre ou aoriste chez M. Cissé, amodal chez J. L. Diouf, narratif chez A. Dialo et S. Robert

La formation de certains de ces modes se fait comme suit, on a :

- Sopa na ko à l'énonciatif.
- Ma ko sopa au subjectif.
- Mom la sopa à l'objectif.
- Da ma ko sopa au causatif.

- bega na mu dem au subjonctif.

- Les temps :

Les sept formes de conjugaison inventoriées par Kobés sont le présent actuel, l'aoriste, le passé relatif, le passé conditionnel, le futur simple et le futur conditionnel.

- Le présent actuel n'existe que dans le mode énonciatif. Il ne décrit que l'instant simultané, c'est-à-dire le verbe en cours d'accomplissement. Il s'exprime par le pronom composé **mangui...**, **yangui...** : me voici ...te voici être ou faire.

Exemple 97 : Mangui sopa yalla.

- Est aoriste, toute forme temporelle de la conjugaison wolof qui, dans les verbes d'état, exprime le présent habituel ou indéfini, et dans les verbes d'action, un passé indéfini. L'aoriste est restreint aux seuls modes énonciatif, subjectif et objectif.

Exemple 98 : Sopa na Yalla.

- Le passé absolu correspond au passé défini et indéfini, et au plus-que-parfait du français. Il prend la particule **-on** ou **-won**, qui signifie autrefois.

Exemple 99 : Sop' on na ko.

- Le passé relatif désigne une époque passée relativement à une autre époque également passée. Il s'exprime par **dôn** (passé du verbe substantif di (être)).

Exemple 100 : Dôn na binda.

- Le passé conditionnel ou hypothétique indique un fait passé qui a dépendu d'une supposition ou d'une condition. Il s'exprime par la particule **kon** ou **konté**.

Exemple 101 : Sopa kon na ko.

- Le futur simple correspond au futur ordinaire et a pour particule **di**, ou bien la désinence **i** ou **di**, ou les deux ensembles.

Exemple 102 : Di na sopa.

- Le futur conditionnel ou hypothétique exprime un fait incertain qui dépend d'une supposition ou d'une condition dans l'avenir. Il a pour marque caractéristique la particule **kon** ou **konté** comme dans le passe conditionnel.

Exemple 103 : Kon di na ko sopa.

Il est à noter que les formes que donne l'auteur ne sont pas exhaustives : l'agglutination peut se poursuivre.

2.1.2.3. LA SYNTAXE

2.1.2.3.1. L'ENONCE SIMPLE ET L'ENONCE COMPLEXE

D'après Momar Cissé :

« Construire une phrase, c'est agencer des mots en syntagmes au moyen de principes organisateurs sous-jacents appelés structures. Ces structures résultent d'une organisation

syntaxique prise en dehors de toute énonciation. Elles font de la phrase une réalité virtuelle parce qu'en attente d'utilisation. Nous avons en wolof plusieurs types de structures et donc de phrases »¹⁹.

-La phrase simple :

La phrase en wolof peut se construire avec ou sans verbe.

-La phrase averbale :

La phrase sans verbe est employée dans quatre types de constructions :

- avec des exclamations :

Exemples 104/105/106 : Cëy Moodu !

Ndaw xale !

Ndeysaan ! (interjection exprimant l'attendrissement ou l'ironie)

- avec des nominaux en relation, prédicative :

Exemple 107 : Jjigéen, fayda.

- avec l'emploi de **-ng** (marque du présentatif). Ici, la structure acquiert une valeur présentative de localisation avec deux modes de repérage. En effet, la localisation peut se faire à partir du locuteur (énonciateur) ou à partir de l'allocutaire (énonciataire).

✓ Énonciateur-repère :

Exemple 108: Sidaat a ngi, ngii, nga, ngee ou ngale.

¹⁹ Momar Cissé., « Linguistique de la langue et linguistique du discours : deux approches complémentaires de la phrase wolof, unité sémantico-syntaxique ». Sudlangues n°4.p.59.

Constatons que **-i**, **-ii**, **-ile** marquent la proximité par rapport à l'énonciateur et **-a**, **-ee**, **-ale** marquent l'éloignement par rapport à ce même repère.

✓ Énonciataire-repère :

Exemple 109: Sidaat a ngoogu, ngoogule, ngoogii, ngoogile, ngoogee ou ngoogale.

Constatons que **-oo...u**, **-oo...ule**, **-oo...ii**, **-oo...ile** marquent la proximité par rapport à l'interlocuteur (énonciataire) et **-oo...ee**, **oo...ale** marquent l'éloignement par rapport à ce même repère.

En dehors de **oo...u**, tous les autres connecteurs ont aussi une valeur d'insistance. Signalons également que dans ces cas de figure, la polarité négative est impossible. Pour les deux types de repérage, le démonstratif suffixé à la marque **-ng** peut être suffixé au fonctionnel **n** exprimant la manière.

Exemple 110 : Mu ngi nii.

Si l'on veut mettre en relief le lieu où se trouve la personne ou l'objet désigné, on utilise le fonctionnel **f**.

Exemple 111 : Mu ngi fii.

- avec l'emploi de la (marque de l'emphatique du complément), la structure aide surtout à identifier, à constater.

Exemples 112/113/114 : Faatu la.

Faatu doktor la.

Nun, doktor lanu.

Ici, la polarité négative transforme la phrase non verbale en phrase verbale

Exemples 115/116 : Faatu la. (polarité positive) Nominal + marque de l'emphatique.

Du Faatu. (polarité négative) Verbe d'existence di + u (négation) + nominal.

- La phrase verbale :

La phrase verbale peut être à structure simple ou complexe.

La structure simple comporte un seul syntagme verbal. Son analyse est donc gouvernée par la présence d'un verbe qui peut être soumis à différentes énonciations.

Exemples 117/118/119/120/121 : Xale bee ko rafet ! (déclaratif-affectif)

Abdoo ngiy dem Ndakaaru. (déclaratif-informatif)

Ndax Moodu ñëw na ? (interrogatif)

Ñëwal. (injonctif strict = impératif)

Nanu dem. (injonctif tempéré = obligatif)

- La phrase complexe :

La structure complexe comporte plusieurs syntagmes verbaux unis soit par un rapport de coordination soit par un rapport de subordination. Chacun de ces rapports peut être renforcé par un connecteur logique, coordonnant ou subordonnant selon le cas.

- La coordination :

Le rapport de coordination peut être implicite :

Exemple 122 : Gorul, yettul, bëgg xalis.

Il peut être marqué par l'un des coordonnants suivants qui exprime différentes nuances sémantiques : **am**, **mbaa**, **walla**, **wànte**, **waaya**, **ak**, **te**.

- **Am** introduit plutôt un rapport d'alternative. Il partage d'ailleurs cette valeur avec **mbaa**.

Exemple 123 : Dangay ñëw am déet ?

- Cependant dans un contexte où il n'y a pas d'alternative **mbaa** indique implicitement la préférence du locuteur.

Exemple 124 : Mbaa dinga ñëw ?

- **Walla** introduit une possibilité de choix entre deux éléments.

Exemple 125 : Woowal Faatu walla Moodu.

- **Wànte**, **waaya** permettent de mettre en valeur l'information supplémentaire dans un rapport d'opposition.

Exemple 126 : Sonnul wànte / waaya taxaw na.

- **Ak** peut coordonner :
- des constituants nominaux :

Exemple 127 : Woowal Faatu ak Moodu.

- des constituants verbaux :

Exemple 128: Maa ngi lay woy ak a kañ.

- Il peut également indiquer un rapport d'inclusion.

Exemple 129: Ak li may daj ci moom yépp, mu may faye lii.

- **Te** introduit un rapport de succession ou de parallélisme entre deux informations.

Exemple 130 : Demal te ñëw.

-La subordination:

Dans le rapport de subordination, il s'agit d'une relation d'inclusion ou de dépendance entre deux syntagmes. Là aussi la relation peut être implicite ou explicite, c'est-à-dire marquée par un connecteur logique spécifique. Dans la subordination implicite, les deux syntagmes sont simplement juxtaposés. Contrairement à la relation de coordination, ici, aucun des deux syntagmes n'a une autonomie sémantique. On peut soutenir qu'il s'agit d'une juxtaposition syntaxique associée à une dépendance sémantique.

Exemple 131 : Ñëwul, dafa tawat. (rapport de cause à effet)

Différents connecteurs logiques sont relevés en fonction des relations sémantiques suivantes :

- Relation causale.

Les connecteurs **ndax**, **ndaxte**, **ndegam** ou **ndeem** établissent une relation de cause à effet entre deux éléments a et b. Cependant, en fonction de la nature de la relation exprimée, ils peuvent comporter des nuances.

- **Ndax** introduit une justification, une explication x par rapport à un élément y énoncé. Il s'y ajoute que l'élément y peut fort bien se suffire à lui-même.

Exemple 132 : Maa ngi ñibbisi ci benn waxtu ndax mënumawoon am woto.

On peut ne pas éprouver la nécessité d'ajouter « ndax mënumawoon am woto » pour répondre à la question : Ban waxtu nga ñibbisi biig ?

- Avec **ndaxte**, la relation entre les deux propos est beaucoup plus étroite : représentant le fait et l'explication du fait, ils doivent obligatoirement se suivre.

Exemple 133 : Ñëwumawoon ndaxte dama amoon ndaje.

- Avec **ndegam** ou **ndeem**, le propos énoncé reprend un argument évident ou connu de l'interlocuteur et qui détermine la conséquence. Ces éléments marqueurs de la relation de cause peuvent alors servir à imposer le propos à l'interlocuteur.

Exemple 134 : Ndegam nanguwoo dawal ma yóbbu la.

- Relation consécutive :

Les connecteurs consécutifs **moo tax**, **moo waral**, **bon**, **kon** (**boog**), **batax** établissent une relation de conséquence entre deux éléments a et b. Leur emploi est, cependant, fonction de la façon dont cette relation est établie.

- **Moo tax**, **moo waral** et **ba tax**, établissent une relation consécutive liée au point de vue du locuteur et qui va de la cause à l'effet.

Exemple 135: Lii dafa gaaw moo tax / moo waral ñépp am mbetteel.

- Quand la conséquence est prévisible on emploie **ba tax**.

Exemple 136 : Lii dafa gaaw ba tax ñépp am mbetteel.

- **Kon (boog)** et **bon**, introduisent une conclusion fondée sur des raisons considérées comme admises et présentées comme objectives.

Exemple 137 : Faatu ñëwul bon / kon (boog) maa ngi dem.

- Relation temporelle :

Les connecteurs temporels établissent une relation de succession ou de simultanéité entre deux faits : une information principale et une information secondaire.

- **Bi / ba ...** verbe+ee expriment l'antériorité ou la postériorité du procès qu'il introduit.

Exemples 138/139/140/141/142 : Bi / ba mu demee laa agsi. (Antériorité)

Bi mu agsee, (fekk na) Faatu pare.

(Postériorité)

Bi / ba ...+ y (marque de l'inaccompli)

exprime la simultanéité de deux procès.

Bi / ba muy dem laa ñëw.

Bi / ba muy dem laay ñëw.

- **Balaa** ou **laata** et **ba** expriment une relation d'antériorité de l'information principale.

Exemples 143/144 : Faatu dina agsi balaa / laata ngay ñëw.

Maa ngiy toog fii ba nga dellusi.

- Relation concessive :

Les connecteurs concessifs établissent une relation d'opposition ou de concession entre deux éléments a et b. Leur emploi dépend de la façon dont cette relation est établie.

- Les coordonnants **wànte**, **waaya**, **waande**, peuvent également induire une valeur sémantique. Dans ce cas, ils expriment deux aspects différents d'une même réalité.

Exemple 145 : Mu ngi ree wànte / waaya / waande metti na ko.

- **Doonte**, exprime un contraste :

Exemple 146 : Maa ngi dem doonte tere nga ma ko.

- **Ndaxam**, **moona** / **moonte**, expriment une concession qui peut être forte ou atténuée selon le contexte.

Exemple 147: Mu ngi fecc ndaxam / moona / moonte añagul.

- Relation de but :

- Les connecteurs **ndax**, **ngir** établissent une relation de conséquence visée (on a l'intention d'aboutir au résultat) ou refusée (on craint d'aboutir au résultat).

Exemples 148/149 : Dafa tëgg ndënd yi ngir / ndax nit ñi ñëw.

Maa ngi dellu ngir sama yaay baña mer.

- Relation d'addition :

- Les connecteurs additifs (**rax ci dolli**, **rawatina**, **astemaa /sàkkaatuma**) expriment une relation d'addition. Ils permettent d'ajouter une information à l'intérieur de la phrase en mettant en valeur l'information principale (celle qu'ils introduisent).

Exemples 150/151/152: Lekkul, naanul rax ci dolli ñu koy dóor.

Maa ngi gërëm ñi fi teew ñépp rawatina doomi baayam yi. (On survalorise l'information principale).

Masul nangu loolu sàkkaatuma/astemaa lii. (On dévalorise l'information principale).

- Relation d'hypothèse et de condition :

Les connecteurs (**Su...verbe+ee**, **Suy...**, **Su...verbe +oon**) établissent une relation d'hypothèse ou de condition dont les suites éventuelles sont exposées dans le syntagme qui n'est pas introduit par le connecteur. L'hypothèse exprimée par le connecteur **su...** verbe + **ee** concerne un futur proche ou lointain qui se contente d'annoncer l'événement : il aura lieu.

Exemple 153 : Su ñëwee ma dem.

On constate dans cet exemple, l'antériorité de l'action **ñëw** introduite par le connecteur. Pour exprimer, dans le même contexte, la simultanéité des deux actions, on utilise la marque de l'inaccompli **di** ou sa variante **y**.

Exemple 154: Suy ñëw may dem.

Selon le contexte (condition), ce même énoncé peut exprimer l'antériorité « si jamais il vient, je pars ». Avec la marque de passé **-oon**, on est dans l'irréel.

C'est à peine une hypothèse puisqu'on sait avec certitude que l'action ne s'est pas réalisée.

Exemple 155: Su ñëwoon ma dem.

Ma dem traduit ici une pure éventualité qui pouvait même être exprimée par «demkontewoon naa » ; **konté** étant la marque de l'irréel.

Exemple : Su ñëwoon demkontewoon naa.

- Relation comparative :

Les connecteurs comparatifs expriment une relation de comparaison entre deux ou plusieurs éléments.

- **Ni, na, niki, naka, ne**, établissent un rapport d'égalité.

Exemple 156 : Def na ne / na / rakkam.

- **(Lu) raw** établit un rapport de supériorité.

Exemple 157 : Def na lu raw li nga def.

- **(Lu) yées** établit un rapport d'infériorité.

Exemple 158: Li mu def moo yées li nga def.

2.1.2.3.2 LES MODALITES DE LA PHRASE

Toujours, selon Momar Cissé :

« La phrase, objet de communication, est toujours énoncée selon un besoin précis de l'énonciateur. Dans son approche, l'énoncé désigne une réalité observable dans la pratique langagière d'un sujet. La modalité d'énonciation qui permet de situer le sujet parlant par rapport à lui-même, à son interlocuteur et à son propos, peut permettre de catégoriser les énoncés du wolof »²⁰.

- La déclarative :

Elle réclame toujours la confiance de l'allocutaire à qui est destiné le contenu de l'énoncé. C'est ainsi qu'il est introduit par le performatif **ma ne** qui d'ailleurs en tant que constante peut s'effacer :

Exemple 159: (Ma ne) maa ngi dem liggéeyi.

Elle peut aussi témoigner d'une certaine valeur de vérité ou valeur informative. C'est le cas de l'énoncé ci-dessus que nous appelons déclaratif-informatif. La polarité négative peut s'appliquer audit énoncé :

Exemple 160 : (Ma ne) demuma liggéeyi.

Elle peut également instaurer entre le locuteur et l'allocutaire une relation par laquelle le locuteur tente de faire part à l'allocutaire d'une émotion. Cette forme de déclaratif est dite déclaratif-affectif.

Exemples 161/162 : (Ma ne) aka moo rafet !

²⁰ Momar Cissé, Linguistique de la langue et linguistique du discours : deux approches complémentaires de la phrase wolof, unité sémantico-syntaxique. Sudlangues n°4.p.56.

(Ma ne) ndaw ku xees !

- L'interrogative :

Il met l'allocutaire en situation de répondre. Ce dernier est supposé avoir la compétence de le faire. C'est pourquoi ledit énoncé est introduit par le performatif **ma laaj... ?** qui peut s'effacer s'il n'est pas suivi de **ndegam** ou **ndax**.

Exemples 163/164 : (Ma laaj la) dinga dem Ndakaaru ?

Ma laaj la ndegam / ndax dinga dem Ndakaaru ?

La demande d'information exprimée par l'interrogation peut porter sur différentes sortes d'identification :

- de personnes (agent ou destinataire) : **Kan / ñan, yan, ban, ana.**

Exemples 165/166/167/168/169 : Kan moo nekk ci néeg bi?

Ñan ñoo nekk ci néeg bi?

Yan xale ñoo nekk ci néeg bi?

Ban xale moo nekk ci néeg bi?

Ana Moodu?

- de choses (le patient, l'action) : le mot interrogatif est : **lan, ban, ana.**

Exemples 169/170/171 : Lan moo la jot ?

Ban uppukaay laay jël?

Ana sër bi?

- de lieu (espace) : le mot interrogatif est : **fan**

Exemple 172 : Fan nga jëm?

- de temps : le mot interrogatif est : **kañ**

Exemple 173: Kañ ngay dem ?

- de quantité : le mot interrogatif est : **ñaata**

Exemple 174 : Ñaata la sër bi di jar ?

- de cause : les expressions utilisées pour marquer l'interrogation sont dans ce cas : **lu tax ? ndax lan ?**

Exemples 175/176 : Lu tax ngay dem ?

Ndax lan ngay dem ?

- de but : l'interrogation est ici marquée par : **ngir lan ?**

Exemple 177 : Dangay dem ngir lan ?

- L'interrogation peut également être marquée par **ndax**, **xanaa** ou **mbaa**. Dans chacun de ces emplois, il ne s'agit plus d'une demande d'information au sens strict du terme : le contenu de l'énoncé se limite à demander la confirmation ou l'infirmité d'une information identifiée, présumée et même espérée, pour des raisons diverses, par le locuteur demandeur.

Exemples 178/179/180 : Xanaa sa xarit la ?

Mbaa sa xarit la ?

Ndax sa xarit la ?

A l'oral, l'interrogation est marquée par une certaine intonation montante

Exemple 181 : Dinga ñëw ?

- L'injonctive :

Bien que ne qualifiant pas l'allocutaire, l'injonctive met en situation d'accomplir un acte ou d'adopter une attitude voulue par le locuteur. C'est pourquoi il est introduit par les performatifs **ma sant ...** ou **ma digal ...**

L'allocutaire peut ne pas avoir d'alternative possible dans sa réaction. C'est le cas de l'impératif (injonctif strict) même si l'injonction de cette forme impérative peut être tempérée par le ton et par le rapport qui existe entre les interlocuteurs.

Exemples 182: Toogal ! (injonction non tempérée).

Toogal yawit sama xarit ! (injonction tempérée).

On constate qu'ici (injonction tempérée), comme dans l'obligatif qui suit, le locuteur ne se donne pas un réel statut de pouvoir.

Exemple: Naa dem balaa muy guddi! (l'obligatif).

2.2. COMPARAISON DES SYSTEMES

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

2.2.1. LA PHONOLOGIE

D'après l'étude des tableaux, nous constatons que le français compte 9 occlusives et 11 constrictives alors que le wolof a également 9 occlusives, mais 3 constrictives dans son système. Seules [p], [b], [m], [t], [d], [n], [ɲ], [k] et [g] sont considérées comme des consonnes occlusives en français, mais à cette liste, le wolof ajoute les consonnes [j], [c], [q] et fait une abstraction sur le [ɲ], le [m] et le [n] qu'il considère comme des consonnes nasales. En wolof, les constrictives sont [f], [s] et [x], alors qu'à cet inventaire le français additionne [ʃ], [ʒ], [ʝ], [ç], [w], [l] et [r]. Parmi ces sons, seuls [w], [l] et [r] existent en wolof et ce dernier caractérise le [w] comme étant une semi-consonne, le [l] comme étant une latérale et le [r] comme étant une vibrante.

En français de même qu'en wolof, nous remarquons que les consonnes se distinguent de par leurs traits distinctifs. En français, nous avons trois modes d'articulation et un lieu d'articulation pour les consonnes. Concernant les modes d'articulation, les consonnes peuvent être occlusives ou constrictives, nasales ou orales, sonores ou sourdes. Pareillement pour le lieu d'articulation, les consonnes peuvent être bilabiales, labio-dentales, alvéolaires, post-alvéolaires, palatales ou vélares. Le wolof, quant à lui, distingue ces consonnes de par :

- le mode d'articulation qui différencie les consonnes occlusives des consonnes constrictives,
- la force articuloire qui distingue les consonnes faibles des consonnes fortes,
- le caractère explosif qui sépare les occlusives explosives des occlusives implosives,
- la nasalité qui discerne les articulations orales, pré-nasales et nasales,
- la sonorité qui dissocie les sourdes des sonores,
- l'organe et le lieu d'articulation qui caractérisent toutes les consonnes.

Les occlusives similaires dans les deux langues sont [p], [b], [t], [d], [k], [g]. Elles sont ainsi caractérisées :

[p] en wolof comme en français est bilabiale et sourde. En wolof, elle ne se trouve pas comme simple en finale de mot.

[b] dans les deux langues est également bilabiale, contrairement au [p], elle est sonore. Dans n'importe quelle position où elle se trouve, [b] a la même prononciation en français alors qu'en wolof en position finale, nous avons l'impression de prononcer un [p].

[t] et [d] sont sourdes. En wolof elles sont dentales tandis qu'en français elles sont apico-dentales. [d] ne se trouve pas comme simple en finale de mot en wolof.

[k] et [g] ont les mêmes caractéristiques tant en français qu'en wolof ; elles sont toutes deux vélares, mais [k] est sourde et [g] est sonore.

Outre ces phonèmes que ces deux langues ont en commun, le wolof compte parmi les occlusives [j], [c], [q] qu'il décrit ainsi :

[j] est palatale et sonore, elle ne se prononce pas comme son voisin du français dans « jus », mais plutôt se prononce dg comme en anglais dans le mot « judge ». En position finale, nous avons l'impression de prononcer un [c] comme dans « cuuj ».

[c] est certes palatale, mais elle est sourde. Approximativement, elle ressemble au son de l'anglais « church », elle n'a donc pas de rapport avec le son du français [c], ni comme son de ceci, ni comme son de car. Elle ne se trouve pas en finale.

[q] est uvulaire et sourde, elle est seulement utilisée comme un élément du groupe nq et en finale.

Les constrictives, quant à elles, ne sont que [f], [s] et [x] en wolof, alors qu'en français le nombre est plus important, ce sont : [ʃ], [ʒ], [j], [ç], [w], [l] et [r]. Elles sont ainsi caractérisées :

[f] en wolof tant en français, est considérée comme une labio-dentale sourde. La prononciation est identique dans les deux langues.

[s] est alvéolaire en français alors qu'en wolof elle est dentale.

[x] est une consonne sourde, elle est tantôt vélaire tantôt uvulaire. Elle ressemble au son de l'arabe kh et n'a rien à voir avec le [x] tel qu'il est employé en français.

Exclusives au français, [ʃ] et [ʒ] sont post-alvéolaires et [j] et [ɥ] sont palatales. Toutes sont sonore sauf [ʃ].

Si le français qualifie de vélaire [w], d'apico-alvéolaire [l] et d'uvulaire [r] et le range dans la catégorie des constrictives, le wolof lui, comme l'indique le tableau, ne les nomme ni occlusive ni constructive. [w] est une semi-voyelle labiale ou vélaire selon les cas et ne doit pas être prononcée [v] comme dans wagon en français. De même, [l] est une consonne palatale sonore latérale en wolof. [r] est aussi palatale et diffère du [r] uvulaire standardisé français, mais se rapproche sans être aussi roulée que celui de bourguignon.

Le wolof, contrairement au français, a certains complexes de consonnes. Celles que nous rencontrons en wolof sont du type [mb], [nd], [nj], etc. appelées pré-nasales, ces combinaisons de son se distinguent également en français. En plus des pré-nasales, le français a en son sein des complexes du type [pm], [bm], [tn] appelées post-nasales. De même, on retrouve dans le système wolof des complexes de consonnes sous le modèle suivant : [bb], [dd], [gg], etc. Ces dernières n'existent pas en français.

Les 8 voyelles brèves du wolof sont : [a], [e], [é], [ë], [o], [ó], [u] et [i] et les voyelles longues, représentées par une digraphe sont au nombre de 7 : ce sont, [aa], [ee], [éé], [oo], [óó], [uu] et [ii]. Le français a également des voyelles longues et des voyelles brèves. Sont dites brèves ou arrondies les voyelles [ɤ], [ø], [œ], [œ̃], [u], [o], [ɔ], [ɑ], [ɔ̃], [ã] et longues les voyelles [i], [e], [ɛ], [ɛ̃], [a]. Dans la langue wolof, toutes les consonnes sont orales contrairement à certaines de celles françaises. De même, il n'existe pas de

voyelles centrales dans la langue de Molière alors qu'il y'en a dans celle de Kocc Barma.

[i] est une voyelle d'avant fermée aussi bien dans la langue française que dans celle wolof.

Le [é] mi-fermé du wolof est l'équivalent du e mi-fermé du français, elles sont toutes deux des voyelles d'avant. On retrouve le [é] en français dans le mot « dé », mais elle est un peu plus fermée.

Le [e] mi-ouvert du wolof est identique au [ɛ] mi-ouvert du français, elles sont toutes deux des voyelles d'avant. Le [e] est plus ouvert que dans la prononciation du français « belle ».

[a] est une voyelle centrale ouverte et brève en wolof, alors qu'en français c'est une voyelle d'avant ouverte et étirée. Dans les mots accentués, le [a] du wolof peut être aussi fermé que le [a] muet du français. Le [à] central existant uniquement en wolof est plus ouvert qu'un [a] français avec une tendance à l'allongement dans certains mots.

La voyelle d'arrière fermée du français [u] correspond au [u] postérieur fermé du wolof, sauf qu'il se lit ou en wolof comme dans le mot « mou » en français. De même, les couples [ó] / [o] et [o] / [ɔ] ont leur degré d'ouverture et leur lieu d'articulation identique dans les deux langues.

2.2.2. LA MORPHOLOGIE

D'après l'étude morphologique que nous avons menée, nous pouvons dire que les deux systèmes sont très riches en catégorie de verbes, en personnes, en voix, en temps et en modes. En wolof, on reconnaît qu'un mot est un verbe lorsqu'on peut mettre après lui les pronoms personnels **nâ**, **nga**, **nà**, **nànu**, **ngën** et **nàñu**, or en français, on définit le verbe comme un mot à forme variable et qui peut être conjugué.

En français nous avons 9 catégories de verbes de même qu'en wolof Kobés présente une tripartition des verbes en espèces.

Concernant les personnes, chaque temps, mode et voix en wolof a un pronom qui lui est spécifique alors qu'en français se sont les mêmes pronoms (je, tu, il(s), on, nous, vous) que nous rencontrons à toutes les conjugaisons.

Exemples : La 2^{ème} personne du singulier **yow**, est la forme employée en construction disloquée. **La**, est la forme employée à l'accusatif. **L** est la forme employée à l'impératif et à l'indicatif virtuel optatif négatif.

De même, celle du pluriel **yeen**, est la forme employée en construction disloquée. **Leen** est employée à l'accusatif, à l'impératif, dans une proposition à la forme négative où le verbe est mis en relief ou à l'indicatif optatif négatif.

De plus, en français, c'est la base verbale qui subit toutes les modifications. Or, il n'y a en wolof aucune modification des voyelles et des consonnes du radical verbal. Ce qui varie par contre, ce sont les pronoms, les particules et les auxiliaires.

S'agissant de la voix, le français en a 3, alors qu'en wolof Kobés oppose la voix affirmative à la voix négative, car pour lui, en wolof, rien ne nous indique, comme en français, qu'il y a un passage de sujet à complément d'agent.

De même, 10 modes sont répertoriés en wolof et chaque linguiste spécialisé dans cette langue a sa propre terminologie du mode, alors qu'en français, nous n'en avons que 7 répartis en modes personnel et impersonnel.

Pour les temps, le français fait une distinction entre temps simples, temps composés et temps surcomposés alors que le wolof ne s'attarde pas sur cette différenciation. Selon Kobés :

« La conjugaison wolofe distingue bien tous les temps principaux, passé, présent et futur ; mais elle n'a pas beaucoup de temps secondaires. Par contre, l'emploi des verbes circonstanciels comme des auxiliaires, lui permet d'exprimer des nuances qui n'existent pas dans la conjugaison des langues européennes »²¹.

2.2.3. LA SYNTAXE

Syntaxiquement, les systèmes français et wolof sont bien organisés. En français, on remarque 3 types de phrases simples : les nominales, les verbales et les monorèmes ; de même, en wolof, on distingue la phrase verbale et la phrase averbale. Bien que n'étant pas mentionnés dans l'inventaire wolof que nous avons étudié, les énoncés monorèmes existent bien en wolof, car **ndeysane** peut bien être considéré comme tel.

De même que les phrases simples, l'inventaire des phrases complexes est aussi nombreux et diversifié. En wolof de même qu'en français, la structure complexe comporte plusieurs syntagmes verbaux unis soit par un rapport de coordination soit par un rapport de subordination. Chacun de ces rapports peut être renforcé par un connecteur logique, coordonnant ou subordonnant selon le cas.

Dans le rapport de subordination, il s'agit d'une relation d'inclusion ou de dépendance entre deux syntagmes. Là aussi la relation peut être implicite ou explicite, c'est-à-dire marquée par un connecteur logique spécifique. Dans la subordination implicite, les deux syntagmes sont simplement juxtaposés. Contrairement à la relation de coordination, ici, aucun des deux syntagmes n'a

²¹ Mamadou Cissé. Revisiter « la grammaire de la langue Wolof » D'A. Kobés (1869) Ou l'étude critique d'un plan de l'histoire de la grammaire du wolof. Sudlangues n°4. p78.

une autonomie sémantique. On peut soutenir qu'il s'agit d'une juxtaposition syntaxique associée à une dépendance sémantique.

En français comme en wolof, on remarque presque les mêmes modalités de la phrase d'un système à l'autre.

L'énonciation déclarative énonce dans les deux langues un fait ou une opinion. Elle traduit une certaine valeur de vérité ou valeur informative. Elle est introduite par le performatif « ma ne » qui d'ailleurs en tant que constante peut s'effacer.

L'énoncé interrogatif est remarquable dans les deux systèmes. En français on distingue l'interrogation directe et l'interrogation indirecte, sa portée peut être totale ou partielle.

En wolof, l'injonctif met l'allocutaire en situation d'accomplir un acte ou d'adopter une attitude voulue par le locuteur. Egalement en français, la modalité impérative exprime un ordre ou formule une interdiction.

Une phrase exclamative exprime un sentiment vif (peur, joie...) en français, elle n'est pas répertoriée dans le système wolof.

TROISIEME PARTIE : EXPLOITATION DU CORPUS

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

**3.1. LES
MANIFESTATIONS DE
L'INFLUENCE DE LA
LANGUE FRANCAISE
SUR LA LANGUE WOLOF**

3.1.1. PRESENTATION DU CORPUS

Le corpus est issu d'un enregistrement radiophonique qui dure 1 heure, où les auditeurs participent. Ils sont au nombre de treize et échangent leur réflexion sur le thème du jour avec l'animatrice. Avec l'aide de ce document, nous pourrions ainsi estimer le pourcentage de mots français dans le discours essentiellement wolof des auditeurs. Pour que l'étude puisse se faire normalement, nous avons choisi de travailler uniquement avec l'intervention des auditeurs qui, de notre part, reflètent bien toutes les couches sociales et tous les groupes ethniques du Sénégal. Ce lot d'auditeurs est composé d'adultes, de jeunes, d'analphabètes, d'instruits capables de refléter la diglossie qui existe au Sénégal depuis trois siècles. Cet échange, (auditeurs / animatrice) nous a permis de dénombrer dans chaque intervention qui dure au minimum une minute, cinq mots français par participant. Soit donc un total de soixante-quinze mots français dans un discours qui est censé être exclusivement en wolof.

Contenu de l'enregistrement :

Auditeurs n°1: **Thème** bi, bou, yi (...)

Traduction : Le thème (...)

Auditeur n°2 : **Thème** bi doyna war. Na gnane dina **tombé** ak seurigne bouko dindi.

Traduction : Le thème est délicat. Qu'il prie elle va rencontrer ou rencontrera un marabout qui peut l'enlever.

Auditeur n°3 : **Allo** mangui woté **depuis** sanar. **C'est la première fois** may **participé si émission bi** (...) **Mais affaire** bi métinama **torop,** **mais** damakoy digal rek (...) Wa **ciao à tout à l'heure merci.**

Traduction : Allo j'appelle de Sanar. C'est la première fois que je participe à l'émission (...) Mais l'affaire me fait trop mal, mais je lui conseille seulement (...) oui ciao à tout à l'heure.

Auditeur n°4 : Limay **participé** moy. Meunna fadiu té du guéne Saint-Louis na jeul **niméro bi, de ma part personnel** adiom dina fadiu.

Traduction : Ce que je participe c'est. Elle peut se guérir sans pour autant qu'elle ne sorte de Saint-Louis, qu'elle prenne ce numéro de ma part personnel, son problème va se régler.

Auditeur n°5 : **Thème bi** bayil ba bénéne dama reuth damadone nouyo rek.

Traducteur : Le thème, une autre fois je l'ai raté je ne faisais que saluer.

Auditeur n°6 : **Allo ne quittez pas,** salamalekum. Manla **madam** Diop, Léona Château d'eau (...) Dafa **voyagé.**

Traduction : Allo ne quittez pas, bonjour ou bonsoir. C'est madame Diop, Léona Château d'eau(...) Il est en voyage.

Auditeurs n°7 : Yalla nako yalla téguil métit bi ak nakar bi **aussi.**

Traduction : Que Dieu lui enlève ses douleurs et ses problèmes aussi.

Auditeur n°9: Fo fanla ? **Radio** Dunya ? **Mais** dégouma dara. Déguena sa mer da **décédé** sigilko ndigalé.

Traduction : C'est où ? La radio Dunya ? Mais je n'entends rien. J'ai entendu dire que ta mère est décédée, mes condoléances.

Auditeur n°10: Marie **contane na, contane na** lolou.

Traduction : Marie, je suis contente, très contente.

Auditeur n°11: Allo, **tata** Marie, (...) **tata** Marie sa **mère** bi mo gagnu dimanche

Traduction : Allo, tata Marie, (...) tata Marie c'est ta « grand-mère » qui est décédé dimanche.

Auditeur n° 12: (...) **émission** bi, **émission** bou am mana la (...) **problémam** bi concernewul rek kou seuyoul (...) **exemple** bi damako doundou. Problem yi damakoy **vivre**.

Traduction : L'émission, c'est une émission très intéressante (...) Le problème ne concerne pas uniquement celui qui n'est pas encore marié (...) L'exemple, je l'ai vécu. Ces problèmes, je les vis.

Auditeur n° 13: Magui **contane** si emision bi. : **Mais** affaire bi métinama torop, **mais** damaka beug digal li (...) **c'est la première fois** may participé si émission bi **mais** kuma nekh nga.

Traduction : Je suis content de l'émission. Mais l'affaire me fait trop mal, mais je lui conseille ceci (...) C'est la première fois que je participe à l'émission mais tu me plais beaucoup.

NB : Seul l'auditeur n° 8 a tenu un discours essentiellement wolof raison pour laquelle on a jugé nécessaire de passer sous silence son intervention.

3.1.2. MODES D'APPROPRIATION DU FRANÇAIS PAR LES WOLOF

3.1.2.1. «WOLOFISATION» ET INTEGRATION DES EMPRUNTS

- Les verbes :

Dans le corpus, on n'a pratiquement pas remarqué de changement morphologique sur les verbes. Sur les treize auditeurs qui ont eu à participer, seul un a modifié la construction morphologique du verbe **concerner**. Sa « wolofisation » s'est faite de la manière suivante dans l'énoncé ci-dessous :

*Auditeur n°12 : (...) Problemam bi **consernewoul** rék kou seuyoul (...)*

*Traduction : Son problème **ne concerne pas** uniquement celui qui n'est pas encore marié (...)*

La décomposition du verbe donne deux parties : l'une, le radical du verbe français **concerner** + l'autre, le suffixe négatif wolof **-wul/ woul** qui présente une forme accomplie postposée au verbe wolof ; il correspond à la négation française **ne...pas**.

Pour les autres, l'intégration verbale est presque identique pour chaque auditeur. Les verbes empruntés **participer**, **voyager**, **décéder** et **vivre** ont eux aussi leur particularité dans cet échantillon. Leur intégration s'effectue selon le système verbal wolof. Qui, selon Stéphane Robert, a un

« Syntagme verbal constitué de deux parties morphologiquement disjointes mais fonctionnellement liées : un radical lexical (invariable sauf par dérivation) et un élément flexionnel, qui lui est suffixé, postposé ou, le plus souvent, antéposé »²².

Le verbe **participer** est employé de la même sorte par les auditeurs n° 3 et 4 et le modèle d'incorporation se fait comme tel :

*Auditeur n°3 : C'est la première fois **may participé** si émission bi.*

*Traduction : C'est la première fois que **je participe** à l'émission.*

*Auditeur n°4 : Limay **participé** moy.*

*Traduction : Ce que **je participe** c'est.*

Dans ce contexte, l'action est envisagée dans son déroulement, il est en cours et le fait est permanent, c'est l'imperfectif²³, la troisième personne du singulier **limay** qui marque l'emphatique du verbe lui est antéposé. Dans cet emploi, l'emphatique du verbe a une valeur intensive et traduit la ferme intention du locuteur à vouloir participer.

Un autre procédé d'intégration et de « wolofisation » du verbe est à noter dans l'énoncé des auditeurs n°6 et 9. Il se présente comme tel :

*Auditeur n°6 : Dafa **voyagé**.*

²² Stéphane Robert CNRS-LLACAN. « Le wolof ». (Sous presse) in Djamel Kouloughli & Alain Peyraube (éds), *Dictionnaire des Langues*, vol. 3 de *l'Encyclopédie des Sciences du Langage*, Sylvain Auroux (éd.), Paris : P.U.F. p.4.

²³ Marque l'aspect en wolof.

Traduction : Il est en voyage.

*Auditeur n°9 : Sa mer da **décédé**.*

*Traduction : Ta mère est **décédée**.*

Cette fois, l'aspect employé par les auditeurs est le perfectif, il donne une saisie globale du procès. Le processif qui est un sous-mode de l'assertif insiste sur le procès lui-même et est marqué par **da**.

Ici encore, on note une particularité par rapport aux autres verbes. L'imperfectif est de nouveau décelé dans cet énoncé, mais cette fois c'est le présentatif marqué par **koy** qui est d'usage.

*Auditeur n°12 : Problem yi damakoy **vivre**.*

Traduction : Ces problèmes, je les vis.

- Les adverbes :

Les deux adverbes employés dans ces phrases suivantes sont : **trop** et **aussi**. L'usage de ces derniers n'est pas fréquent dans ces énoncés, leur nombre même en témoigne.

Dans ce contexte, **trop** remplit les mêmes fonctions qu'il a en français, il modifie le sens du verbe. L'auditeur l'introduit après le verbe wolof **metinama** qui en change le degré de l'intensité. Ici, il marque l'idée d'une quantité excessive. Son intégration dans le système wolof à conséquemment impliqué une transposition d'unité phonologique. La « wolofisation » de l'adverbe repose sur la copie de la voyelle **o** et la prononciation de la consonne finale **p** pour ainsi faciliter l'intégration du mot dans le système wolof. Cette alternance morphologique de l'adverbe résulte peut-être de l'influence de l'orthographe française ou même de la structure canonique du radical en wolof qui semble être de type CVC pour les nombreux monosyllabes et CVCV(C) pour les dissyllabes.

Auditeur n°3 : Mais affaire bi métinama torop.

Traduction : Mais l'affaire me fait trop mal.

Aussi ne manque pas d'équivalent en wolof mais, il est quand même employé par le locuteur. Il exprime l'idée d'une addition de quelque chose de semblable qui vient s'ajouter à ce qui a été précédemment dit. Il n'a subi aucune alternance et est intégré naturellement par l'auditeur.

Auditeur n°7 : Yalla nako yalla téguil métit bi ak nakar bi aussi.

Traduction : Que Dieu lui enlève ses douleurs et ses problèmes aussi.

- Les substantifs :

D'après l'étude que nous avons fait, nous avons noté un bon nombre de substantifs utilisés par les auditeurs. Ces derniers, sont des noms communs de chose : **thème, émission, problème, exemple**. Ceux ci, comme les verbes, n'ont pas ressenti une grande altération. Le locuteur wolof les emprunte à la langue française et les transpose directement. Ainsi, nous tenterons dans ces différentes interventions, de voir comment les emprunts du wolof au français sont intégrés et « wolofisés » par les locuteurs.

Auditeurs n°1, 2, 5,6: Thème bi, bu/ bou, yi (...)

Le substantif **thème** est utilisé par plusieurs locuteurs, il n'a subi aucune modification et le modèle d'intégration est pareil d'un auditeur à un autre. Elle se fait comme suit :

-Substantif français **thème** + **bi** ou **bu/ bou** classificateur²⁴ wolof qui est un défini proche. Ces déterminants nominaux sont généralement postposés au

²⁴ La totalité des noms du wolof se répartit en dix classes dont huit au singulier (k, b, j, g, l, m, s, w) et deux au pluriel (ñ, y). Les consonnes de base des pronoms circonstanciels (f-, n-, c-) viennent compléter la liste des classificateurs mais ils ne fonctionnent pas comme indices de noms.

substantif et, pour la plupart, formés à l'aide de la consonne de classe et d'un suffixe spatial indiquant la position du référent par rapport au locuteur : **-i** qui indique la proximité et **-u** l'absence de détermination dans l'espace du locuteur.

Il en est de même pour ces substantifs qu'on a recensés ci-dessous, c'est toujours les classificateurs wolof **bi**, **bu/ bou** ou **yi** qui sont postposés aux mots empruntés. Outre cette forme d'intégration, certains mots subissent également des modifications. C'est le cas du substantif français **problème** qui a subi une suffixation sous ce modèle.

- Substantif **problèm-** + le suffixe wolof **-am** qui marque l'appartenance et équivaut au pronom possessif de la troisième personne du français **son**.

*Auditeur n° 12: (...) émission bi, émission bou am mana la (...)
problémam bi concernewoul (...) exemple bi damako doundou*

*Traduction : L'émission, c'est une émission très intéressante
(...) L'exemple, je l'ai vécu.*

- Les adjectifs :

Content qui signifie respectivement en wolof **beg**, est l'unique adjectif employé par les auditeurs 10 et 13. Les modifications qu'il a subies sont pareilles d'un locuteur à un autre, seules les méthodes d'intégration diffèrent. Ces énoncés présentés ci-dessous nous permettront ainsi de voir comment cet adjectif est intégré dans la syntaxe wolof et comment celui-ci est morphologiquement alterné.

A première vue, on remarque que l'adjectif comporte une syllabe de plus en wolof : kon-ta-ne au lieu de con-tent. La syllabe finale qui comporte la consonne nasale est, non seulement dénasalisée, mais aussi morcelée en wolof, de **-en** [ã] on aboutit à **-ane** [an]. Ce phénomène est peut-être dû au fait que les mots que nous transmettent les langues étrangères ne parviennent pas à trouver

leur forme appropriée dans le système de notre langue. Par conséquent, par divers moyen, le locuteur modifie inconsciemment le mot pour lui permettre d'entrer dans le système. Car, il est malaisé de dire : « Marie **content** na ou / mangui **content** si... » D'où la « wolofisation » sur ces exemples :

*Auditeur n°10: Marie **kontane na, kontane na lolou.***

*Traduction : Marie, **je suis contente, très contente.***

*Auditeur n° 13: Magui **kontane si emision bi.***

*Traduction : Je suis **content de l'émission.***

- Les conjonctions :

Le seul mot de liaison utilisé dans cet échantillon est **mais** qui peut relier des mots, des propositions ou des phrases. Sa valeur est généralement oppositive, la seconde proposition qu'il introduit va à l'encontre de ce que la première laisse entendre. C'est-à-dire qu'il permet d'opposer un élément à un autre en vertu d'un raisonnement implicite. Vu cette définition, on pourrait même dire que la fonction que remplit **mais** dans la syntaxe française est différente de celle wolof. Il est employé en début et en milieu de proposition. La conjonction n'oppose, ni ne met en relation le substantif **affaire** à un autre. Le deuxième emploi de **mais** (auditeur n°9) peut être assimilable à une interjection mais non à une conjonction. Dans sa phrase, l'auditeur s'étonne de la mauvaise qualité de la réception. L'usage de ces conjonctions est inutile, dans ces phrases leur absence ou leur présence ne modifie en rien l'énoncé.

*Auditeur n°3 : **Mais** affaire bi métinama torop,**mais** damaka beug digal li (...) c'est la première fois may participé si émission bi **mais** kouma nekh nga.*

Traduction : Mais l'affaire me fait trop mal, mais je lui conseille ceci (...) C'est la première fois que je participe à l'émission mais tu me plais beaucoup.

Auditeur n°9 : Mais degouma dara.

Traduction : Mais je n'entends rien.

- Les expressions :

La prépondérance des expressions françaises nous pousse à croire que l'échange se tient exclusivement en français alors que tel n'est pas le cas. Leur présence est peut être due au fait de la large expansion du français qui ne se limite plus aux scolarisés. Aujourd'hui, elle implique même les locuteurs non scolarisés. Ce phénomène, selon Thiam²⁵, est favorisé par la pratique de la variété mixte de langue faite du mélange du français et du wolof par le biais d'emprunts de divers types et d'alternances codiques tout aussi diversifiées, aussi bien à l'intérieur d'un même discours que dans les interactions d'un locuteur à l'autre. De ce fait, il n'est pas surprenant de remarquer que ces locuteurs mélangent les expressions française et wolof dans un même code. Les emprunts notés dans ce corpus sont du type connotatif. Leurs emplois ne se justifient pas toujours ou ne sont pas obligatoires. C'est le cas des expressions comme **ça va, à tout à l'heure** et d'autres termes de salutations qui ne manquent pas d'équivalents propre en wolof. Leur intégration se fait de la manière suivante pour presque tous les auditeurs: **Allo, salamalekum / Ca va, salamalekum / Wa ciao à tout à l'heure merci / D'accord merci beaucoup...**

Il en est de même pour **Allo** qui est une interjection servant d'appel lors d'une communication téléphonique. Il est toujours combiné avec un autre

²⁵ Cité par Chérif Mbodj, « coexistence dynamique du français et des langues partenaires au Sénégal : Didactique et aménagement linguistique en Afrique francophone ». In Accueil actes XXe.

emprunt qui cette fois appartient à l'arabe. Ce panachage prend de l'ampleur à tel point qu'il n'ya plus dans le discours un seul énoncé, une seule phrase assignable à une langue.

Dans ces données ci-dessous, on remarque que le français intervient en toute circonstance, même dans les domaines où l'on doit exclusivement recourir au wolof. Ce mélange aboutit à l'émergence du code mixte wolof-français nommé « wolof urbain », du fait qu'il constitue le vernaculaire urbain le plus largement usité par les locuteurs. Le français se retrouve ainsi à l'intérieure de toutes les langues locales, non pas cette fois sous forme de lexèmes et de vocables, mais sous forme de syntagmes. Il s'agira donc, dans ces énoncés, de faire une étude descriptive des structures syntaxiques de la phrase du wolof urbain. Dans ces énoncés, ils s'intègrent de la manière suivante:

Auditeur n°3 : C'est la première fois ^{may} participé si émission bi (...) Wa ciao à tout à l'heure merci.

Traduction : C'est la première fois que je participe à l'émission (...) oui ciao à tout à l'heure.

Auditeur n°4 : Na dieul numéro bi, de ma part personnel adiom dina fadiou.

Traduction : Qu'il prenne le numéro, de ma part personnel son problème va se régler.

Dans ces phrases de l'auditeur n°3 et 4, nous avons des énoncés complets en français alternés parfois d'expressions wolof qui forment une unité de sens.

Il en est de même dans l'énoncé de l'auditeur n°6 où, cette fois, celui-ci rattache le groupe sujet **allo ne quittez pas** à un groupe complément **salamalekum**.

Auditeur n°6 : Allo ne quittez pas, salamalekum.

Traduction : Allo ne quittez pas, bonjour ou bonsoir.

Dans ce contexte, il ne s'agit plus d'un déficit linguistique d'une des deux langues car la presque totalité des expressions usées par les auditeurs ont leur équivalence en wolof. C'est un choix du locuteur de vouloir mixer deux codes soit pour faire probablement preuve d'originalité dans son discours, soit pour s'affirmer. C'est certainement la raison pour laquelle, Martine Dreyfus et Caroline Juillard soutiennent que :

« Le mélange des langues n'est donc pas nécessairement analysé sous l'angle des interférences mais peut être considéré comme une stratégie d'expression particulière au bilingue, engagé dans une dynamique d'acquisition linguistique en interaction »²⁶.

3.1.2.2. REALITES FRANÇAISES ET DEPLACEMENT DE SENS

Les trois siècles de contact entre le français et le wolof ont eu des conséquences notoires sur l'une ou l'autre langue. Si, d'une part le lexique du wolof en est presque modifié, d'autre part, des particularités sur le français parlé au Sénégal sont remarquables. L'usage parallèle ou simultané est une pratique courante et remarquable chez un bon nombre de locuteurs wolo-francophones. Nous l'avons notamment observé chez les intervenants de notre corpus.

Dans celui-ci, les termes dont se servent les locuteurs sont en général des africanismes. Nous avons trois sortes d'africanismes :

- les lexématiques qui sont des termes ne figurant pas dans les dictionnaires du français et qui sont soit des emprunts aux langues africaines soit des formations locales.

²⁶ Martine Dreyfus et Caroline Juillard. *Le plurilinguisme au Sénégal : Langues et identités en devenir*. Paris : Karthala, 2005. P.181.

- les sémantiques qui existent dans le dictionnaire français, mais ayant des changements de sens en wolof.

-le troisième type d'africanisme est constitué par les termes rares ou techniques en « français central », mais d'usage courant en français d'Afrique

- Les substantifs :

Les noms communs de personne et de chose du corpus changés sémantiquement, prouvent que nous sommes en face d'une alternance de sens et par conséquent, devant un français africanisé.

Pour les noms communs de personne, les africanismes décelés sont du type sémantique. Ce sont des termes figurant certes dans les dictionnaires du français, mais qui ont subi dans la langue wolof un changement de sens : l'usage des substantifs **mère** et **tante** par l'auditeur n°11 illustre clairement le changement sémantique du mot. En français, **mère** signifie respectivement une femme qui a mis au monde un ou plusieurs enfants²⁷ et **tante** correspond à la sœur du père ou de la mère²⁸. Dans certains cas, la signification des mots **tante** et **mère** peut être identique dans les deux langues. Mais, dans cette circonstance, **tante** désigne la femme qui a le même âge que notre mère et **mère** la femme qu'on peut prendre pour notre grand-mère. Leur présence dans le lexique wolof est justifiable, car comme on a eu à le constater, l'Afrique accorde une place importante aux personnes âgées. Ces deux concepts sont attribuables à toute personne, qu'on ait avec elle des liens de parenté ou non, d'ailleurs l'exemple ci-dessous le démontre. L'auditeur s'adresse à l'animatrice en l'appelant **tata** parce qu'étant plus âgée que lui.

*Auditeur n°11: Allo, **tata** Marie, (...) **tata** Marie sa **mère** bi mo
gagnu dimanche*

²⁷ *Le nouveau Petit Robert de la langue française*. Paris : Le Robert 2009. p. 1577.

²⁸ *Ibid.* p. 2505.

*Traduction : Allo, tata Marie, (...) tata Marie ta « grand-mère »
qui est décédé dimanche.*

Contrairement aux deux substantifs cités précédemment, **madame** désigne la même chose tant en wolof qu'en français. Dans les deux langues, c'est un titre donné à toute femme qui est ou a été mariée. Son usage dans cet énoncé se fait comme suit :

*Auditeur n°6: Manla **madam** Diop, Léona Château d'eau (...) /
C'est madame Diop Léona Château d'eau.*

*Traduction : C'est **madame** Diop, Léona Château d'eau(...) //
C'est madame Diop Léona Château d'eau.*

De même, dans cet échantillon, nous remarquons que les noms communs de choses utilisés par les 7 locuteurs n'ont pas leur équivalent en wolof. On pourrait même supposer que leur inexistence provient de la modernité ; ou même s'ils ont une fois existé, ces substantifs ont disparu à cause du long contact entre le français et le wolof. Ceux usités dans le corpus sont **radio** et **numéro**.

Le procédé d'appropriation est identique au nom commun de personnes. Dans l'énoncé de l'auditeur n°9, le mot **radio** utilisé par ce dernier est nouveau pour la culture wolof. Son apparition au Sénégal coïncide éventuellement avec la colonisation. Son emploi s'impose à cause de son absence dans le lexique wolof. Le wolof se l'approprie comme suit dans cet exemple.

*Auditeur n° 9: Fo fanla **radio** Dunya ?*

*Traduction : C'est où ? La **radio** Dunya ?*

Pour l'énoncé de l'auditeur n°4, on constate que le substantif français **numéro** est non seulement intégré car il est accompagné du classificateur wolof **bi** mais il est aussi wolofisé. La voyelle avant **u** du français est remplacée

par celle wolof **i**. Ce phénomène, est certainement causé par l'absence du son [y] en wolof.

*Auditeur n° 4: Meuna fadiu te dou géne Saint-Louis na dieul
niméro bi.*

*Traduction : Elle peut se guérir sans pour autant qu'elle ne sorte
de Saint-Louis qu'il prenne le **numéro**.*

- L'adverbe :

Egalement, l'adverbe de lieu **depuis** a subi le même phénomène. Dans sa phrase, l'auditeur n° 3 utilise **depuis** non pas comme un adverbe, mais comme une préposition introduisant un complément qui donne l'indication d'un point de situation dans l'espace. Il indique le lieu sans corrélation avec le point d'arrivée. Ici, il équivaut à **de** dans les emplois qui marquent le point de départ. Il est transposé du français au wolof sans aucune alternance dans l'énoncé ci-après.

*Auditeur n° 3 : Allo mangui woté **depuis** sanar.*

*Traduction : Allo j'appelle **de** Sanar.*

Dans cette phrase, nous remarquons qu'on est en face du wolof urbain car le wolof pur aurait dit **Mangui wooté [] sanar**. L'invocation de **depuis** dans cette phrase n'est qu'une preuve de l'imbrication des langues. On peut se dispenser de son utilisation en wolof car ni la syntaxe, ni le sens de la phrase n'en seront changées.

- Le verbe :

Il en est de même pour le verbe **tomber**, dans l'énoncé de l'auditeur n° 2 par extension de sens, il désigne rencontrer, alors qu'en français le verbe

signifie « être entraîné à terre en perdant son équilibre ou son assise »²⁹. On est en présence d'un africanisme sémantique³⁰ qui démontre réellement que le régionalisme lexical existe dans les pays multilingues. Le verbe est ainsi intégré dans l'énoncé de l'auditeur :

*Auditeur n°2 : Na gnane dina **tombé** ak seurigne bouko dindi.*

*Traduction : Qu'il prie **il va rencontrer** ou **rencontrera** un marabout qui peut l'enlever.*

Le **di** qui présente le procès dans son déroulement montre que nous sommes dans l'aspect imperfectif. La marque caractéristique **na** utilisé par l'énonciateur, indique le terminatif³¹ qui est un sous-mode de l'assertif³². Il équivaut à la périphrase verbale du français *allé + infinitif* dont le procès n'est pas encore enclenché.

²⁹ *Le nouveau Petit Robert de la langue française*. Paris : Le Robert 2009. p.2568.

³⁰ Transferts, restrictions, extensions de sens, métaphorisations des lexies.

³¹ Le terminatif met l'accent sur l'aboutissement du procès.

³² Un des modes du wolof.

**3.2. QUELLES
POLITIQUES
LINGUISTIQUES POUR
LE FRANÇAIS ET LE
WOLOF AU SENEGAL ?**

Une politique de langue consiste surtout à prévoir et à choisir ; ce qui exige une vision claire des objectifs à atteindre, une connaissance approfondie et exacte des problèmes à résoudre, une détermination précise des méthodes et moyens à mettre en œuvre, et la création d'une armature institutionnelle efficace et légère.

3.2.1. REPERAGE DES PROBLEMES LINGUISTIQUES GENERAUX

L'Afrique est un vrai champ de bataille linguistique. Les langues (nationale et officielle) sont en permanence en contact. Ceci découle du fait qu'il n'existe aucune frontière naturelle entre elles. Cette coexistence géographique a souvent pour conséquence l'imbrication et l'altération de certaines langues. Ce conflit est un des facteurs qui lèsent souvent les langues, car si certaines s'essoufflent, stagnent ou meurent, d'autres s'enrichissent.

Il faut le reconnaître, on voit rarement un pays africain définir une politique d'ensemble susceptible de régir l'emploi des langues africaines au niveau de l'alphabétisation ou de l'enseignement fondamental. De ce fait, avant de déplorer l'inadéquation des méthodes et du matériel pédagogique, l'insuffisance du personnel qualifié, de l'équipement, il se pose une question qu'aucune institution ne peut résoudre à la place du gouvernement puisqu'il relève de leur souveraineté. Pourquoi intégrer les langues nationales dans le système éducatif et à quels rôles, préparent-elles ceux qui les étudient et acquièrent par elles un certain savoir?

Il importe de l'admettre, aucun texte ne vient soutenir les efforts privés dont les auteurs s'essoufflent à fournir. Même fonctionnel, l'alphabétisation par ces langues ne favoriserait pas à long terme une promotion sociale véritable si on ne prend pas, au niveau gouvernemental, les mesures adéquates. Quand bien même ces options fondamentales bien définies, l'expérience prouve que beaucoup de responsables de programmes d'alphabétisation manquent d'information sur leur rôle. Ils cernent parfois mal ce qu'il ya d'essentiel et de

prioritaire dans leurs activités et perçoivent avec difficulté les voies les plus adéquates pour atteindre les objectifs qu'ils visent. Souvent, les expériences, notamment privées, relèvent de l'amateurisme que d'un savoir valable, puisque les maîtres eux-mêmes, dans beaucoup de cas, ignorent jusqu'à l'alphabet des langues qu'ils veulent enseigner. Les transcriptions élaborées par certaines institutions religieuses et associations culturelles bénévoles reposent non pas sur une analyse scientifique explicite, mais sur des données imprécises résultant d'une connaissance empirique de la langue. Si des systèmes de transcriptions inadéquates se trouvent ainsi établis et exécutés par des animateurs sans qualification, en revanche les graphies élaborées répondent exclusivement aux recherches universitaires de ces spécialistes et parfois elles sont d'une complexité extrême qui les rend pratiquement inutilisables pour l'enseignement. Dans d'autres cas, de nombreux systèmes coexistent pour la même langue. D'ailleurs ces problèmes sont indexés par Chaudenson, selon lui :

« En dépit de nombreuses années de recherches et d'un grand nombre de thèses de linguistique africaine soutenues depuis les années 60, aucune langue africaine n'est complètement décrite dans tous ses aspects ; en outre, les descriptions qui existent sont à peu près inutilisables pour l'élaboration rapide et facile d'outils pédagogiques »³³.

De plus, une fois la transcription établie, restent les problèmes de l'orthographe et de la segmentation qui, pour respecter et refléter la structure morpho-syntaxique de la langue, doivent, à l'intérieur des phrases et de leurs composantes, séparer ou lier les unités lexicales et les éléments grammaticaux d'une manière systématique.

³³ Mahamadou Sawadogo. « L'interprétation/traduction français langues nationales : un levier pour le développement des langues nationales ». p135.

Ces problèmes de choix pour la transcription sont ainsi perceptibles sur le wolof. Il convient de le rappeler, à partir du X^{ème} siècle, la graphie arabe est utilisée par une large partie de la population alphabétisée. Egalement, depuis 1971, grâce aux travaux linguistiques antérieurs du CLAD, le wolof possède une écriture officielle en caractères latins.

Mais, quand même, il faut l'admettre, le système phonétique de l'arabe ne correspondait pas totalement à celui du wolof, notamment en ce qui concerne les consonnes. Il a fallu faire des modifications sur les graphies en ajoutant des traits tels que le tréma, les trois points en dessus ou en dessous des caractères pour en forger de nouveaux capables de représenter les phonèmes wolof.

Là encore, on se rend compte du problème de l'écriture qui voit le jour dans un milieu typiquement oral. L'apparition de l'écriture dans une société à tradition orale entraîne de profonds changements linguistiques, politiques, économiques et sociaux liés à la nature des rapports de force entre différentes civilisations. La présence de celle-ci dans une société est le résultat d'un choc de civilisation considérable qui influence toute forme de communication. On assiste à ces phénomènes suivants dans une société orale ou l'on tente de codifier les langues nationales :

- soit la langue importée s'impose comme langue dominante,
- soit un syncrétisme communicationnel s'installe où l'écriture d'une langue est adaptée à la création écrite d'une autre langue. Pays multilingue de plus d'une vingtaine de langues à tradition orale, le Sénégal, de par son histoire, s'est trouvé deux fois dans une telle situation : l'une avec l'invasion arabo-islamique du IX^{ème} à la fin du XVII^{ème} siècles et la colonisation française du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècles.

Egalement, on constate que le wolofal n'a jamais été l'objet d'une réflexion concertée et par conséquent n'a pas été codifié. Chaque transcritteur

utilise les signes à sa convenance, seul le contexte et le phonétisme permettent de savoir le sens du mot. Il en est de même pour les consonnes qui font l'objet d'une grande fantaisie. Le transcripteur, selon ses humeurs, utilise diverses graphies dans de mêmes ou différents textes. En conséquence, le lecteur est perdu et ne se sent pas à l'aise devant son manuscrit.

De plus, comme nous le savons bien, toute la politique linguistique écrite du Sénégal tient essentiellement de l'article 1 de la Constitution, qui fait du français la langue officielle et de langues nationales le diola, le malinké, le poular, le sérère, le soninké, le wolof et toute autre langue nationale qui sera codifiée. Cette clause constitutionnelle signifie que le français devient la langue des Institutions de la république (Présidence, l'Assemblée nationale, Administration publique, cours de justice, Forces armées et policières, enseignement à tous les niveaux, etc.) et des médias, etc. Jusqu'en 1960, le français était perçu comme la langue de l'élite intellectuelle et politique des Etats africains francophones nouvellement indépendants. Ces Etats ont ainsi hissé le français au rang de langue officielle, c'est-à-dire langue de l'administration et de la scolarisation avec pour objectif une scolarisation de masse atteignant 100% en 1980. Les médias écrits sont dominés par la langue française, surtout les quotidiens et les grands journaux du pays. La grande majorité des journaux sont publiés en français, très rarement en wolof. Toutefois, les radios, surtout privées, sont massivement en wolof et dans quelques langues nationales. De nombreux débats publics se passent en wolof, mais à l'heure actuelle on pourrait dire que le français continue à dominer à la télévision.

Ainsi, nous pouvons dire que la politique linguistique du Sénégal peut être caractérisée par les deux volets suivants: à la fois la promotion des principales langues nationales pour en faire des langues de culture, puis le maintien du

français comme langue officielle et comme langue des communications internationales.

Mais, il faut l'admettre, le Sénégal connaît une situation de multilinguisme où les langues nationales, pratiquées dans la vie quotidienne par l'immense majorité des populations, se trouvent, cependant, presque exclues de l'enseignement scolaire et universitaire, de l'administration et des autres secteurs de la fonction publique, ainsi que des activités économiques héritées de l'époque coloniale qui restent des domaines privilégiés pour certaines langues mondiales de grande diffusion à l'instar du français.

Conséquemment, par une simple observation des faits, on constate que les autorités sénégalaises ne songent pas du tout à remettre en question le statut privilégié du français, qui sert probablement leurs propres intérêts. On s'est acheminé vers un enseignement trilingue qui consistait d'abord à alphabétiser l'enfant dans sa langue maternelle, puis à lui enseigner le wolof, c'est-à-dire la langue nationale dominante, avant de passer au français pour le reste des études. Mais, les résultats sont demeurés médiocres.

- La majorité des parents n'approuvent pas que l'on enseigne à l'école une langue (sa langue maternelle) que l'on parle déjà.
- Un enseignement intensif des langues sénégalaises entraînerait une réforme complète et trop coûteuse du système d'enseignement.
- Les recherches terminologiques en wolof ne sont pas achevées: doivent être élaborés une quantité de manuels et grammaires scolaires, dictionnaires monolingues, études sociolinguistiques sur les variétés du wolof.
- Les recherches terminologiques dans les autres langues sont à peine amorcées.

Pour toutes ces raisons, la perspective d'introduire comme langue d'enseignement, exception faite des écoles primaires, l'une des six langues

nationales, voire les six, paraît bien lointaine. Jusqu'à maintenant, toute la politique de valorisation des langues nationales a porté exclusivement sur l'éducation; il faut avouer que les résultats sont encore bien maigres même si des progrès considérables ont été faits depuis une vingtaine d'années.

Le français également n'est pas en reste en ce qui concerne les problèmes. Même s'il dispose de la suprématie dans les secteurs cités précédemment, Calvet et Dumont, soulignent néanmoins les problèmes qu'il subit dans leur article intitulé « *Le français au Sénégal : interférences du wolof dans le français des élèves sénégalais* ». Dans celui-ci, les chercheurs soulignent que les problèmes linguistiques qu'éprouve le français tiennent à la fois à la grandeur et à la misère du destin du français en Afrique, précisément parce que sur ce continent il n'y a pas d'ethnie francophone. D'ailleurs, sa présence dans le continent africain fait de lui son particularisme. Hors de France, elle sert tantôt de véhiculaire tantôt de vernaculaire.

Les problèmes généraux du français standard en Afrique ont, en partie, pour cause l'appropriation de ce dernier par les usagers africains et surtout des non-lettrés. En effet, beaucoup de linguistes convergent vers la même déduction, à savoir le recul remarquable du niveau du français des élèves d'Afrique. Ce phénomène est, selon Dumont, dû à l'archaïsme des méthodes adoptées, à la précarité des moyens de travail, de l'aspect diglossique du pays et à la pléthore des classes. D'ailleurs, ce français africanisé est visible au Cameroun, en Côte D'Ivoire, au Dahomey, au Togo, au Sénégal, etc. Selon Renaud, trois forces concourent à la variabilité du français en Cameroun à savoir la pression du modèle scolaire, l'appropriation du français en milieu institutionnel et certaines situations de communication. De même, Dumont renchérit en accordant comme les autres, la primauté aux aspects linguistiques du français parlé et écrit. Ce qui lui admet de resituer la typologie de Manessy qui qualifie souvent le français de « sabir », de pidgin, d'élémentaire, de régional et d'étrangère à emploi

occasionnel. Si l'on considère la description des français régionaux dans les années 70, dans le cas du français du Sénégal et de l'Afrique Centrale, l'on note que celui-ci s'enrichit en générant diverses formes de néologismes et d'emprunts. Des facteurs de particularisations telles que les combinaisons de formes françaises et de lexiques nationaux sont aussi bien remarquables sur les vocables français que sur ceux wolof. Ainsi, l'on remarque un certain nombre de points communs sur le français de ces pays francophones. En plus de ces particularités, le français sénégalais a tendance à se démarquer du français de la sous-région, mais aussi de celui de France. L'accent et le vocabulaire diffèrent d'un lieu à l'autre. Le français malien ou ivoirien est plus lourd et le français de l'hexagone est précis et clair. On voit bien donc, que la variabilité du français entre ces sphères est d'ordre suprasegmental. Seuls la tonalité et le rythme changent, mais le lexique est à peu près le même. Le « fran-sénégalais » est idéalisé et selon Pape Alioune Ndao, le locuteur cherche à être celui qui, dans le groupe, est le plus représentatif, mais aussi le plus proche de l'hexagone. Il se soucie des normes et cherche à tout pris à idéaliser le français. Cependant, même si ses règles sont parfois respectées, il faut signaler que :

« Le français se trouve aujourd'hui confiné pour l'essentiel à un usage écrit, à des rôles de langue administrative, scolaire et universitaire ; et même ces rôles formels sont « menacés » à leur tour, car les pratiques orales qui s'en réclament n'existent véritablement que sous la forme du code-switching français/wolof³⁴ ».

Ainsi, qualifié de véhiculaire, car n'étant plus la langue exclusive de l'élite, le français d'Afrique est en train de se substituer au français de France. Ce fait est d'abord visible avec l'usage des particularités régionales dont il est victime. Davantage, il se colore par divers procédés :

³⁴ Papa Alioune Ndao UMR Dyalang CNRS Rouen. « Le français au Sénégal : une approche polynomique ». In Sudlangues n°42, article n°1, décembre 2002. P.62.

- au niveau phonologique, on note une certaine particularité du parler sénégalais. S'agissant de la prononciation, les locuteurs grasseyent sur l'apical « r », l'apparition du son « x » qui n'est pas répertorié est également constatée, de même on remarque la présence de prénasalisées ou d'affriquées en position initiale. Ou encore, ils mettent en évidence leur expressivité qui est un signe évident de leur appartenance ou de leur non-appartenance à la « sénégalité » linguistique. Des formules interjectives par exemple « eh bien », « vachement » qui sont propres à la France sont notoires dans leur discours.

- au niveau lexical, on note que les Sénégalais sont obsessionnellement attachés aux normes établies par la langue française. Même si, on relève parfois des néologismes « essencerie », « dibiterie », ces derniers n'influencent en rien la position des Sénégalais. Toutefois, ils clament la spécificité d'un parler qualifié de local différent de celui de France.

- Au niveau morphologique, concernant la formation des mots, on observe divers changements ; les mots composés sont souvent prononcés en bloc et des suffixes propres au français sont intégrés dans les vocables wolof ;

- Au niveau morpho-syntaxique, l'article est postposé au mot emprunté ;

- Au niveau morpho-sémantique, on note soit une attraction analogique soit une adaptation sémantique sur les emprunts.

- Il y a aussi la transposition des réalités socioculturelles et les déplacements de sens qui déterminent ce français d'Afrique. Conséquemment, son évolution est parfois victime d'instabilité, de perméabilité, raison pour laquelle on a tendance à le comparer à une interlangue.

3.2.2. QUELLES STRATEGIES POUR LA PROMOTION DU WOLOF ET DU FRANÇAIS ?

L'étude et la promotion des langues négro-africaines au Sénégal se situe d'une part, au niveau du gouvernement, et d'autre part, à celui des institutions universitaires que représentent le Centre de linguistique appliqué de Dakar (CLAD), l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN), la Faculté des Lettres à laquelle est rattachée l'Ecole normale supérieure, des associations ethniques et des missions catholiques.

Devenu chef de l'Etat sénégalais en 1960, Léopold Sédar Senghor a multiplié les déclarations officielles soulignant la nécessité de recourir aux langues nationales de son pays. Il s'est mis lui-même à la besogne en participant pendant 20 ans aux travaux des différentes commissions chargées d'élaborer les alphabets officiels et les terminologies sénégalaises. En 1971, le décret présidentiel n° 71566 du 21 mai retenait six langues promues au rang de langues nationales: le wolof, le peul, le sérère, le diola, le malinké et le soninké. Dans la pratique, l'enseignement des langues nationales n'a pu commencer qu'en 1978 et il s'est limité aux deux premières années du primaire; en 1980-1981, on n'en comptait encore qu'une quinzaine de classes, toutes en wolof, à une exception près: une classe expérimentale de sérère avait été permise par le ministre de l'Éducation pour calmer certains esprits inquiets de la prééminence accordée au wolof. L'école sénégalaise compte trois étapes:

- l'alphabétisation dans la langue maternelle ;
- l'enseignement du wolof ;
- l'enseignement du français.

Depuis les Etats généraux de 1981, l'une des principales orientations de la réforme de l'éducation était axée sur l'introduction des langues nationales dans le système éducatif. C'est ainsi que fut créé en 1991, le ministère de l'Education

de base et des Langues nationales. Lors de sa création, il s'agissait de donner une impulsion au secteur de l'alphabétisation. L'enseignement du français débute à l'âge de six ou sept ans pour les écoles publiques laïques et à l'âge de trois ans pour les écoles privées confessionnelles catholiques et protestantes. Le français est la langue d'enseignement pour toute la durée des études. Dans les langues étrangères, le choix se fait au secondaire entre l'anglais (en majorité), l'arabe, l'espagnol et l'allemand. L'anglais est aussi enseigné dans plusieurs centres de langues privés, qui voient le jour chaque jour à Dakar et dans les grandes villes. Or, entre 1981 et 1991, cette question n'avait guère avancée. Dix ans plus tard, le président estimait qu'il était temps que l'on progresse sur la question de la promotion des langues nationales et notamment l'utilisation de ces dernières dans les systèmes éducatifs. D'ailleurs, on constate même que l'acheminement vers un enseignement trilingue ne résout pas tous les problèmes et que les résultats devenaient par conséquent médiocres. Ainsi, c'est dans cette perspective que le gouvernement sénégalais a annoncé que, au plus tard en 2003, un ensemble de dispositifs sera mis en place pour que les langues nationales soient réellement introduites à l'école.

Egalement, en 2007, dans l'extrait du Décret fixant les attributions du Ministre de l'Education National, on note qu'il est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'Etat en matière d'éducation (...) Il assure la promotion de l'ensemble des langues nationales et veille à leur diffusion, prend en compte la dimension culturelle véhiculée par chacune de ces dernières (...)

Aussi, la nomination d'un Ministre Délégué Chargé de l'Alphabétisation, des Langues Nationales et de la Francophonie traduit-elle la volonté des Autorités Publiques à se doter d'une politique cohérente en matière de bilinguisme « Français / langues nationales ».

À la lumière de ces observations, la politique linguistique du Sénégal semble être la suivante: harmoniser à long terme la coexistence des langues sénégalaises et du français pour assurer à la fois la paix sociale et le développement économique du pays. Le jour où le wolof permettra d'accéder au pouvoir, le français ne deviendra utile que pour les relations internationales. En ce cas, les perspectives d'avenir du français seraient réduites à celle d'une langue seconde. Mais, le Sénégal n'en est pas là: sa décolonisation linguistique vient à peine de s'amorcer. Outre les efforts du gouvernement, il faut également saluer les travaux des instituts universitaires, des associations ethniques et des missions catholiques.

Au lendemain de la formation des nouveaux Etats africains, ce furent généralement des organisations privés (institutions universitaires ou religieuses, associations d'étudiants, sociétés culturelles, amicales ethniques...) qui contribuèrent à sensibiliser l'opinion sur les questions linguistiques.

Le CLAD s'est d'abord assigné comme tâche d'assurer la promotion des langues africaines et de préparer leur introduction dans l'enseignement, notamment pour le wolof, élaborer un dictionnaire fondamental pour celui-ci et préparer une nouvelle méthode audio-visuelle de wolof. Il étudie également les interférences, c'est-à-dire le transfert des habitudes acoustiques et articulatoire de la langue maternelle dans l'acquisition d'une langue seconde aux niveaux de la perfection et de la reproduction et les interférences lexicales (emprunts, calques syntaxiques) pouvant porter atteinte à la structure. Ensuite, avec l'absence d'ethnie francophone en Afrique, le CLAD a choisi de prendre les devants et ainsi essayer de promouvoir un enseignement du français et faire de cette langue un instrument privilégié de la modernisation et du développement.

De même, le groupe peul de l'IFAN a mis au point les notes de Gaden en vue de l'édition d'un dictionnaire pular de plus de 10 000 mots. Les alphabets wolofs, pular, malinké, la littérature peule bilingue de tous les genres connus,

ont déjà vu le jour. Il faut le reconnaître, parmi les langues du Sénégal, le wolof est certainement celle qui est la plus étudiée quand on considère les domaines d'étude et l'ancienneté de la bibliographie. Les premières études datent au moins de 1825 avec le *Dictionnaire français-wolof et français-bambara, suivi du dictionnaire wolof-français* de J. Dard. Les études linguistiques sur le wolof se sont considérablement développées depuis les années 1960 avec la prise en charge de l'enseignement du français comme langue seconde et avec le projet d'introduction des langues locales dans le système éducatif.

A l'université de Dakar, à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, tout comme à l'Ecole normale supérieure, sont dispensés des cours de linguistiques et des cours en langues nationales. Depuis les années 70, dans cette Faculté, le wolof, le diola, le pulaar et le sérère pouvaient être choisis comme deuxième langue en tant que matière obligatoire ou facultative selon les départements. Ces cours s'adressaient surtout à des locuteurs de ces langues. L'objectif n'était donc pas de les apprendre, mais d'expliquer le fonctionnement de leurs structures orales et écrites.

Les associations ethniques et les missions catholiques quant à elles, travaillent d'arrache pied à la confection des ouvrages et au recueil de la tradition orale grâce aux alphabets retenus à la conférence de Bamako en 1966.

Une autre structure est à mentionner pour la promotion des langues, c'est la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales. Dans le cadre des axes d'orientation définie par le gouvernement pour le secteur de l'éducation nationale et en rapport avec la Lettre de Mission du Ministre Délégué Chargée de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'alphabétisation et des Langues nationales. Elle est chargée des missions suivantes :

- veiller à la mise en œuvre de la Lettre de Politique Générale du Gouvernement en matière d'Alphabétisation, d'Education de base et de Promotion des Langues ;

- valider et appuyer la conception et la production des outils didactiques d'alphabétisation, d'éducation de base et de post-alphabétisation ;
- veiller au respect des cadres de référence, des manuels de procédures et des protocoles qu'implique la gestion du sous-secteur.
- favoriser la coopération en matière d'études et de recherche sur les langues nationales ou transnationales ;
- développer des stratégies adéquates d'introduction des langues nationales dans la vie publique et officielle ;
- faciliter la mise en œuvre et le suivi de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel, en rapport avec les collectivités locales ;
- veiller à la normalisation de l'ensemble des productions en langues nationales ;
- orienter, coordonner, appuyer et évaluer toutes les actions d'alphabétisation, d'éducation de base et les recherches sur les langues nationales ;
- impulser, coordonner et piloter les activités de forte mobilisation sociale, notamment, la Semaine Nationale de l'Alphabétisation (SNA) et la Journée Internationale de la Langue maternelle ;
- veiller, en accord avec les autorités religieuses, à introduire les langues nationales, les langues étrangères et la formation professionnelle dans les écoles et les établissements coraniques ;
- assurer l'articulation et l'intégration des programmes et des actions d'alphabétisation et de promotion des langues nationales aux activités d'éducation de base formelle, à la formation professionnelle et aux initiatives locales de développement communautaire et de lutte contre la pauvreté ;
- appuyer et accompagner les collectivités locales dans l'exercice des compétences transférées en matière d'alphabétisation et de promotion des langues nationales ;
- développer un environnement lettré en langues nationales;

- accélérer la dynamique d'éradication de l'analphabétisme et de promotion des langues nationales en diversifiant et en améliorant la qualité des offres d'éducation en direction de toutes les cibles, sans exclusive ;
- exploiter toutes les possibilités offertes par les NTIC en faveur de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales;
- promouvoir le professionnalisme dans les interventions pour améliorer la qualité et pérenniser les acquis des bénéficiaires et des autres acteurs du secteur;
- promouvoir la recherche pour améliorer le matériel et les pratiques d'apprentissage, le suivi des innovations, l'évaluation et la constitution de base de données fiables.

Ces efforts sont indubitablement louables, mais il faut l'avouer, le Sénégal applique une politique linguistique tacite. Depuis l'acte constitutionnel, aucune autre décision officielle n'a pu changer le statut des langues nationales. Conséquemment, le français continue à jouir officiellement du même prestige.

Certes, aucune des langues sénégalaises surtout wolof ne remplacera un jour le français. Car, d'abord, il faudrait que tout le système d'enseignement soit «sénégalisé» ou «wolofisé», ce qui n'est pas fait. Ensuite, il faudrait choisir l'une des langues nationales (probablement le wolof) pour en faire un instrument de communication dans l'administration, le commerce, les affaires, au travail, dans les sciences, au Parlement, etc. Or, rien ne laisse croire, bien au contraire, que les autorités sénégalaises veulent aller jusque-là. Quels que soient les efforts entrepris sur le plan de l'éducation, le français ne deviendra jamais une langue véhiculaire nationale pour les Sénégalais. Le wolof a déjà supplanté le français sur ce plan et son expansion semble maintenant irréversible. On apprend le français au Sénégal parce que c'est le seul moyen efficace de se faire une place dans le système. Le français n'est plus perçu comme la langue du colonisateur celle assimilationniste culturelle et politique, mais plutôt comme un outil de communication utile qui appartient au patrimoine linguistique du Sénégal. Le

français d'Afrique est devenu un supplément pour les langues nationales. Ils entretiennent des rapports intrinsèques excluant toute idée de supériorité. Comme le soutient Sawadogo :

« La coexistence entre le français et les langues africaines, née de l'Histoire, ne doit pas se vivre en termes de conflit ou de « guerres des langues », mais bien en termes de solidarité et de complémentarité. Le partenariat linguistique français/langues nationales se fonde sur l'affirmation de l'égalité des langues-cultures et le refus de toute hiérarchisation dans ce domaine »³⁵

Bien qu'intimement liées, les soucis de la perpétuité de la langue wolof doivent penser à varier les politiques linguistiques adoptées. L'Etat tente bien que mal d'alphabétiser la population et d'inclure le wolof dans l'enseignement. Mais, à quoi bon initier les locuteurs si davantage, la langue est modifiée ? Désormais, aucun locuteur wolof ne peut parler sans user du français. Nous pourrions même dire que c'est à la mode. Nous avons l'impression d'assister à une nouvelle forme de colonisation qui, cette fois, s'intéresse non pas à nos richesses territoriales, mais à nos langues nationales. Nous pouvons même dire que le Sénégal est piégé par le multilinguisme, car le français est en train de nuire à toutes ses langues nationales.

³⁵ Mahamadou Sawadogo. « L'interprétation/traduction français langues nationales : un levier pour le développement des langues nationales ». p 134.

CONCLUSION GENERALE

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

L'étude réalisée permet d'affirmer que l'usage simultané du wolof et du français est une pratique courante chez un bon nombre de locuteurs, qu'ils soient alphabétisés ou non. Même si le wolof est en pleine expansion, il faut le reconnaître, le français est en train de disloquer la structure canonique de son système. Au lieu d'un wolof pur, on est plutôt en face d'un wolof urbain. Dans un discours qui est censé être tenu exclusivement en wolof, les locuteurs s'expriment dans la majeure partie en français, alternant ou mélangeant ainsi toutes ou des parties de phrases et de morphèmes de ces deux langues. Pourtant ce même locuteur, lorsqu'il choisit d'intervenir dans cette langue (en français), est par contre, susceptible d'user d'un français sans mélange. Peut être pour faire preuve d'originalité ou bien pour mettre en exergue son degré d'instruction, ce locuteur use souvent d'emprunts et de calques.

On distingue d'habitude l'emprunt dénotatif de l'emprunt connotatif, le premier accompagnant l'emprunt de la chose concernée, l'autre ne se justifiant pas toujours ou n'étant pas obligatoire, car ces mots ne manquent pas d'équivalents propres en wolof.

Souvent aussi, pour dénommer une notion ou un objet nouveau, le wolof traduit un mot simple ou composé, appartenant au français, en un mot simple existant déjà dans la langue ou en un terme composé formé de mots existant aussi dans la langue. Cette méthode d'appropriation est dénommée calque.

Cependant, ce discours hétérogène n'est pas exclusif aux lettrés, les analphabètes également recourent à un parler purement mêlé. Par conséquent, n'étant pas initié à la langue française, ils en déforment parfois la structure; que se soit au niveau de la phonologie, de la syntaxe ou de la morphologie.

Ces problèmes que subissent ces deux langues en contact nous ont incités à faire un voyage linguistique pour mieux cerner l'emprise du français sur le wolof. Ce tour d'horizon nous a permis d'abord, de dresser l'autobiographie du wolof. Ensuite, d'étudier comparativement les systèmes de chacune des langues

française et wolof, car ceux-ci, de par l'observation des manifestations de l'influence de la langue française sur la langue wolof, nous permettent enfin de saisir la portée de celle-ci. Grâce à notre analyse, nous avons noté que le wolof est la langue véhiculaire de la population sénégalaise et qu'avec les influences qui l'ont traversé, celle française est la plus patente. Ayant fait ce constat, nous nous sommes questionné sur la politique linguistique à adopter pour le wolof et le français au Sénégal.

La politique de langue de ce pays se résume à l'article 1 de la constitution qui fait du français la langue officielle et le wolof et toute autre langue codifiée la langue nationale. Assurément, des efforts sont fournis sur l'une ou l'autre langue. Des initiatives sont prises tant au niveau du gouvernement qu'au niveau des institutions universitaires et associations ethniques. Mais, il faut le reconnaître, aucune solution n'a été mise à jour concernant l'imbrication des langues. On parle de codification, de standardisation et d'intégration des langues nationales (surtout wolof) dans le système éducatif. Cependant, à quoi bon faire ces tentatives, alors que celles-ci ne sont plus authentiques? Pour notre part, avant qu'on puisse parler de codification des langues et consort, il faut veiller d'abord à l'authenticité de ces dernières. Est-ce une tâche pas facile à cerner? Tout porte à croire que si. Car, nous constatons que, depuis 1636 début du contact des langues au Sénégal, le wolof se colore d'emprunts, et ceci s'empirant, davantage, d'année en année. Certes, on n'aspire pas à ce que le wolof prenne un jour la place du français et vice versa. Mais, pour qu'on ne puisse pas perdre ces traces d'ici quelques années, les moyens utilisés pour la promotion de la langue doivent être modifiés. Comme nous le constatons, de 1960 à nos jours, ce sont les mêmes politiques linguistiques qui sillonnent le pays.

Donc, pour faire du wolof une langue pérenne, il faut veiller d'abord à son authenticité et qui dit authenticité dit pureté. Dés lors, pour accéder à cet état, il

faut d'une part, se départir de l'alphabet et des chiffres du français. En quoi faisant ? En créant comme l'arabe, le grec ou le latin les nôtres. Car, comment une langue issue de la famille nigéro-congolaise peut emprunter des symboles à une langue native de l'indo-européenne ? Est-ce encore les conséquences de la colonisation qu'on perçoit ici ? D'autre part, ces signes mis au point, les linguistes doivent trouver un consensus pour l'élaboration d'une orthographe et d'une grammaire pour la langue. Les scientifiques également doivent réfléchir sur les symboles à utiliser pour représenter les nombres en wolof. Cette politique est valable pour toutes les langues nationales et/ou maternelles que se soit au Sénégal ou dans le reste du monde.

La langue wolof n'est certes pas mondiale comme le français, l'anglais ou l'allemand, mais elle est quand même la langue de bon nombre de locuteurs au Sénégal et dans la sous-région. De ce fait, l'Etat sénégalais doit ériger des gardes fous pour que la langue officielle héritée de la colonisation ne puisse pas altérer les langues de notre patrimoine linguistique.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

1- CORPUS

Le corpus est tiré d'une émission radiophonique intitulée *Cœurs Brisés*. Elle passe hebdomadairement à la radio Dunya de Saint- Louis et dure deux heures. Dans cet enregistrement, treize auditeurs donnent leurs points de vue sur le thème du jour. Comme l'indique l'intitulé, dans cette émission, toutes personnes désorientées peuvent y exposer leurs tourments. Cette fois, c'est une dame d'une trentaine d'année qui est victime d'un « farou rap ». A chaque fois qu'elle est promise à quelqu'un, soit son prétendant lui tourne le dos soit il lui arrive malheur.

2- OUVRAGES GENERAUX :

2-1- LES DICTIONNAIRES :

- *Dictionnaire universel*. Vanves, AUPELF-UREF – Hachette EDICEF, 1995.
- *Dictionnaire universel francophone*. Vanves, AUPELF-UREF - Hachette EDICEF, 1997.
- DUBOIS, Jean et LAGANE (R.). *Dictionnaire Larousse du français contemporain*. Paris : Larousse, 1966.
- DUBOIS, Jean et al. *Dictionnaire de linguistique et des Sciences du langage*. Paris : Seuil, 1972.
- DUCROT, Oswald et TODOROV, Tzvetan. *Encyclopédie des Sciences du langage*. Paris : Seuil, 1972.
- *Encyclopédia Universalis*. Paris : Hachette, 1992.
- FAL Arame, SANTOS Rosine, DONEUX Jean Léonce. *Dictionnaire wolof-français suivi d'un index français-wolof*. Paris : Karthala, 1990
- *Le nouveau PETIT ROBERT de la langue française*. Paris : le Robert, 2009.

- MOUNIN, Georges. *Dictionnaire de la linguistique* 1^{ère} édition 1974, 3^{ème} édition « quadrige » PUF, juillet 2000.

2-2- LES OUVRAGES :

- BENVENISTE, (E.). *Problèmes de linguistique générale*. Paris : N.R.F., « Bibliothèque des sciences humaines », 1966.
- BLONDIN, Jacques ; Pierre DUMONT & Dominique GONTIER. *Lexique du français du Sénégal*. Dakar : N.E.A. – EDICEF, 1979.
- CHEVALIER, (J.C.) et al. *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris : Larousse, 1964.
- DIALO, Amadou. *Structure verbale du wolof contemporain*. Dakar: CLAD, 1981.
- DIOP, Abdoulaye Bara. *Peuples du Sénégal*. Saint- Maur : SEPIA, 1996.
- DIOUF, Jean-Léopold. *Grammaire du Wolof contemporain*. Tokyo: ILCAA, University of Foreign studies Tokyo, 2001.
- DIOUF, Makhtar. *Les Ethnies et la Nation*. Dakar : Nouvelles éditions Africaines, 1998.
- DUMONT, Pierre. *Le français et les langues africaines au Sénégal*. Paris : Karthala, 1983.
- DUMONT, Pierre. *Le français langue africaine*. Paris : L'Harmattan, 1990.
- DUMONT Pierre, MAURER Bruno. *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*. Paris : EDICEF/AUPELF, 1995.
- DREYFUS, Martine et JUILLARD, Caroline. *Le plurilinguisme au Sénégal : Langues et identités en devenir*. Paris : Karthala, 2005.
- GRANDSIRE (P.) et VIARD (P.). *Grammaire, ensembles et relations*. Paris : Editions de l'Ecole, 1971.

- GREVISSE. *Le français correct guide pratique*. Belgique : Duculot 5^{ème} édition révisée et actualisée par Michèle Lenoble-Pinson, 2003.
- GUIRAUD, Pierre. *Les mots étrangers*. Paris : P.U.F. collection « Que sais-je ? » n° 1166, 1965.
- MBAYA, Mawéja. *Pratiques et attitudes linguistiques dans l'Afrique d'aujourd'hui : cas du Sénégal*. Lincom Europa, 2005.
- ROBERT, Stéphane. *Approche énonciative du système verbal, le cas du wolof*. Paris : Edition du C.N.R.S, 1991.

3- OUVRAGES METHODOLOGIQUES :

- BEAUD, Michel. *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*. Paris : collection Guides Grands Repères, janvier 2006.
- CABAKULU, Mwamba. « Cours de méthodologie et pratique de la recherche ». Université Gaston Berger de Saint- Louis. p. 25. 2007-2008.
- CABAKULU, Mwamba et CHIMOUN, Mose. *Initiation à la recherche scientifique*. Saint Louis : Xamal, 1994.
- CABAKULU, Mwamba, *Soutenir un rapport de stage, un mémoire ou une thèse*. Vade-mecum du candidat et du jury. Dakar : Editions du livre Universel, 2006.
- FRANGINIÈRE J.P. *Comment réussir un mémoire ?* Paris : Dunod, 2001.

4- ARTICLES :

- CISSE Mamadou . Revisiter « la grammaire de la langue Wolofe » D'A. Kobés (1869) Ou l'étude critique d'un plan de l'histoire de la grammaire du wolof. CLAD

- CISSE Momar. « Linguistique de la langue et linguistique du discours : deux approches complémentaires de la phrase wolof, unité sémantico-syntaxique ». Sudlangues n°4
- DAFF, Moussa. « Contacts français/wolof: problème de la sélection lexicographique de l'emprunt ». in Bibliothèque. Refer. Org. Livre 34.
- DIALO, Amadou. « Le contact wolof/français au Sénégal ». in Visage du français, variétés lexicales de l'espace francophone, Ed. AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext. Paris, © pp.59-68.1990.
- DIOUF Jean Léopold. « Introduction à une étude du système verbal wolof ». CLAD.
- DUMONT, Pierre. « Les emprunts du wolof au français », In CLAD : Dakar, 1973.
- DUMONT, Pierre. « Le français et les langues nationales au Sénégal : Problèmes, politiques, linguistiques et pédagogiques », in CLAD, n° 51: Dakar, 1974.
- FRANCARD Michel, LATIN Danièle. « Le régionalisme lexical » in Actualité Scientifique. Belgique : Hachette, 1995.
- KEBE, Mohammed Habib. « La république et ses langues ». in Walfadjri, jeudi 28 juin 2001.
- MBODJ, Chérif. « Coexistence dynamique du français et des langues partenaires au Sénégal : Didactique et aménagement linguistique en Afrique francophone ». In Accueil actes XXe.
- NDAO, Papa Alioune UMR Dyalang CNRS Rouen. « Le français au Sénégal : une approche polynomique ». in Sudlangues n°1, article n°42, décembre 2002.
- ROBERT, Stéphane CNRS-LLACAN. « Le wolof ». (Sous presse) in Djamel Kouloughli & Alain Peyraube (éds). in Dictionnaire des Langues,

vol. 3 de l'Encyclopédie des Sciences du Langage, Sylvain Auroux (éd.), Paris : P.U.F.

- THIAM, Ndiassé, « La variation sociolinguistique du code mixte wolof-français à Dakar ». Une première approche. in *Langage et société*, n° 68, pp. 35-62. 1994.
- THIAM, Ndiassé, « Alternance codique », Marie-Louise Moreau (Ed) *Sociolinguistique. Concepts de base*, Mardaga, Hayen, pp. 32-35. 1997
- THIAM, Ndiassé, « Discours mixte et appropriation non scolaire du français à Dakar ». in *Revue Parole*, 1997, Université de Mons Hainaut, pp. 147-159. 1997.

5-WEBORAPHIE :

- [http://www. Sudlangues.sn](http://www.Sudlangues.sn) (pages consultées le 15 mars 2009 à 17h 18').
- <http://membres.lycos.fr/radio-libre-rim/parler-oulof.html> (pages consultées le 10 novembre 2009 à 10h 25').
- <http://www. Bibliothèq. Refer. Org> (pages consultées le 12 avril 2009 à 11h 48').
- <http://www.linguistique-wolof.com> (pages consultées le 30 janvier 2010 à 16h 45').

TABLE DES MATIERES

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE : CHRONIQUE DU WOLOF	7
1.1. LA SITUATION ETHNOLINGUISTIQUE DU WOLOF	8
1.1.1. REPERAGE GEOGRAPHIQUE DU WOLOF	9
1.1.1.1. AU SENEGAL.....	9
1.1.1.2. DANS LA SOUS-REGION	11
1.1.2. CLASSIFICATION LINGUISTIQUE DU WOLOF	13
1.1.2.1. PAR RAPPORT AUX LANGUES NATIONALES	13
1.1.2.2. PAR RAPPORT AU FRANÇAIS.....	17
1.2. DIVERSITES DES INFLUENCES SUBIES PAR LE WOLOF	20
1.2.1. L'INFLUENCE DE LA CIVILISATION NEGRO-AFRICAINE.....	21
1.2.2. L'INFLUENCE DE LA CIVILISATION ARABO-ISLAMIQUE.....	23
1.2.3. L'INFLUENCE DE LA CIVILISATION FRANÇAISE.....	24
DEUXIEME PARTIE : ETUDE COMPARATIVE DES SYSTEMES	27
2.1. PRESENTATION DES SYSTEMES	28
2.1.1. LE SYSTEME FRANÇAIS	29
2.1.1.1. LA PHONOLOGIE.....	29
2.1.1.1.1. LA REALISATION DES CONSONNES.....	29
2.1.1.1.2. LA REALISATION DES VOYELLES	35
2.1.1.2. LA MORPHOLOGIE.....	37
2.1.1.2.1. LES CATEGORIES DU VERBE	38
2.1.1.2.2. LA CONJUGAISON.....	40
2.1.1.3. LA SYNTAXE.....	45
2.1.1.3.1. L'ENONCE SIMPLE ET L'ENONCE COMPLEXE.....	45
2.1.1.3.2. LES MODALITES DE LA PHRASE.....	60
2.1.2. LE SYSTEME WOLOF	64
2.1.2.1. LA PHONOLOGIE.....	64
2.1.2.1.1 LA REALISATION DES CONSONNES	65
2.1.2.1.2. LA REALISATION DES VOYELLES	69
2.1.2.2 LA MORPHOLOGIE.....	70
2.1.2.2.1. LES CATEGORIES DU VERBES	70
2.1.2.2.2. LA CONJUGAISON.....	71
2.1.2.3. LA SYNTAXE.....	78
2.1.2.3.1. L'ENONCE SIMPLE ET L'ENONDE COMPLEXE.....	78
2.1.2.3.2 LES MODALITES DE LA PHRASE	89
2.2 COMPARAISON DES SYSTEMES	93
2.2.1. LA PHONOLOGIE.....	94

2.2.2. LA MORPHOLOGIE.....	98
2.2.3. LA SYNTAXE.....	99
TROISIEME PARTIE : EXPLOITATION DU CORPUS	101
3.1. LES MANIFESTATIONS DE L'INFLUENCE DE LA LANGUE FRANÇAISE SUR LA LANGUE WOLOF	102
3.1.1. PRESENTATION DU CORPUS	103
3.1.2. MODES D'APPROPRIATION DU FRANCAIS PAR LES WOLOF	106
3.1.2.1. «WOLOFISATION» ET INTEGRATION DES EMPRUNTS	106
3.1.2.2. REALITES FRANÇAISES ET DEPLACEMENT DE SENS	114
3.2. QUELLES POLITIQUES LINGUISTIQUES POUR LE FRANÇAIS ET LE WOLOF AU SENEGAL ?	119
3.2.1. REPERAGE DES PROBLEMES LINGUISTIQUES GENERAUX.....	120
3.2.2. QUELLES STRATEGIES POUR LA PROMOTION DU WOLOF ET DU FRANÇAIS ?	128
CONCLUSION GENERALE	135
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	139

INDEX

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

1. INDEX DES NOTIONS

A

Alphabétisation, 116, 124, 127, 128
Alvéolaire, 29, 30, 32, 33, 34, 90, 92
Antérieur, 29,37
Aperture, 29, 36

B

Bainouk, 14
Balante, 14
Bilabial, 29, 30, 31, 90

C

Civilisation, 2, 4, 21, 23,24,118
Coexistence, 108, 129
Colonisation, 2, 5, 18, 22, 24, 26, 112, 118, 130, 134
Conjugaison, 38, 40, 43, 44, 75, 76, 94
Consonne, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 64, 65, 68, 90, 92, 94, 105, 118, 147
Contact, 2, 3, 15, 18, 19, 24, 26, 32, 33, 34, 110, 112, 116, 132, 133, 138
Coordination, 79, 81, 95

D

Diola, 2, 13, 14, 119, 124, 127
Diversité, 3, 4, 14, 16, 62

F

Français, 3, 4, 5, 6, 16, 18, 19, 24, 26, 30, 36, 38, 40, 43, 44, 45, 46, 48, 51, 52,
58, 59, 62, 75, 76, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 102, 104, 105, 106, 108, 109,
110, 111, 112, 113, 114, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 129,
130, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 147
Francophone, 110, 119, 122

G

Géminé, 65, 67

Grammaire, 37, 45, 56, 94, 134

I

Imbrication, 4

Influence, 5, 6, 11, 21, 2325, 104, 118, 133

Interférence, 3, 4

L

Labio-dental, 29, 34, 90

Langue maternelle, 4, 13, 18, 120, 124, 126

Langue nationale, 3, 4, 5, 13, 14, 119, 120, 133

Langue officielle, 3, 5, 18, 19, 26, 119, 133

Langue véhiculaire, 13, 16

Langue africaine, 23, 110, 116, 126, 129, 137

Lieu d'articulation, 29, 30, 64, 66, 67, 90, 93

M

Malinké, 13, 119, 124, 126

Modalité, 51, 60, 62, 85, 96

Morphologie, 37, 46, 72, 132

N

Nasal, 29, 30, 31, 36, 64, 90, 92

O

Occlusif, 29, 30, 31, 33, 34, 64, 66, 67, 68, 90, 91, 147

Oral, 29, 30, 31, 36, 64, 90, 92, 122

P

Palatal, 29, 34, 90, 92

Peul, 13, 124, 126

phonème, 29, 64, 65, 91, 118
Phrase, 38, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 77, 79, 84,
85, 95, 96, 107, 108, 109, 113
Plurilinguisme, 4, 110, 137
Politique linguistique, 6, 119, 125, 129, 133
Post-alvéolaire, 29,90
Poular, 2
Prénasal, 64, 65, 90, 92
Promotion, 24, 116, 119, 123, 125, 126, 127, 128, 133
Proposition, 45, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 63, 73, 74, 94, 107,
147

S

Sénégalisé, 129
Sérère, 10, 13, 14, 17,119, 124, 127
Soninké, 2, 13, 119, 124
Sonore, 29, 30, 31, 64, 90
Sourd, 29, 30, 31, 64, 90, 91
Subordination, 54, 56, 59, 79, 81, 95
Syntaxe, 45, 106, 107, 113, 132

T

Trait phonétique, 29,30
Trait distinctif, 29, 90

U

Uvulaire, 33, 65, 67, 68, 91, 92

V

Véhiculaire, 2, 16, 121, 122, 129, 133
Vélaire, 29, 30, 32, 34, 90, 91
Verbe, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 54, 55, 58, 59, 62, 63,
70, 72, 74, 76, 77, 79, 84, 93, 94, 102, 103, 104, 113
Voix, 38, 39, 42, 43, 44, 71, 72, 75, 93, 94
Voyelle, 29, 35, 36, 37, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 92, 93, 94, 147

W

Wolof, 2,3,4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 24, 26, 64, 65, 66,
69, 70, 71, 75, 76, 77, 85, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 102, 103, 104, 105,
106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 117, 118, 119, 120, 121, 122,
123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 147
Wolofal, 118
Wolofisé, 129

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE

2. INDEX DES AUTEURS

B

BENEVENISTE Emile, 46, 47
BERDAL-MASUY, 13

C

CA DA MOSTO, 9
CALVET (M.), 120
CHAUDENSON, 116
CISSE Momar, 75,77,85

D

DIALO Amadou, 75
DIAW Yoro Boli, 21
DIOP Cheikh Anta, 21
DIOUF Makhtar, 15
DIOUF Jean Léopold, 72, 75
DONEUX Jean L., 75
DREYFUS Martine, 109
DUBOIS (J.), 45
DUMONT Pierre, 120

F

FAL Arame, 75

G

GADEN, 125
GREVISSE, 57, 59

J

JUILLARD Caroline, 109

K

KOBES, 70, 71, 75, 77, 92

L

LAM Aboubacry Moussa, 21
LECERC, 13

M

MANESSY, 120
MAQUET Jacques, 9

N

NDAO Pape Alioune, 121
NDIAYE-CORREARD Geneviève, 75

O

OBENGA Théophile, 2

R

ROBERT Stéphane, 75

S

SANTOS Rosine, 75
SAUVAGEOT Serge, 75
SAWADOGO Mahamadou, 116, 129

T

TESNIERE, 49, 58

V

VIARD (P.), 49

3-INDEX DES TABLEAUX:

Tableau 1 : les consonnes occlusives du français, 30

Tableau 2 : les consonnes constrictives du français, 33

Tableau 3 : les voyelles du français, 35

Tableau 4 : les pronoms du français, 40

Tableau 5 : les formes du relatif en français, 53

Tableau 6 : les propositions subordonnées circonstancielles du français, 56

Tableau 7 : les consonnes et semi-voyelles du wolof, 65

Tableau 8 : le triangle vocalique du wolof, 69

Tableau 9 : les pronoms personnels du wolof, 71

CODESRIA-BIBLIOTHEQUE